

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3

3 | 2018

Mélanges de juillet 2018

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=623>

Référence électronique

« Mélanges de juillet 2018 », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], mis en ligne le 17 juillet 2018, consulté le 26 juin 2024. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=623>

Droits d'auteur

CC BY

DOI : 10.35562/rif.623

SOMMAIRE

Georges Etoa Oyono

Splendeurs et problèmes des chefs traditionnels des territoires du centre-sud au lendemain de la Grande Guerre

Anthony Guyon

Les tirailleurs sénégalais et l'expérience combattante de la Grande Guerre

Christophe Robinne

Adolphe Messimy (1869-1935) et le recrutement par voie d'appel des indigènes algériens

Alain Charles Martinet

Développement endogène, stratégie et épistémologie pragmatiste en contexte africain

Ahmed Silem

Les nouveaux visages africains francophones en sciences économiques

Splendeurs et problèmes des chefs traditionnels des territoires du centre-sud au lendemain de la Grande Guerre

Georges Etoa Oyono

DOI : 10.35562/rif.624

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Les splendeurs de la fonction de chef traditionnel
 - I.1 Le prestige lié à la collaboration avec l'administration française
 - I.2. Un privilège adossé sur le rôle de collecteur d'impôt dévolu aux chefs traditionnels
 - I.3. La stabilité et le maintien du pouvoir traditionnel
- II. Les problèmes des chefs
 - II.1. L'adoption d'une réforme de l'autorité
 - II.2. La création du conseil des notables
 - II.3. L'effritement de l'autorité du chef traditionnelle
 - II.4. La crise d'autorité
 - II.5. Les autres formes de problèmes
- Conclusion

TEXTE

- 1 « L'Afrique nous a coûté des monceaux d'or, des milliers de soldats et des flots de sang ; l'or, nous ne songeons pas à lui réclamer, mais les hommes et le sang, elle doit nous le rendre avec usure ». Adolphe Messimy, éminent homme politique de la Troisième République française prit ainsi dans Le Matin du 3 septembre 1910 le relais d'une campagne qui venait de connaître son point d'orgue avec la publication par le colonel Mangin de La Force noire. Le futur général, qui participa à la mission Marchand, prononça dans ce livre un ardent plaidoyer pour faire de l'Afrique noire « le réservoir de la puissance française de demain » dans le contexte d'une guerre menaçante, voire attendue (Saletes, 2011, 130). Cette réaction de Messimy augure un tout petit peu les intentions de la France après la Grande

Guerre. Dans cette lancée, l'entreprise coloniale rencontra outre la population, les chefs traditionnels qui dirigent les sociétés dans la partie orientale du Cameroun. Détenteurs du pouvoir traditionnel, ces chefs sous occupation allemande étaient des intermédiaires de l'administration coloniale, d'où la considération qui leur était accordée par les nouveaux occupants français. Dans le souci de donner une image valable de la connaissance historique de la collaboration et de la perception de la fonction de chef traditionnel, il serait important de nous poser certaines questions. La fonction de chef traditionnel à cette période permettait-elle à son détenteur de s'épanouir après la Grande Guerre ? Comment comprendre le rôle joué par les autorités traditionnelles, généralement relais de l'administration à cette époque ? Quelles avaient été les conséquences de leur adhésion sur leur pouvoir ? En rappel, ce sont presque toutes ces autorités traditionnelles qui avaient offert leur adhésion de collaboration à la partie coloniale une fois l'Allemagne vaincue.

- 2 C'est dans ce contexte de colonisation et cette philosophie de soumission qui pouvaient la caractériser que le continent africain s'est peu à peu reconstruit avec la politique des vainqueurs qui fut mise sur pied dans les territoires. Dans certaines subdivisions de la zone du Centre-sud Cameroun, la présence et le travail des chefs traditionnels furent indéniables malgré les mutations que cette fonction connut. Après la Grande Guerre, l'installation de la France profita à bien des parties, bien que n'étant pas restée sans conséquences surtout négatives pour ces autorités traditionnelles. L'on est d'avis avec l'historien Jean-Loup Saletes, que l'historiographie sur l'Afrique noire dans la Grande Guerre est abondante et très diversifiée (Saletes, 2011, 133). Mais, au niveau du rôle joué par les chefs traditionnels, et surtout de l'impact de la guerre sur leur pouvoir ou leur statut, cette histoire est méconnue, elle fait l'objet de silences gênés pour de nombreux chercheurs majoritairement africains qui s'intéressent à cette période. A travers une approche descriptive et analytique des faits, cette réflexion traite respectivement de la splendeur de la fonction de chef traditionnel (I) et des problèmes des chefs (II) au lendemain de l'occupation du Cameroun par la France en 1916.

I. Les splendeurs de la fonction de chef traditionnel

- 3 Le terme splendeur peut se comprendre comme la qualité de ce qui est magnifique, une distinction particulièrement belle (Dictionnaire Reverso, 2018). Ainsi, parler de la splendeur de la fonction de chef traditionnel, revient dans cette contribution, à montrer l'éclat, la magnificence d'une fonction, d'une majesté, d'une excellence, qui va beaucoup plus loin que ce qui est connu jusque-là (Dictionnaire Reverso, 2018). C'est au terme de l'Accord franco-britannique du 4 mars 1916, entériné par le Traité de Paix du 28 juin 1919 et renforcé par la Déclaration du 10 juillet de la même année, que la France reçut mandat de la SDN de gérer une partie du territoire camerounais. Ainsi, de l'occupation allemande à l'installation française, les chefs traditionnels camerounais jouissaient d'importants privilèges dont l'origine provenait en partie du fait qu'ils étaient des proches collaborateurs de l'administration coloniale. Les conditions dans lesquelles devait s'exercer le mandat ayant été clairement définies, il ne restait plus qu'à la France d'entrer en action. Face à des autorités traditionnelles dont la fonction offrait un prestige et qui bénéficiaient d'importantes retombées de la proximité avec le nouvel administrateur, il y a lieu de se pencher sur les techniques et modes de gestions mise sur pied par la France vis-à-vis des détenteurs du pouvoir traditionnel. Des quelques traits qui expliquent la splendeur de la fonction de chef traditionnel, on peut citer le prestige issu de la collaboration avec les nouveaux maîtres, les retombées issues de cette collaboration ou voire et la stabilité et l'ancrage socio-culturel du pouvoir traditionnel.

I.1 Le prestige lié à la collaboration avec l'administration française

- 4 Après le départ des Allemands, il importe de se demander comment le nouveau pouvoir colonial représenté par un personnel extrêmement réduit a pu se faire accepter comme autorité dans la colonie. Ainsi, il apparaît vraisemblable que l'autorité européenne avait besoin de complicités que celles-ci fussent ou non souhaitées

par la population (Ngomsu, 1982, 9). Comme le souligne l'historien camerounais Raymond Ebale, la collaboration entre autorités coloniales françaises et les chefs locaux s'était exercée à la fois sur le plan politico-administratif, socio-économique et culturel (Ebale, 2011, 201). Cette large collaboration s'imposait dans la mesure où le nouvel administrateur tenait à prendre des précautions pour une bonne gestion de ce territoire qu'elle avait déjà eu à prospecter dans les années 1890. Engelbert Mveng nous apprend que le but de l'exploration des terres camerounaises et des pays alentours par la France, était de découvrir de nouvelles terres et concurrencer l'Islam (Mveng, 1984, 25) d'où sa volonté même de s'appropriier le pays ayant très tôt perçu son potentiel.

- 5 Une fois maîtresse des lieux, il était opportun pour la France d'asseoir une collaboration étroite. Ainsi, à partir de leurs expériences antérieures de la pratique coloniale, les Français savaient déjà quel genre de relations établir avec le pouvoir indigène. Ils savaient par exemple qu'il valait mieux utiliser « les chefs indigènes » dans leurs relations avec les populations locales que de se passer d'eux. Ils savaient en outre qu'en utilisant ces « chefs indigènes », il était nécessaire de les contrôler étroitement afin d'éviter toute velléité de contestation de leur suprématie au sommet du commandement central (Abwa, 1994, 1034). La splendeur des chefs était perceptible dans cette incontournable collaboration qu'ils offraient au nouvel administrateur.
- 6 Par ailleurs, la population relativement importante ne pouvait pas être contrôlée par l'effectif réduit de la nouvelle administration. C'est pourquoi le choix de prendre comme collaborateurs les chefs traditionnels permettait à l'administrateur d'enregistrer une importante économie financière. Aux yeux des colons, l'utilisation des chefs locaux comme auxiliaires de colonisation revêtait de nombreux avantages. L'entretien de ce personnel était peu coûteux contrairement à une élite française difficile à prendre en charge si elle était déplacée depuis la métropole. En outre, l'avantage de l'emploi des chefs résidait aussi dans l'assurance d'efficacité pour garantir leur statut. Ainsi, en cas de difficulté, le poids de leur responsabilité, leur rang social et leur influence les empêchaient de « s'évanouir dans la nature ». De même, les ressources financières non négligeables à cette époque qu'ils tiraient de leur collaboration,

étaient de nature à conforter la plupart des chefs sur le bien-fondé de leur appui.

- 7 Pour beaucoup d'observateurs de l'époque, les chefs traditionnels étaient la solution à l'insuffisance des cadres européens envoyés depuis la métropole (Suret-Canale, 1962, 96). En effet, « faute de disposer du personnel, des moyens financiers et techniques et des forces de pression suffisantes, les métropoles eurent d'abord pour souci de faire passer leur désidérata au travers d'alliés politiques bien choisis et bien éduqués. Ce fut ce qu'on appela la politique indigène, chargée en dernière analyse, de sélectionner des chefs soumis, susceptibles d'opérer la reconversion des mentalités. » (Coquery-Vidrovitch, 1985, 115).
- 8 Pour la majorité des chefs traditionnels « indigènes », le sentiment de collaborer aux côtés de l'homme blanc ou pour le Blanc était un privilège. En effet, le contact et les échanges avec cet administrateur étaient des occasions rares, c'est dire que cette proximité était une opportunité qui n'était pas accordée à n'importe quel autre frère, sœur ou fils du village. C'est ainsi qu'il était important pour les chefs de maintenir ce prestige et surtout d'être vus aux yeux de leur population comme privilégiés et comme collaborateur indispensable par l'administration coloniale. Il convient d'insister sur un aspect tout aussi important dans l'appréhension de la « splendeur du travail ou de la fonction de chef traditionnel », à savoir le privilège d'être collecteur d'impôts.

I.2. Un privilège adossé sur le rôle de collecteur d'impôt dévolu aux chefs traditionnels

- 9 La fonction de chef traditionnel au Cameroun permettait aussi de collecter l'impôt. Avec le travail forcé, la perception de l'impôt faisait partie du train des obligations dont les populations eurent à souffrir sous l'administration de la France mandataire. Ce furent des tâches privilégiées des chefs indigènes (Temgoua, 2011, 171 : A.P. Temgoua pense que c'est pour des raisons de personnel, de frais et surtout d'efficacité, que l'administration coloniale eut recours aux chefs traditionnels pour le recouvrement de l'impôt). Contrairement aux

Allemands qui l'avaient institué dans le but avoué de contraindre leurs sujets à investir leur force dans des travaux d'intérêt public ou privé, les Français se montrèrent plus déterminés par le souci de l'auto-suffisance économique d'un territoire dont ils n'avaient pas la propriété pleine et entière (Emog, 1988, 241). Dans sa politique d'exploitation des territoires conquis, l'administration coloniale préférait puiser dans les ressources locales, une taxe fiscale pour l'économie de la métropole généralement aussi utilisée pour les besoins de fonctionnement de l'administration de la colonie. Comme le souligne Albert Pacal Temgoua, l'impôt fut institué pour résoudre les difficultés d'ordre budgétaire. L'administration devenant plus intensive et par conséquent plus coûteuse, il fallait de l'argent ailleurs et pas toujours attendre que la métropole finance tout (Temgoua, 2011, 171). Il convient de relever que la perception de l'impôt et sa généralisation à l'étendue du territoire fut une décision de l'autorité allemande de 1908¹. Comme ses prédécesseurs Allemands, la France trouva en l'impôt une source non négligeable de revenus. Convoquant la théorie ou le principe de « l'impôt moralisateur » tel que décrit Galienni prenant le cas de Madagascar, l'objectif ici était de mettre au travail les « indigènes » pour le développement. L'on serait tenté de penser que cette taxe fut instituée pour inculquer aux « indigènes » le goût du travail et le culte de l'effort, considérés à la fois comme des facteurs indispensables de développement et comme source d'enrichissement individuel chez le colonisé noir. Ce qui ne fut pas évident lorsque l'on revisite l'histoire et les raisons de la poussée impérialiste en Afrique.

- 10 En effet, il a été démontré que les puissances coloniales ne s'y rendaient pas par philanthropie, mais beaucoup plus par intérêt. Ainsi, pour parvenir à leurs fins, l'administration coloniale avec la collaboration des chefs, ne manquait pas d'user de toutes formes d'approches pouvant leur être bénéfiques. C'est pourquoi lorsque le général Gallieni mit en place cette fiscalité qui reposait essentiellement sur la taxe personnelle ou de capitation, le non-dit de cette initiative était sans conteste de booster l'économie de la métropole. Toutefois, cette fiscalité, dans la perspective du colonisateur, avait quelquefois été un succès lorsqu'elle entraînait la recherche du travail salarié et la croissance des exportations. Le plus souvent, un échec : dans les territoires et cercles isolés où elle avait

pour conséquence la chasse aux contribuables qui remplissaient les prisons et la disette monétaire. Mais, dans le cas qui nous intéresse, les résultats de l'instauration ou la reconduction de l'impôt sous le mandat français ont souvent été mitigés contrairement au temps des Allemands².

- 11 Cependant, la splendeur qui en découle ici tient au fait que la responsabilité d'être un intermédiaire du « blanc » dans la perception de l'impôt relevait de l'extraordinaire. C'était une marque de confiance qui n'était pas accordée à n'importe quel Camerounais. Malgré le fait que le percepteur apparemment ne sache pas qu'il était utilisé à des fins quasi exploitatrices, outre l'honneur de collecter l'impôt, il y avait le sentiment de fierté de percevoir une commission proportionnelle à ce qu'ils avaient collecté auprès des populations. Les intérêts personnels desdits chefs étaient liés à ceux du colonisateur. Ces derniers misaient sur leurs intéressements qui allaient les pousser à encaisser le plus possible, afin d'augmenter leur propre part. Ainsi, dans l'exercice de leur fonction, la motivation venait surtout du pourcentage qu'ils touchaient après le versement de l'argent perçu à l'autorité coloniale (Temgoua, 2011, 174). C'est dire que la perception de l'impôt représentait pour les chefs traditionnels, une source de revenus non négligeable, nonobstant le fait que ce travail nécessitait beaucoup d'efforts de la part des chefs, pour amener leurs sujets à s'en acquitter.
- 12 A côté de ce rôle dans la perception de l'impôt, la fonction de chef traditionnel offrait aussi de nombreux avantages. Le chef qui se déployait avec loyauté et abnégation était gratifié. Dans ce labeur, l'administration coloniale française reconnaissait la nécessité de reconstituer l'armature des villages et subdivisions et d'en limiter la désagrégation, en renforçant le prestige des chefs (Ebale, 2011, 207). Ceci passait par un certain nombre d'actions en faveur des chefs traditionnels dont les plus significatives furent :
 - la distinction vestimentaire en vue de différencier le chef du reste de la population ;
 - la politique de promotion financière et sociale en vue de donner aux chefs des moyens de vivre et leur garantir certains avantages propres à maintenir la considération qui devait s'attacher à leurs fonctions³.

- 13 Ainsi, il est évident que la fonction prestige de chef traditionnel revêtait un attrait à nul autre pareil à cette période. Reconnaisant l'importance du rôle des chefs, les autorités françaises allaient opter d'améliorer leurs conditions de vie et leur autorité d'une certaine manière. Ces mesures n'allaient pas être sans incidence sur la considération et le respect de leurs sujets, tel que visé par l'administrateur colonial. Car, pour espérer avoir un rendement efficace de l'administration, il était nécessaire pour la France d'asseoir un climat de stabilité et d'harmonie sociale dans les territoires. Ce qui permettait de mener à bien un des objectifs politiques notamment la mise en valeur des territoires, le travail et le suivi des populations. Un autre aspect mérite d'être examiné, il s'agit de celui relatif à un autre type de privilège, à savoir la garantie de la stabilité et de maintien au pouvoir.

I.3. La stabilité et le maintien du pouvoir traditionnel

- 14 La politique française eut une conséquence immédiate : traiter avec les anciens dirigeants, mieux avoir le contrôle des sujets, faire des économies. Tout ceci était relativement apprécié des chefs qui se complaisaient de leur proximité avec le nouvel administrateur, du privilège de collaborer avec « le Blanc » au détriment de ses compatriotes du même groupement ou pas. Toute chose qui donnait une vue rayonnante du travail de chef traditionnel après la Grande Guerre. Mais, il convient de souligner que la proximité et l'acceptation de travailler avec le nouvel administrateur offrait un minimum de garantie au chef. D'une part, en affirmant sa loyauté, le chef gagnait la sympathie de l'administrateur qui avait une assurance de la franche collaboration du chef dans le suivi de la zone de compétence. La chefferie, en tant qu'institution, aurait pu perdre tout crédit du fait du rôle que l'on cherchait à lui faire tenir. Certains chefs, généralement ceux qui ne devaient leur existence qu'au bon vouloir de l'administrateur colonial acceptèrent de bon gré de faire ce que l'on attendait d'eux⁴, profitant même de l'occasion pour pressurer à leur propre profit ceux qui étaient placés sous leur autorité. Ce procédé ou cette soumission en retour permettait au

chef en question, de bénéficier de la confiance et de certaines faveurs d'ordre matériel et sécuritaire pour son maintien en fonction.

- 15 Il ne serait pas inintéressant de prendre quelques exemples de cette collaboration. Le chef supérieur des Ewondo et Bene, Charles Atangana, se distingua par un soutien ferme au Commissaire Paul Marchand qui essuyait les multiples plaintes des populations de Yaoundé et des environs. En effet, à partir de 1928, souligne Daniel Abwa, la présence et l'œuvre de Marchand au Cameroun étaient sujets à de nombreuses plaintes, tant des populations camerounaises que de la presse métropolitaine de la droite et de gauche. C'est le chef supérieur des Ewondo qui vint au secours de Marchand à travers un témoignage de satisfaction qu'il adressa au ministre des colonies le 8 février 1929. Dans ce témoignage, Atangana, contrairement à l'opinion qui recommandait le départ de Marchand, exprima toute la joie des Ewondo et Bene, d'avoir ce gouverneur comme commissaire de la République au Cameroun (Abwa, 1994, 831). D'autres chefs indigènes à l'instar de Edjoa Mvondo, chef supérieur Boulou, profitèrent aussi de leur collaboration affichée qui en faisait des quasi intouchables pour exploiter outrageusement les populations placées sous leur autorité (Abwa, 1994, 1042).
- 16 En cas de menace ou de révolte quelconque, le chef loyal pouvait compter sur le soutien matériel et l'appui moral inconditionnel de l'administration. C'est le cas des privilèges accordés au chef Machia à Bafia dans le Mbam, à la suite de la main forte qu'il prêta aux Français pour mater les différentes résistances qui éclatèrent partout dans le Mbam contre la pénétration française. Par cet acte, il reçut un important soutien de la France, l'ayant non seulement permis de se maintenir au trône, mais surtout de se livrer à de nombreux abus⁵ (Berika Benaume, 1979, 54).
- 17 Cette absence de garde-fou conduisit les autorités traditionnelles à de plus en plus d'abus et l'administration coloniale n'était pas sans ignorer cette situation qu'elle avait davantage accentuée. En outre, sur le plan judiciaire, toutes les plaintes formulées contre le chef loyal étaient sans suite. Le chef agissait sous l'œil tolérant de l'administration par ailleurs trop éloignée des habitants (Fogui, 1980, 64).

- 18 Malgré cette collaboration qui malheureusement heurta l'esprit nationaliste de certains Camerounais qui fustigeaient la politique impériale menée par la France, les chefs loyaux à l'instar d'Atangana, Machia et Edjoa Mvondo, recevront la gratitude des autorités françaises. Le profit tiré fut la permanence et la consolidation toujours accrue de leurs pouvoirs. A aucun moment, il ne fut question de supprimer leurs chefferies de leurs vivant, ni de réduire leur audience (Mballa Nguele, 1998, 843).
- 19 Toujours dans le cadre du rayonnement de la fonction de chef supérieur et de village, il serait intéressant de relever la mutation observée par le successeur du Commissaire de la République Marchand à partir de 1933, Auguste François Bonnacarrère. En effet, une fois arrivé au Cameroun, ce nouveau Commissaire se démarqua de la politique de son prédécesseur qui consistait à caporaliser les chefs comme nous le verrons dans la seconde partie de cette contribution. Ainsi, parmi les faits confortant l'influence de cette fonction au temps de Bonnacarrère, on a l'adoption de l'Arrêté du 4 février 1933, fixant le statut des « chefs indigènes »⁶ avec en filigrane, les prescriptions d'un certain nombre d'égards à l'endroit des autorités traditionnelles camerounaises⁷.
- 20 Malgré les quelques mutations apportées par cet administrateur des colonies en faveur des chefs, il faut souligner que dans la pratique, les chefs supérieurs et de village sans exception, restaient toujours comme le souligne Robert Kpwang, « de simples auxiliaires de l'administration ». Dans ce rôle et malgré la splendeur qu'offrait la fonction de chef, il serait important de relever que les détenteurs de la fonction n'étaient pas toujours été épanouis sous le mandat français. Quelques mobiles n'étant pas restés sans conséquences dans le travail et la fonction de chef indigène furent l'adoption d'une réforme de l'autorité, la création du conseil des notables, l'effritement de l'autorité du chef et la crise de l'autorité : ce fut le début des problèmes pour lesdits chefs.

II. Les problèmes des chefs

- 21 La Guerre terminée en 1916, le poids des événements demeurait. La majorité des chefs traditionnels investis par les Allemands avaient trouvé la mort soit par le poids de l'âge ou de la maladie. Les

plantations, les villes et villages de Lolodorf, des banlieues de Yaoundé, Yoko ou un peu plus loin comme à Mora, étaient abandonnés lorsqu'ils n'avaient pas été détruits. Avec ce changement de régime et surtout la disparition des indigènes engagés comme chefs ou soldats, tout cela fit régner l'insécurité totale (Bell Bell, 1979, 17). Dans un tel contexte, il est évident que presque tout était à réorganiser. La France, comme le relève Baba Kake, allait, faute de cadres administratifs, s'appuyer sur les chefs locaux, auxquels elle donna de moins en moins de pouvoir possible (Baba Kake, 1990 :63). C'est dans ce cadre qu'intervinrent les mesures qui viendront fragiliser la fonction de chef traditionnel.

II.1. L'adoption d'une réforme de l'autorité

22 Après son installation, la France trouva un mode d'organisation local un peu particulier. En effet, l'Allemagne qui s'en était allée avait implémenté un mode d'administration mixte⁸. Ainsi, les multiples décès de chefs traditionnels observés au départ des Allemands⁹, avaient justifié que la nouvelle administration procéda à des remplacements. Dans un premier temps le choix fut porté sur les fils des chefs supérieurs jadis dénommés « Oberhautplingen » (chefs supérieurs), qui ne parvinrent pas à se faire respecter par les populations de leurs unités de commandement (Kpwang, 2011, 50). C'est dans ce contexte, cette philosophie de refus et de contestation des nouveaux et surtout jeunes chefs que la France s'installait progressivement dans la partie orientale du territoire où la question de l'autorité des héritiers des anciens Oberhautplingen se posait avec acuité (Kpwang, 2011, 50). Les autorités françaises d'une façon générale avaient respecté l'organisation administrative laissée par leurs prédécesseurs. Ne pouvant exercer directement leur autorité sur les populations, comme leurs prédécesseurs allemands, les Français avaient intégré les détenteurs de l'autorité traditionnelle dans leur mission d'administration et d'exploitation des richesses du vaste territoire, malgré le changement de dénomination des chefferies¹⁰.

23 Toutefois, au lieu de suivre la voie de la sagesse qui voulait que l'administration coloniale choisisse les interlocuteurs locaux valables,

c'est-à-dire des gens ayant la même audience auprès des populations placées sous leur commandement que leurs prédécesseurs, l'administration française soucieuse de se démarquer des Allemands en tous points de vue, se livra à des désignations n'obéissant plus au respect des réalités sociologiques locales desdits chefs traditionnels. Pour les nouveaux maîtres, les *Oberhautplingen* (chef supérieur) et *hautplingen* (chef de village) d'hier devinrent les chefs indigènes. Le souci de la France consistant à effacer toute trace de quelque nature que ce soit qui rappelait le passé allemand, il était nécessaire de promouvoir par tous les moyens des mutations aussi bien des manières de penser, d'agir et de sentir.

- 24 Dès 1918, un processus de réforme des « commandements indigènes » est mis sur pied. L'objectif, sommes-nous tentés de relever, consistait à « faciliter l'administration », voire diviser pour mieux régner. Cette réforme qui non seulement réorganise le fonctionnement du pouvoir traditionnel de manière hiérarchisée, décide de réduire les pouvoirs des chefs et de ne plus en faire des collaborateurs indispensables. Comme nous le verrons, cette principale innovation se matérialise par l'instauration du conseil des notables, nouveaux intermédiaires dans l'appareil décisionnel entre les subdivisions et l'administrateur colonial français. C'est surtout dans la partie sud du Cameroun français que cette mutation va connaître des répercussions négatives dans la nouvelle gestion, les larges pouvoirs d'hier sont désormais réduits.
- 25 Il convient de relever que les réformes opérées par la France s'inscrivaient dans le sens d'un meilleur suivi et un contrôle efficient des sujets et des territoires. Ces réformes n'étaient pas sans conséquence sur le travail des chefs, elles engendrèrent des problèmes. L'on sait en effet que lorsque les nouveaux maîtres de la partie orientale du Cameroun débarquèrent après le partage du territoire, ils se lancèrent dans une politique de destruction systématique des vestiges germaniques. Cette politique, connue sous le vocable de « dégermanisation »¹¹ (Abwa, 1998, 95-105), fit de nombreuses victimes parmi les anciens collaborateurs des Allemands et leurs anciens soutiens locaux formés par ces derniers. (Kpwang, 2011, 161).

- 26 Au nom de la germanophobie, les Français choisirent de faire ressentir tout le poids de leur présence aux indigènes en accordant des pouvoirs extrêmes aux administrateurs coloniaux. Une initiative qui ne faisait que présager du début d'importantes difficultés pour l'autorité indigène (Kpwang, 2011, 140). Celles-ci n'allaient pas échapper aux subdivisions d'Ebolowa, Sangmélina et Kribi, où les commandements indigènes avaient été divisés en régions, chacune ayant à sa tête un chef de région, et en villages, commandés par des chefs de villages (Kpwang, 2011, 140). La raison de ce procédé d'administration était de permettre à la France de mieux suivre la vie et les activités de ses territoires par l'intermédiaire de divers représentants hiérarchisés. Comme principales conséquences de cette innovation pour les chefs, on eut la fragilisation et la réduction de l'autorité du chef traditionnel aussi bien vis-à-vis de ses multiples sujets, que dans l'étendue de son territoire de compétence. Ces chefs supérieurs et de villages qui hier étaient respectés de leurs sujets, mais aussi, considérés comme des collaborateurs indispensables pour l'autorité coloniale, ne bénéficiaient plus que d'un statut de seconde zone conditionné. Pour éviter tout abus éventuel ou trahison desdits chefs, la France préféra se doter de nouveaux collaborateurs qu'elle désignait et destituait au gré de ses intérêts au Cameroun.
- 27 Dans cette réforme de l'administration française au Cameroun, l'autorité du chef traditionnel, jadis forte et étendue, eut également des conséquences néfastes dans la vie des sujets et des villages¹². Bien qu'ayant maintenu l'entité politique à base des chefferies, l'autorité coloniale procéda une sorte de réorganisation de l'appareil décisionnel traditionnel. Ainsi, dans tous les villages, les anciens chefs étaient soit tués, soit destitués et remplacés, soit purement et simplement légitimés au gré de l'autorité¹³. Les chefs reconduits au même titre que les nouveaux servaient plus comme auxiliaires de l'administration coloniale, et c'est à peine s'ils jouaient leur rôle de chef. Partout dans les villages, la France avait placé comme chefs des hommes de confiance, pour ainsi dire des marionnettes ; et, à l'occasion, elle divisait le groupe en plusieurs chefferies pour mieux asseoir son autorité (Abwa, 1998, 314).
- 28 Pour le nouvel administrateur, le souci d'obéissance, voire de soumission et d'entière collaboration, était un des objectifs de réussite de l'administration, une certitude de la maîtrise et du

contrôle du territoire. C'est dans ce sens que la France permit à ses Commissaires à l'instar de Théodore Paul Marchand en 1924, de contraindre les chefs supérieurs et de villages à rendre compte aux chefs d'unités administratives de toute présence étrangère à leurs groupes. Cette mesure vint limiter la mobilité des populations. Le 7 août 1925, les chefs n'avaient plus le monopole du contrôle des déplacements de leurs sujets, l'autorité française s'en était accaparé, par l'usage d'un laissez-passer à la suite du Décret du 9 juillet 1925. (Abwa, 1998, 130). Les nouvelles mesures prises par l'administration française avaient rencontré la résistance d'une minorité de chefs. La réduction considérable de leurs pouvoirs, la proximité avec leurs sujets ou l'immixtion de l'autorité coloniale aux « affaires internes » seraient à l'origine de la difficile collaboration de plus en plus observée dans certaines localités comme à Nanga eboko, Sa'a ou Kribi. Face à ce comportement inquiétant et peu rassurant, les autorités françaises arrivèrent rapidement à la conclusion selon laquelle elles ne pouvaient pas trop compter sur eux, car, leur pouvoir était assez proche des valeurs ancestrales des populations dont ils avaient la charge de commander et avec lesquelles ils avaient des affinités claniques très poussées. (Kpwang, 2011, 140). L'on pense qu'il s'agissait de mobiles non fondées, et que la France voulait trouver des arguments pour amener les chefs à comprendre leur caractère peu serein et non indispensable.

29 En effet, la crainte de l'autorité coloniale tenait certainement au fait que les chefs pouvaient représenter une menace compte tenu de leur position privilégiée et surtout indispensables aussi bien vis-à-vis de leurs sujets que de l'autorité coloniale. Leur mise en minorité au détriment de collaborateurs choisis et dotés de missions clairement définies s'imposait comme une nécessité. Un projet qui fut bien mûri et appliqué par Théodore Paul Marchand.

30 En 1918, après l'occupation du Cameroun par la France, les chefs traditionnels éprouvèrent de la peine à asseoir leur autorité. A Sangmélina par exemple, un rapport du chef de la subdivision adressé à ses supérieurs en 1918, fait état d'une population palabreuse et turbulente à l'excès (Archives nationales de Yaoundé [ANY], Affaires politiques et administratives [APA] 12392, Sangmélina. Rapport des tournées 1918-1931, 51). Les chefs indigènes nommés par l'administration étaient contestés et n'étaient pas appelés

coutumièrement à exercer cette fonction. Pour remédier à cet état des choses, l'administration gagnerait à choisir les chefs en accord avec la population concernée (Kpwang, 2011, 51).

- 31 Des éléments à même de justifier cette décision de procéder à des réformes, il est probable que la crainte, le respect, voire la soumission à l'endroit de l'autorité coloniale, devaient être une réalité sur le terrain pour les autorités françaises. Ce qui confirmait l'aspect rigide du commandement tel que prônée par la France. Une approche qui sous-tend qu'un chef ne doit pas être trop proche des populations, il doit être craint et respecté en vue d'un rendement efficient ; ce d'autant plus que la France avait pour ambition une prise en main et un contrôle effectifs des populations assujetties. Ce d'autant plus qu'en définitive, c'est la puissance coloniale qui investit les chefs. (Emog, 1988, 229)
- 32 Une approche du commandement difficilement assimilée par l'autorité traditionnelle (indigène) dont la nature du pouvoir est d'abord liée aux populations dont elle est aussi issue. Le chef ici est d'abord un bon père de famille et partage un ensemble de valeurs culturelles et ancestrales avec ses sujets, d'où sa proximité malheureusement décriée par l'administration française. C'est peut-être une des raisons de la création du conseil des notables, une institution qui fragilisera davantage la fonction de chef supérieur et de village.

II.2. La création du conseil des notables

- 33 C'est dans l'Arrêté du 9 octobre 1925 que figure la mise sur pied du conseil des notables (Archives nationales de Yaoundé [ANY], Affaires politiques et administratives [APA] 11326, Arrêté du 9 octobre 1925). Cette nouvelle institution coloniale est implémentée par le Commissaire Théodore Paul Marchand, dont l'objectif est de réduire le caractère indispensable des chefs indigènes en créant des nouveaux centres de décisions des problèmes indigènes (Abwa, 1998, 170). En effet, bien que reconnaissant l'utilité desdits chefs, l'administration française à travers le Commissaire Marchand, se rendit compte que certains d'entre eux, surtout ceux dont le pouvoir reposait sur des bases coutumières légitimes, constituaient une menace et pouvaient limiter grandement le champ d'influence

française. Parallèlement à la logique de subordination des chefs indigènes, il fallait donc trouver une formule qui eut permis à la fois de conserver les chefs tout en ayant la possibilité de se passer d'eux sans avoir nécessairement à les destituer (Abwa, 1998, 171).

- 34 La nécessité du système d'administration directe prisé par la France, ne tolérait pas d'intermédiaire entre la population locale et l'autorité coloniale. Conséquence, l'existence d'un pouvoir indigène fort n'était pas appréciée. Il fallait l'affaiblir pour le rendre plus compatible avec les desseins français au Cameroun. Comme formule trouvée, Marchand décida à cet effet d'instituer de nouveaux intermédiaires du pouvoir colonial qui feraient ombrage au pouvoir indigène, d'où l'avènement du Conseil des notables. Par cette nouvelle institution, les chefs supérieurs et de villages cessent d'être les seuls interlocuteurs de l'autorité coloniale en ce qui concerne les problèmes indigènes.
- 35 Dans l'acte originel instituant le conseil des notables, les chefs supérieurs et de village ne siégeaient pas. C'est tout juste avant son entrée en vigueur et compte tenu des risques que présentaient l'exclusion desdits chefs que la nécessité de les intégrer se fit sentir¹⁴. Ainsi, au cours de la tenue de son premier conseil le 16 février 1926 à Yaoundé, on constate la présence de 19 membres majoritairement de la subdivision du Nyong et Sanaga.¹⁵
- 36 Dans la pratique, cette nouvelle institution fonctionnait comme un parlement. Composée de représentants des groupements ethniques, elle avait un président qui était l'autorité coloniale et deux vices présidents choisis parmi les indigènes. Charles Atangana (Chef supérieur des Ewondo et Bene) et Hubert Manga (Chef supérieur des Yekabas) étaient les deux vice-présidents élus par acclamation du tout premier conseil des notables dans le Nyong et Sanaga. Deux jeunes conseillers figuraient aussi dans ce conseil, Awana Abana et Belinga M'bele, respectivement chef de village de race Eton-Est et chef du village Mengang.
- 37 Une raison du caractère fondamental du travail desdits conseillers qui s'apparentait à celui des parlementaires, est que ceux-ci formulaient des avis et doléances sur les questions économiques et sociales¹⁶ de leurs contrées respectives. L'autorité coloniale profitait de la tenue de ce Conseil pour s'assurer de la bonne marche

de ses initiatives économiques et sociales dans les circonscriptions. Pour plus de réussite de leur entreprise, les fonctionnaires d'autorité devaient désormais faire passer les messages essentiels au Conseil en question. Et pour ce faire, les membres du Conseil des notables devaient être auréolés d'un prestige au moins égal à celui des Chefs supérieurs et de villages, une preuve de la volonté de Marchand de se passer du caractère jadis indispensable des chefs.

- 38 Toutefois, comme le souligne l'historien Daniel Abwa, le Conseil des notables qui siégeait par session malgré la finalité et les résultats visés, contribua à mieux subordonner les Chefs indigènes qui savaient que leurs points de vue ne pouvaient compter que s'ils soutenaient celui de l'administration coloniale. En outre, ce conseil relève l'historien Abwa, a permis à l'autorité coloniale d'avoir de nouveaux intermédiaires dans ses relations avec les populations locales, et par ce fait même de donner à leurs nouveaux partenaires une parcelle des pouvoirs des chefs indigènes (Abwa, 1994, 419).
- 39 En marge de cette réduction considérable de l'autorité du chef indigène, la France avait usé d'autres moyens pour rendre moins indispensables la fonction de chef supérieur et de village. Dans la poursuite des mesures de l'Arrêté de 1925, on assista à un effritement de l'autorité du chef.

II.3. L'effritement de l'autorité du chef traditionnelle

- 40 Un autre malaise de l'autorité traditionnelle peut s'expliquer par le fait que, hormis la réduction et la fragilité de son pouvoir, on aboutit à la contestation de la philosophie de la nouvelle administration. D'un côté, on a une partie de la population constituée majoritairement de chefs qui semblaient accueillir favorablement la politique de centralisation et d'assimilation de la France. De l'autre côté, il y a les populations victimes de la politique coloniale française généralement marquée par l'implémentation d'une autorité fortement charpentée et des abus de toutes sortes (Bell Bell, 1979, 37).
- 41 Fidèles à leur formule administrative de centralisation du pouvoir pour reprendre Daniel Abwa, les Français ne purent supporter le partage de celui-ci avec les chefs indigènes. Le pouvoir devant

demeurer la possession exclusive des autorités françaises qui pouvaient, à leur guise, en déléguer quelques parcelles aux chefs indigènes. Pour cela, il fallait réaliser une révolution copernicienne en transférant le pouvoir jadis détenu par les chefs indigènes aux autorités françaises (Abwa, 1998, 158).

- 42 Ne pouvant se passer des chefs supérieurs et de villages qui constituaient « les intermédiaires obligés » entre l'autorité administrative et la masse de la population qu'ils dirigeaient, et n'ayant que partiellement réussi à se substituer à eux en s'arrogeant tous les droits qui étaient les leurs, les autorités françaises entreprirent de les soumettre à leur bon vouloir. L'administration française avait certes besoin du chef indigène mais elle voulait totalement les inféoder à sa cause. (Abwa, 1998, 158). Pour le « rayonnement des subdivisions », la France décida de déposséder, comme souligné plus haut, une bonne partie du pouvoir du chef supérieur et de village. Ce dernier devint un agent de l'administration française après la réforme de l'autorité administrative, tout en gardant une position traditionnelle vidée de ses fondements politiques et religieux. Ce chef avait perdu aussi son rôle de protection et d'assistance au profit des « hommes nouveaux » désormais représentants de l'administration coloniale dans les régions.
- 43 Nommés et révocables par l'administration, les chefs supérieurs et de village devaient accepter les nouvelles méthodes qu'avait plantées Théodore Marchand, et qui consistaient à devenir un simple exécutant dans son territoire de commandement, l'essentiel dudit pouvoir étant détenu par un fonctionnaire français d'autorité (Abwa, 1998, 158).
- 44 Avec cet effritement de l'autorité du chef, on assiste à des malentendus entre chefs traditionnels qui occasionnent quelques débordements. C'est ainsi que, dans la subdivision de Nanga Eboko, Pierre Rouvillois signale en 1939 que le chef Yezoum, Angoula Abada ayant demandé à Engongono, chef du village d'Endoum de lui envoyer des prestataires, celui-ci lui fit répondre de venir les chercher lui-même. Mais, quand Angoula Abada se présenta, Engongono le fit frapper par ses policiers (Tanga Onana, 2011, 277). Sans toutefois généraliser la situation à partir de ce cas, l'on peut affirmer que la

réduction de l'autorité avait eu un impact dans la gestion du pouvoir des chefs.

- 45 L'effritement de l'autorité du chef et la pratique frustrante qui mettait en mal certaines autorités n'allaient pas faciliter l'harmonie dans la gestion des territoires. C'est ainsi qu'on ne saurait oublier le problème de la perte d'influence des chefs vis-à-vis de leurs sujets et sur leurs terres. Qu'ils l'eussent transféré de plein gré ou qu'ils y fussent contraints par la force de l'occupant, la soumission au pouvoir du nouvel administrateur enlevait du même coup aux chefs supérieurs et de village toute possibilité de décider d'eux-mêmes de leurs affaires (Ngomsu, 1982, 136). Ces chefs qui jadis étaient dotés d'une marge de manœuvre¹⁷ sous les Allemands devenaient quasi dépendants.
- 46 Avec Jules Bell Bell, il convient de s'interroger s'il y a eu effectivement une administration indigène. A bien observer dans la pratique, le doute est profond car les chefs indigènes n'étaient que des personnages manipulés pour la plupart (Bell Bell, 1979, 39). En outre, leurs contacts avec l'administration française étaient étroits contrairement à la période allemande¹⁸. Se sentant surveillés, ces chefs, par peur de sanctions, étaient souvent obligés de se plier à la volonté des décideurs coloniaux.
- 47 Le travail de proximité et la surveillance des actions des chefs indigènes s'accroissent par la pratique des tournées qu'effectuait l'autorité coloniale. En effet, pour établir un contact direct avec les populations indigènes du Cameroun, dans l'optique de susciter leur sympathie et leur soumission, la France par ses administrateurs instaura des tournées. L'autre raison non négligeable des tournées soulignée par le Professeur Abwa, consistait à procéder à la marginalisation et au contrôle des chefs indigènes. Obéissant à leur système d'administration, il était important pour la France de se substituer au pouvoir indigène traditionnel afin d'établir un contact permanent et direct avec les populations locales d'une part, et de jouir des ressources économiques et financières du territoire d'autre part (Abwa, 1994, 364). Toutefois poursuit-il, en tenant compte des circulaires relatives au fonctionnement des tournées, l'objectif de la France à travers les tournées était également d'amener l'autorité

coloniale française à se faire connaître et apprécier des populations locales (Abwa, 1994, 364).

- 48 Les difficultés ou problèmes des chefs indigènes atteignaient souvent leur paroxysme à travers ces tournées. En effet, au moment où elles se tenaient, l'autorité coloniale profitait de l'occasion pour imposer son pouvoir aux populations indigènes. C'est ce qui ressort de cette description que brosse l'administrateur de la France d'outre-mer Gérard Prestat :

Si la tournée avait pour base le recensement des populations devant servir à l'établissement de l'assiette de l'impôt, elle servait surtout à établir un contact étroit avec leurs chefs et les populations(...) logeant au village, les villageois profitaient de son passage pour lui présenter leurs problèmes, les litiges sur la dot, divorce et vol de bétail, etc. L'autorité se documentait sur les semailles, les moissons, les réserves de semences. Il prend ainsi le pouls de la population, ce qui lui permettait de résoudre les problèmes et de prévenir d'éventuels incidents (interview avec Gérard Prestat, dans Abwa, 1994, 366).

- 49 Grâce aux tournées, les autorités françaises pouvaient donc exercer une administration directe auprès des populations en se substituant au pouvoir du « chef indigène ». En outre, par ces tournées, la personnalité, l'autorité, le travail des chefs vis-à-vis de leurs populations étaient évaluées. Ce qui de toute évidence n'était pas du tout apprécié par ces derniers, mais beaucoup plus par crainte des représailles que par respect, ces chefs s'abstenaient de le manifester publiquement. (Abwa, 1994, 368).
- 50 Comme on peut le constater, les chefs traditionnels étaient appelés à jouer un rôle important dans l'administration coloniale. Seulement, ce rôle n'était jamais autonome, il ne fut pas déterminé par les institutions locales préexistantes. Ces chefs conservèrent plus ou moins leurs titres et attributions anciennes, mais aux yeux de la loi des colonisateurs, ils n'étaient que des agents de l'administration coloniale, agents non fonctionnaire dépourvus de tout statut et par conséquent titulaires de tout droits révocables *ad nutum* par l'administration supérieure, passibles de sanctions applicables aux autres sujets indigènes (Surêt-Canale, 1966, 462). Menées sans

scrupules, ces pratiques allaient provoquer une crise de l'autorité des chefs indigènes dans certaines subdivisions.

II.4. La crise d'autorité

- 51 La crise de l'autorité survenue dès le lendemain de la Première Guerre mondiale peut s'expliquer par le fait qu'on enregistra un manque de respect de la hiérarchie indigène, une difficile collaboration entre autorités et parfois des abus divers perpétrés par certains chefs¹⁹.
- 52 Plusieurs raisons peuvent justifier le début de la crise d'autorité traditionnelle dans les territoires du Sud-Cameroun. Avec Tanga Onana, relevons les questions de l'État colonial et les contradictions ayant parfois entraîné des conflits entre les nouvelles autorités, les populations et les chefs traditionnels (Tanga Onana, 2011, 274).
- 53 Prenant le cas des subdivisions de Kribi et de Nanga Eboko, c'est au lendemain du départ des Allemands qu'on assiste à ce climat. En effet, après la Grande Guerre, la France soucieuse de mettre un terme au mode de désignation allemand des chefs, opte pour des désignations peu rassurantes. Elle tient compte du seul critère de fidélité absolue envers les nouveaux maîtres venus de la métropole (Kpwang, 2011, 140).
- 54 La crise de l'autorité fut aussi marquée par certains abus commis par l'administration francophone dans quelques territoires. Ainsi, dans certaines chefferies du Mbam, presque tous les « amis » des Allemands qui occupaient les fonctions de chefs étaient destitués. C'est le cas dans la chefferie de Kon-Kidun qui avait pour chef Ombolo Mokong, remplacé par Pese Y'ombolo, lequel fut désavoué peu de temps après par la France vers 1919. A Begui, c'est un ancien collaborateur des Allemands nommé Omang n'e Siadè. A sa mort en 1916, il fut remplacé par Pagong n'e Magn qui régna jusqu'en 1919 peu de temps avant sa mort (Berika Benaume, 1979, 79). Dans la chefferie Yambetta, c'est le chef Panda, après sa mort en 1917, qui fut remplacé par son fils Afiab'è Banda. Ce dernier fut relevé de ses fonctions de chef pour orgueil et non-respect des superviseurs hiérarchiques. (Berika Benaume, 1979, 79). Dans la chefferie Kiboum où règne une légère instabilité politique, à la suite du départ précipité du chef

Pesome, son successeur Ambo, considéré comme illégitime par la population, fut contraint de démissionner en 1921 (Berika Benaume, 1979, 79). Cette instabilité politique était difficilement maîtrisée par l'administration coloniale qui se distingua par des prises de décisions à la va-vite en nommant et destituant par exemple, des successeurs en moins de trois ans. Preuve d'un manque de collaboration total avec la population locale dans les choix des auxiliaires coloniaux.

II.5. Les autres formes de problèmes

- 55 Le travail du chef traditionnel était en butte à de multiples problèmes à l'instar de ceux liant parfois les chefs à leurs sujets. En effet, dans le cadre de la réorganisation et la reconstruction des territoires, le besoin en main-d'œuvre s'est souvent imposé. Et c'est dans les couches indigènes qu'il était opportun de recruter. Ainsi, cette réquisition de main-d'œuvre ne s'est pas souvent faite sans difficultés. Le chef se trouvait parfois tiraillé entre l'administration qui désirait une main d'œuvre et ses ressortissants qui dédaignaient. Ce d'autant plus que, une fois recruté, « l'indigène » avait obligation de servir, et quiconque désertait la plantation au profit de laquelle il avait été requis s'exposait aux sanctions disciplinaires (Surêt-Canale, 1966, 468). Une situation qui embarrassait parfois les chefs souvent soucieux de vouloir préserver l'harmonie des liens avec leurs sujets, mais aussi la collaboration avec l'autorité coloniale.
- 56 Sur un autre plan, le pouvoir colonial avait recours à toutes formes de pratiques pour s'implanter dans les territoires. Partout où il parut nécessaire, le nouveau pouvoir colonial n'hésitait pas à organiser la chasse ou l'élimination des chefs qui ne lui convenaient pas, soit en les exilant, soit en les emprisonnant s'ils n'étaient pas physiquement éliminés. Ces méthodes permettaient à la nouvelle administration de mettre en place des éléments qui lui semblaient favorables (Ngomsu, 1982, 134).

Conclusion

- 57 En fin de compte, il n'y a point de doute qu'avec l'occupation du Cameroun par la France, l'autorité traditionnelle connut des moments d'instabilité. A certaines périodes, la fonction de chef

traditionnel était perçue comme prestigieuse et suscitait l'admiration des populations autochtones. Le chef était craint, respecté et jouissait d'un nombre considérables d'avantages. Celui-ci avait même parfois droit de vie ou de mort sur ses sujets. Avec la mise sur pied de certaines réformes en 1918, cette splendeur tombait en désuétude. La fonction n'offrait alors plus la même gloire avec l'instauration de quelques mécanismes destinés à diluer le pouvoir traditionnel. L'autorité traditionnelle était désormais méprisée des populations, manipulée par l'administration, la haute personnalité qui hier était respectée était transformée en une sorte de laquais de l'administration coloniale française après la Grande Guerre.

BIBLIOGRAPHIE

- Abwa D. (1998), *Commissaires et Hauts- commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, Presses Universitaires de Yaoundé et presses de l'UCAC.
- Abwa D. (1994), *Commandement Européen, commandement indigène au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960*, thèse de doctorat d'Etat de l'Université de Yaoundé, Cameroun.
- Archives nationales de Yaoundé (ANY), Affaires politiques et administratives (APA) 11326, Arrêté du 9 octobre 1925.
- Archives nationales de Yaoundé (ANY), Affaires politiques et administratives (APA) 11689, Inspection des colonies-Région Nyong et Sanaga.
- Archives nationales de Yaoundé (ANY), Affaires politiques et administratives (APA) 12392, Sangmélina. Rapport des tournées 1918-1931, dans Kpwang R. (2011), « Pouvoir traditionnel et notion de « chefferies » au Cameroun : de la période pré coloniale à l'ère de la mondialisation(1850-2010) », dans Kpwang Kpwang R. (dir.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris, L'Harmattan, p.51.
- Baba Kake I. (1990), *L'Afrique coloniale*, Paris, ACCT.
- Coquery-Vidrovitch C. (1976), « La mise en dépendance de l'Afrique noire. Essai de périodisation 1800-1970 », *Cahiers d'études africaines*, vol. 16, n° 61.
- Coquery-Vidrovitch C. (1985), *Afrique noire : permanences et ruptures*, Paris, Payot.
- Cornevin R., et M. (1952), *Histoire de l'Afrique des origines à la deuxième guerre mondiale*, Paris, Payot.
- Cornevin R. (1961), « Evolution des chefferies en Afrique Noire d'expression française », *Recueil Penant*, n°686, p. 235-250 ; n°687, juin-août 1961, p. 378- 388 ;

n°688, sept.-oct. 1961, p. 539-556, disponible sur : <http://lam.sciencespobordeaux.fr/sites/lam/files/td58-59.pdf>, consulté le 24 mai 2018.

Dictionnaire Reverso (2018), *Définition splendeur français*, disponible sur : <https://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/splendeur>, consulté le 21/03/2018.

Ebale R. (2011), « Pouvoir colonial et autorité traditionnelle dans la région de Sangmélina sous administration française : le cas des chefferies supérieures bulu (1916-1945) », dans Kpwang Kpwang R. (dir.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris, L'Harmattan, pp. 185-215.

Emog P. (1987-1988), *Les pays Banen et Bafia de 1901 à 1945 : le poids de la colonisation. Essai d'étude historique*, Thèse de doctorat de 3^e cycle en histoire, Université de Yaoundé.

Fogui J.P. (1980), *Autorités traditionnelles et intégration politique au Cameroun*, thèse de doctorat d'État, Tomes I et II, Bordeaux.

Gomsu J. (1986), « La problématique de la collaboration », *Afrika Zamani*, n°16 et 17.

Mballa Nguete M. (1994), *Charles Atangana et l'administration coloniale*, mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé, dans Abwa D., *Commandement Européen, commandement indigène au Cameroun sous administration française de 1916 à 1960*, thèse de doctorat d'État de l'Université de Yaoundé, Cameroun, p. 843

Rudin H. (1938), *Germans in the Cameroons, 1884-1914. A case study in modern imperialism*, New Haven, Yale University.

Imbert J. (1973), *Le Cameroun*, coll. « Que sais-je ? », n° 1551, Paris, P.U.F.

Kange Ewane F. (1985), *Semence et moisson coloniales : un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation*, Yaoundé, Clé.

Ki-Zerbo J. (1972), *Histoire de l'Afrique Noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier.

Lombad J. (1967), *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique Noire. Le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Paris, Armand Colin.

Michel M. (2003), *Les Africains et la Grande Guerre. L'Appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala.

Mveng E. (1984), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, C.E.P.E.R.

Ngongo L.P. (1982), *Histoire des forces religieuses au Cameroun de la Première Guerre mondiale à l'Indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala.

Suret-Canale J. (1962), *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Éditions Sociales.

Temgoua A.P. (2011), « Les chefs traditionnels du Sud-Cameroun forestier dans le circuit de l'économie du marché », dans Kpwang Kpwang R. (dir.), *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, Paris, L'Harmattan, p. 171-183.

NOTES

- 1 Cf. Décret du 20 octobre 1908. Cet impôt avait d'abord été introduit dans la seule ville de Douala par Décret du 1^{er} juillet 1903 (Emog., 1987-1988, 126).
- 2 « Les Allemands bien que visant aussi l'intérêt, faisaient travailler les indigènes mais les payaient de façon minimale. Avec l'arrivée des Français il n'y a pas de rétribution et il faut quand même payer l'impôt », Témoignage des missionnaires catholiques, Archives des pères du Saint-Esprit, Paris, boîte 187, n° 58, citées par Ngongo L.P., 1982, 18.
- 3 Pour plus de détails à ces avantages et gratifications, lire Ebale, 2001, 185-215.
- 4 C'est le cas d'Edjoa Mvondo, Machia et Atangana.
- 5 Outre mater toute forme de revendication ou de contestation menaçant les intérêts de la France, Machia a eu à imposer le chef Mouté à Dol dans l'important village de Kiiki, village avec lequel il n'avait aucun lien. En outre le Chef supérieur Machia souligne Paul Valentin EMOG, pouvait se permettre de faire nommer ses favoris chefs, à travers lesquels il conservait la main haute sur leurs villages. (Emog, 1988, 228).
- 6 Ce texte est le premier depuis l'installation de la France en 1916 à reconnaître la grandeur de la fonction du chef indigène au Cameroun. Soulignons que c'est la continuité respective des idées du gouverneur général de l'AOF, Joost Van Voollenhoven du 15 août 1917, qui précise certaines directives aussi bien dans le choix des chefs, les garanties et avantages qui doivent leur être consentis, pour compenser la charge du commandement, leur situation matérielle et mode de rémunération, la considération qui leur est due, leurs attributions et obligations. Ceci se concrétise au Cameroun suite à la décision d'André Maginot, Ministre des colonies, ou encore Jules Brévié, qui dans diverses circulaires reprennent les principes de Joost Van Voollenhoven sur la considération et le traitement des chefs indigènes. Lire Cornevin, 1961, 539-556).
- 7 François Bonnacarrère, demande aux administrateurs Français sur le terrain de ne pas adresser de reproches publics aux chefs, ni de leur infliger de sanctions disciplinaires. (Abwa, 1998, 196).
- 8 Il s'agissait en quelque sorte de l'administration directe appliquée par la France et l'indirect rule Britannique. C'est la fusion de ces deux systèmes

d'administration qui était appliquée par l'Allemagne.

9 C'est par exemple le cas des chefs Pierre NGAK, chef supérieur des Bamvele, de Tsangamanga, chef supérieur des Eton-ouest ou de Max ABE FOUDA, chef supérieur à Mbalmayo, etc. : Archives nationales de Yaoundé [ANY], Affaires politiques et administratives [APA] 11689, Inspection des colonies-Région Nyong et Sanaga.

10 Les chefferies traditionnelles d'hier seront désormais appelées chefferies indigènes.

11 Ce concept de dégermanisation d'après Daniel ABWA, consistait à faire oublier le période allemande pour imposer le style français. Dans la pratique, il s'agissait de rompre avec les manières de voir, de faire, de penser en créant des écoles où on enseignerait le français, généraliser l'usage de la langue française, modeler les populations afin d'obtenir une soumission. Bref, il fallait rompre avec les représentations allemandes pour instaurer les Françaises. Ceci devait permettre une meilleure exploitation de ce territoire afin de « payer » la France de tous les efforts qu'elle avait déployés pour le posséder.

12 Comme nous le verrons par la suite, la réforme en question vint fragiliser l'autorité et la personnalité du chef vis-à-vis de ses sujets. Le chef sera presque suppléé dans sa fonction de chef suprême et intermédiaire unique de l'autorité coloniale, mais aussi, de garant du patrimoine traditionnel local. En outre, il ne rendra plus justice comme par le passé avec la réforme. Comme au temps de la colonisation allemande, ils avaient perdu leur autorité.

13 Les chefs étaient légitimés à cause de leur importance stratégique et leur franche collaboration. Ce sera par exemple le cas des chefs supérieurs Charles Atangana des Ewondo et Bene, Hubert Manga des Yékabas et Machia à Anong des Bafia et Bapé.

14 Il faut souligner en effet que, en excluant les chefs, ceux-ci pouvaient décider de ne plus collaborer avec l'autorité coloniale, ce qui n'était pas sans conséquences néfastes dans le rendement escompté par la France.

15 Il s'agit de Charles Atangana, Albert Ateba, Zogo Fouda, Ze Mendouga, Bouremeke, Jean Tchanga Manga Elong Eyenga, Toulou Nkou, Machia à Anong, Awana Abana, Zogo Fouda, Ambara, Martin Ekoto Mvoto, Tina Avonk, Onambele, Hubert Manga, Moume, Nkoa, Belinga M'bele et Vogumbi. Cf Annexe 12, conseil des notables, Procès-verbal de la séance du 16 février 1926. (Abwa, 1994, Annexe 12).

16 C'est le cas de la main-d'œuvre, l'impôt de capitation, les prestations, la taxe d'assistance indigène, les patentes, etc.

17 Le système d'administration allemand accordait une bonne marge de pouvoir aux chefs qui étaient de véritables collaborateurs. L'intervention étatique se réduisant à la présence de gouverneurs, de quelques fonctionnaires délégués et policiers et de Schutztruppen épaulées par des troupes indigènes (Askaris). Dans les possessions, les planteurs assuraient eux-mêmes la police de leur domaine en s'en remettant à des milices privées indigènes. Les véritables centres de pouvoir et de décision ne se trouvaient donc pas dans les demeures des gouverneurs impériaux mais dans les sièges des sociétés coloniales en Allemagne et dans les capitales coloniales.

18 Au cours de la période allemande, les chefs s'occupaient des affaires judiciaires et de l'organisation de la vie dans leur territoire de commandement, ce que Raymond Ebale confirme en relevant que ces chefs avaient des pouvoirs excessifs à peine contrôlés par l'autorité administrante (Ebale, 2011, 192).

19 La crise trouve davantage son effet du fait que certains chefs « amis » des nouveaux maîtres bénéficiaient de certains appuis/faveurs au détriment des autres chefs. Ce qui amène ces proches du nouvel administrateur à se livrer parfois à des exactions parfois sans raisons valables.

RÉSUMÉS

Français

Après la défaite de l'Allemagne au Cameroun, la Société des Nations(SDN) accorda des mandats à la France et à la Grande Bretagne, sur la base du Traité de Versailles du 28 juin 1919. Dans l'historiographie de cette après Grande guerre, il n'est pas assez mis en relief les splendeurs et problèmes qu'avaient connus les autorités traditionnelles dans leurs fonctions entre 1914 et 1918. De façon générale, cette contribution tente de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs en particulier celles des chefs traditionnels dans l'installation de la France dans les territoires du Centre et du Sud camerounais.

English

After Germany's defeat in Cameroon, the League of Nations (SDN) granted mandates to France and Great Britain on the basis of the Treaty of Versailles of June 28, 1919. In the historiography of this after Great War, the

splendours and problems experienced by the traditional authorities in their functions between 1914 and 1918 were not sufficiently highlighted. In general, this contribution attempts to clarify the roles and responsibilities of the various actors in particular those of the traditional leaders in the installation of France in the central and South Cameroonian territories.

INDEX

Mots-clés

splendeur, problèmes, autorité, travail, chefs traditionnels

Keywords

splendor, problem, authority, work, traditional chiefs

AUTEUR

Georges Etoa Oyono

Georges Etoa Oyono est un Camerounais né le 26 mars 1976 à Ngoazip 1 par Ebolowa. Diplômé d'histoire-géographie de l'École normale supérieure de Yaoundé en 2004 et de sociologie et de sciences politiques en 2008, il soutient un Ph.D. en Histoire des relations internationales option diplomatie à l'Université de Yaoundé 1 en 2015. Enseignant vacataire au Département de diplomatie de l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), il est auteur de plusieurs publications scientifiques.

IDREF : <https://www.idref.fr/273437879>

Les tirailleurs sénégalais et l'expérience combattante de la Grande Guerre

Anthony Guyon

DOI : 10.35562/rif.625

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Combattre dans une guerre totale
 - I.1. Une présence réelle sur l'ensemble des fronts
 - I.2. Entre inconnue et raccourcis scientifiques, un bilan difficile à établir
- II. Préparer les Africains à la guerre, une mission complexe
 - II.1. Une formation négligée
 - II.2. Des « combattants saisonniers »
- III. La Grande Guerre, un modèle dans la gestion des soldats africains
 - III.1. Les soldats noirs en Europe, un débat transnational
 - III.2. L'enracinement
- Conclusion

TEXTE

- 1 Le corps des tirailleurs sénégalais naquit en 1857. Ses premières missions furent d'assister les troupes métropolitaines dans la conquête des territoires africains, avant d'assurer la pacification de ces colonies, ainsi que le maintien de l'ordre. Ces opérations, pour lesquelles ils constituaient la majorité des troupes engagées, se cantonnaient alors à l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, puis ils furent aussi envoyés sur l'île de Madagascar et au Maroc. Néanmoins, la Grande Guerre marqua une nouvelle période pour l'ensemble des soldats africains puisqu'ils vinrent combattre pour la première fois sur le sol européen. Ils participèrent à l'essentiel des grands affrontements du conflit, depuis la bataille des frontières à l'automne 1914 aux dernières opérations de 1918. Ils furent même parmi les derniers combattants démobilisés et certains ne retrouvèrent leur territoire d'origine qu'en 1920.

- 2 La 8^e Direction (en charge des troupes coloniales) fut amenée à réfléchir à l'emploi de ces hommes dans un contexte particulier. En effet, les tirailleurs de septembre 1914 n'étaient pas les mêmes que ceux recrutés en 1915 ou en 1918, et ne furent surtout pas pensés de la même manière. Pour des raisons sanitaires, ils étaient retirés du front entre les mois d'octobre et avril. Cette pratique de l'hivernage devint consubstantielle aux soldats africains et revêtit une double fonction : protéger ces hommes des rigueurs de l'hiver et les former. Malgré ces enjeux, la vie dans les camps du Sud de la France restait marquée par la précarité et l'ennui. Les meilleurs cadres européens demeuraient sur le front et les hommes chargés de préparer les troupes coloniales au combat étaient alors soit incompetents, soit peu motivés, voire les deux. Pourtant, cette pratique permit de mieux comprendre ces hommes. Comme pour l'ensemble des soldats, le ministère de la Guerre réfléchit aux moyens d'agir sur leur moral. Le rapport aux femmes, à l'alcool, les pratiques religieuses et les relations quotidiennes entre les ethnies furent autant de sujets traités avec sérieux.
- 3 De cette expérience combattante, il ressort alors trois éléments : une bien meilleure connaissance des tirailleurs sénégalais en tant que militaires et donc en tant qu'hommes, l'enracinement de ces troupes au sein de l'armée française, puis la difficile reconnaissance de leur implication dans le conflit. Force est de constater que la Grande Guerre bouleversa la conception que l'état-major avait des soldats africains. Loin de l'image véhiculée par le stéréotype Banania, les cadres de l'armée française connurent de mieux en mieux ces hommes et les utilisèrent progressivement avec une plus grande cohésion et efficacité, à l'exception notable de la bataille du Chemin des Dames en 1917.
- 4 Le fonds Moscou contenant, entre autres, les archives de la 8^e Direction rédigées entre 1915 et 1940, puis désormais stocké au Service historique de la Défense à Vincennes, offre une grande quantité de documents éclairant le rôle des soldats africains dans le premier conflit mondial (Service historique de la Défense [SHD]/GR, 8D54, 8D55, 8D 63, 8D149, Fonds Moscou). Ces dossiers permettent également de poser un regard se concentrant sur les seuls aspects militaires, sans s'aventurer sur les thématiques les plus sensibles. Le but est de partir du soldat et de se concentrer sur cet aspect en

profitant du renouveau de l'histoire militaire à l'œuvre depuis un demi-siècle (Heyriès, 2012). Les combats ne furent ici qu'une des multiples activités des tirailleurs sénégalais. Le reste du temps, leur formation, les soins prodigués et l'évolution de la pensée de l'état-major sur leur utilisation témoignaient d'une volonté d'aborder l'« indigène » à travers le soldat.

- 5 Il s'agit donc ici de montrer dans quelle mesure la Grande Guerre constitua-t-elle un virage dans la façon d'aborder et de penser les soldats noirs, qui devinrent une réponse crédible aux défis militaires à l'œuvre en ce début de XX^e siècle ?
- 6 Il convient d'abord de rappeler que l'engagement des tirailleurs sénégalais fut bien total, tant sur le plan géographique que militaire, durant l'ensemble des quatre années de conflit ; puis, la formation spécifique donnée à ces hommes dut être repensée pour qu'ils fussent en mesure de répondre aux enjeux climatiques et industriels de la guerre. Enfin, de cette rencontre naquirent une série de principes appelés à perdurer dans l'utilisation de ces hommes sur les théâtres d'opérations du Maghreb, du Moyen-Orient et d'Europe.

I. Combattre dans une guerre totale

- 7 L'implication des troupes originaires des colonies représente désormais l'un des aspects les mieux connus de cette guerre. Les travaux de Jacques Frémeaux, Marc Michel, Danièle Domergue-Cloarec et Colette Dubois ont ainsi permis de mettre en exergue la guerre telle qu'elle a été vécue et pratiquée par les soldats d'Afrique noire.

I.1. Une présence réelle sur l'ensemble des fronts

- 8 De 1914 à 1918, 134 000 soldats africains vinrent combattre en Europe ou au Maghreb. Ils prirent part aux batailles majeures ayant marqué la Grande Guerre. Certains débarquèrent à Sète dès le mois de septembre 1914 et furent immédiatement transférés sur les fronts du Nord pour participer aux combats d'Ypres et Dixmude. Ces premiers

engagements furent un échec dans leur utilisation pour deux raisons. Tout d'abord, ces soldats, comme de nombreux Français, n'étaient pas préparés à cette nouvelle forme de guerre. Puis, en quelques semaines, ils subirent un changement drastique de climat. Même une fois arrivés en France, ils passèrent en quelques semaines du littoral méditerranéen aux rigueurs du climat continental, ce qui s'accompagna d'une série d'infections touchant plus particulièrement les bronches et les poumons.

- 9 Face à ces premiers échecs, le généralissime Joseph Joffre décida de les retirer du front, tout en se montrant sceptique sur les capacités militaires des tirailleurs, tant vantées par leurs thuriféraires. Il convient cependant de nuancer ce bilan. La course à la mer révéla en effet d'importantes différences entre les soldats qui avaient déjà combattu, notamment au Maroc et ceux qui venaient d'être recrutés et arrivaient tout juste de Dakar. Les premiers s'étaient alors accoutumés au climat méditerranéen alors que les seconds se retrouvaient confrontés à une forme de guerre pour laquelle ils n'avaient pas été préparés et à la rudesse des milieux européens.
- 10 Malgré cette réalité, l'état-major persista dans la croyance du mythe de troupes de choc durant les deux premières années du conflit. Pour le général Charles Mangin, la condition de combattant était innée aux Africains qui jouissaient, selon lui, d'une meilleure santé que les Européens car ils n'avaient pas connu les souffrances du travail industriel (Mangin, 1911). Ce fut en partie au nom de cette prétendue supériorité qu'ils furent envoyés en 1915 dans la presqu'île de Gallipoli pour combattre les forces de l'Empire ottoman. Les effectifs coloniaux y représentèrent 18 % des troupes engagées, la moitié des soldats d'outre-mer étant alors des tirailleurs sénégalais (Frémeaux, 2006, 131). En octobre 1915, sur les 10 700 soldats présents aux Dardanelles, 5 500 étaient originaires d'Afrique subsaharienne (Michel, 2003, 85). L'état-major les pensait alors davantage capables de résister à ce climat et au paludisme que les soldats européens.
- 11 Si les recrutements opérés en 1915 suscitèrent en Afrique occidentale des fuites, des résistances, voire des guerres comme au Bani-Volta (Coulibaly, 2017), ils permirent une augmentation des effectifs. Les soldats africains participèrent alors aux deux grandes batailles de l'année 1916, à savoir la Somme jusqu'au mois de juillet et surtout

Verdun. Ce fut dans cet endroit appelé à devenir un lieu de mémoire qu'ils accomplirent leur principal fait d'arme avec la reprise du fort de Douaumont les 24 et 25 octobre. Mangin avait tiré les leçons des échecs précédents et décidé d'amalgamer les tirailleurs avec d'autres unités de choc. Les pertes n'en demeuraient pas moins conséquentes, mais cette victoire devait assurer la promotion aussi bien de Mangin que des soldats africains.

- 12 Le succès de Douaumont permit l'arrivée au premier plan du général Charles Mangin dans le plan élaboré par le nouveau commandant en chef des armées, le général Robert Nivelle. Ce dernier entendait utiliser au maximum les soldats noirs, notamment pour économiser le sang blanc comme il l'expliqua dans un courrier au nouveau ministre de la Guerre Hubert Lyautey (Michel, 2003, 96). Les généraux Nivelle et Mangin étaient également persuadés que les tirailleurs sénégalais pouvaient contribuer à la percée tant attendue du front allemand. Les engagements des 16 et 17 avril 1917, lors de la bataille du Chemin des Dames, constituent la page noire de l'engagement des forces noires dans la Grande Guerre. 44 à 45 % des 16 500 « Sénégalais » engagés furent mis hors de combat. Mangin fut tenu en partie responsable de ces pertes et désigné par l'opinion publique comme le « *boucher des noirs* ». Sur le plan militaire, l'échec de Nivelle tend à être en partie relativisé et replacé dans une dynamique plus globale (Cochet, 2014, 248). Les pertes africaines n'en demeuraient pas moins importantes et s'expliquaient à la fois par les défaillances du plan, et aussi par le fait que les soldats avaient été retirés trop tôt des camps d'hivernage.
- 13 1918 apparaît comme une année mieux pensée. Les recrutements de cette dernière année de combat se déroulèrent dans un meilleur climat que ceux de 1915 car ils furent en partie menés par le député du Sénégal Blaise Diagne. Il était alors le premier homme issu du continent africain à occuper cette fonction et promit à Georges Clemenceau d'accomplir le recrutement sans un seul coup de fusil (Thiam, 1992). Les soldats africains purent également devenir officiers, même si cela restait dans de faibles proportions et ne s'appliquait qu'au grade de sous-lieutenant. Parmi les opérations dans lesquelles ils furent impliqués, les tirailleurs participèrent à la défense réussie de Reims au cours de l'été 1918.

- 14 En l'espace de cinq ans, la pensée des autorités militaires avait donc profondément évolué sur les tirailleurs sénégalais. Au fond, en septembre 1914, rares étaient les officiers comme Hubert Lyautey ou Charles Mangin à bien connaître les caractéristiques militaires de ces combattants. Les premiers engagements fragilisèrent le mythe de troupes de choc accompagnant leur arrivée en Europe. Les lacunes militaires, les fragilités immunitaires et la grande diversité cachant le terme générique et pour le moins trompeur de « tirailleurs sénégalais » se révélèrent progressivement.

I.2. Entre inconnue et raccourcis scientifiques, un bilan difficile à établir

- 15 Proposer un bilan humain de la Grande Guerre pour les soldats africains demeure pour le moins complexe. D'une part les sources, en particulier africaines, manquent sur ce thème. D'autre part, certains chercheurs en raison de leur attachement charnel au sujet ont défendu l'idée que les tirailleurs sénégalais auraient servi de chair à canon. Le professeur malien Bakari Kamian, décédé en 2016, incarne ce courant. Son ouvrage sérieux par bien des aspects apparaît toutefois comme l'un des derniers où l'on peut lire cette idée : « Sur les 80 000 Soudanais engagés au combat, 17 000 au moins (un sur cinq) sont morts pour la France, pour une cause qu'on présentait comme la leur, pour une « mère-patrie » qui aujourd'hui rejette et expulse, enchaînés, menottes aux poignets et par avions charters, les sans-papiers, les immigrés clandestins, descendants de ces vétérans amenés de force en Europe comme chair à canon pour défendre la vie et la liberté des Français dans les tranchées de Verdun, sur la Somme, en Picardie, autour d'Arras en Artois, de Reims en Champagne, sur la Meuse... » (Kamian, 2001, 349). L'approche du professeur s'avère ici profondément téléologique et ne correspond pas à la réalité. Les chiffres montrent que les troupes noires n'ont pas subi de pertes supérieures à leurs homologues européens, bien que le général Robert Nivelle ait émis l'idée d'économiser les forces métropolitaines par le sang des soldats coloniaux.
- 16 L'ensemble des spécialistes de la question s'entendent globalement sur un taux de pertes d'environ 20 %, soit le même que pour les troupes métropolitaines. Cela n'empêche pas que les tirailleurs

sénégalais payèrent un lourd tribut lors de la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, beaucoup d'hommes décédèrent sans combattre comme le rappelle Colette Dubois pour les soldats d'A.E.F. recrutés en 1918 qui succombèrent des suites de maladies entre Brazzaville et Dakar sans avoir combattu. L'exemple de la commune de Lectoure confirme ce terrible bilan sanitaire. Cette petite ville du Gers abrite en son cimetière un carré comptant 73 tombes de soldats venus d'Afrique subsaharienne et issus du 14^e bataillon de tirailleurs sénégalais (B.T.S.). La lecture des dates gravées sur les sépultures nous apprend que tous perdirent la vie entre le 1^{er} août 1918 et le 27 août 1919. La plupart d'entre eux moururent donc après la fin des combats et il semblerait que la grippe espagnole fût responsable de la grande majorité des décès.

- 17 Le bilan de la guerre ne peut donc se résumer à la lecture manichéenne de la « chair à canon ». Il reste de nombreux points d'ombre sur le retour des blessés, des anciens combattants ou encore des estropiés. Un centre existait à Dakar pour gérer les soldats mutilés et estropiés. En liaison avec le centre de Bordeaux, il recensait les hommes et leurs blessures, puis il essayait de les réinsérer dans les sociétés locales. Le médecin-chef de ce centre Wilhelm avait alors dénombré en mars 1919, 1209 mutilés et estropiés. Ses chiffres étaient d'une grande précision et tenaient compte aussi bien des blessures que de l'origine géographique. À titre d'exemple, il avait identifié trois aveugles guinéens et vingt-quatre Ivoiriens amputés d'une jambe. Si le centre manquait de moyens et que les matériaux étaient de moins bonne qualité que pour les soldats métropolitains, le personnel du Centre brillait par son implication. Le médecin-chef Wilhelm acheta ainsi à plusieurs reprises les matériaux nécessaires avec ses propres revenus par le biais du commerce local (SHD/GR, 8D149, Médecin aide-major de la 1^{ère} classe Wilhelm, « Rapport sur les conditions d'installation et de fonctionnement du centre d'appareillage et de rééducation de l'A.O.F., Dakar, le 31 mars 1919 »).
- 18 Par ailleurs, la distance en Afrique occidentale française et le mode de vie villageois amena les blessés à ne plus venir vers le centre une fois revenus auprès des leurs. Ayant retrouvé leur famille après plusieurs années de séparation, ils refusèrent de les quitter à nouveau pour

rejoindre des programmes auxquels beaucoup ne croyaient pas forcément et disparaissaient alors des sources.

- 19 L'implication des troupes noires dans la Grande Guerre fut totale et marquée par un lourd bilan humain. Si l'idée de « chair à canon » ne résiste plus à l'étude précise des faits, il est vrai que les anciens combattants africains disparaurent souvent des sources une fois revenus au village. Certes, les autorités françaises ne proposèrent pas de structures suffisamment nombreuses et disposant de moyens conséquents, mais cela était aussi dû au système colonial. Les colonies demeuraient sous-encadrées sur le plan administratif et ne disposaient donc pas des personnels nécessaires. Au-delà de ces aspects, la formation et la préparation des soldats africains restent moins bien connues en raison du désintérêt longtemps porté par les historiens à ces questions mais aussi et surtout de l'absence des archives traitant de ces sujets, de la guerre jusqu'à la fin du XX^e siècle.

II. Préparer les Africains à la guerre, une mission complexe

- 20 Former les nouvelles recrues fut une étape assez difficile pour plusieurs raisons. D'abord, les meilleurs cadres européens se trouvaient sur le front. Cette mission incombait donc aux officiers et sous-officiers jugés les plus faibles pour opérer au cœur des combats. Par ailleurs, les cadres ayant déjà effectué des missions à la tête des troupes coloniales furent le plus souvent appelés pour mener des unités au cœur des zones d'affrontement. Les responsables de la formation connaissaient donc assez mal ces hommes. Les rivalités ethniques, les spécificités de chaque peuple, les éléments permettant de remonter le moral des troupes africaines apparaissaient comme autant de composantes inconnues des supérieurs.

II.1. Une formation négligée

- 21 La forme de la Grande Guerre s'avérait bien différente des guerres pratiquées dans les colonies. Surtout qu'en Afrique, il s'agissait alors essentiellement d'opérations de pacification ou de maintien de l'ordre (Cochet, 2017, 270). L'état-major dû alors fournir un effort conséquent pour préparer les soldats coloniaux aux défis de la guerre

de position. Dans la continuité des pratiques du XIX^e, les ethnies africaines étaient classées entre « *racés guerrières* » et « *racés non guerrières* » (Joly, 2013). Avant même leur départ depuis Dakar, les différents bataillons de tirailleurs sénégalais (B.T.S.) faisaient l'objet d'un jugement sur leurs capacités militaires. Cette évaluation relevait davantage des qualités et défauts attribuées à l'ethnie dominante que d'une observation minutieuse de l'unité. Un document anonyme datant de 1916 et réalisé à Dakar portait ainsi un avis dépréciatif sur les 33^e et 36^e B.T.S. :

« 33^e : formé à Kiridia- Très mauvais contingent, composé en partie de Foulahs et de Soussous, races n'ayant aucun esprit militaire. Beaucoup de déserteurs. Aptitude physique médiocre », « 36^e : formé au Sénégal. Composé de Ouoloffs, Serères (ces derniers très mauvais, alcooliques). Contingent médiocre. Nécessite sévère sélection » (SHD/GR, 8D55-362, Anonyme, « Renseignements sur les bataillons attendus d'A.O.F., Dakar, 1916 »). Les appréciations portées sur les Foulahs et les Soussous relevaient alors plus d'a priori que de l'observation précise d'opérations. À l'opposé, le 43^e B.T.S. fut l'objet de propos bien plus élogieux : « 43^e : formé à Dakar. Par des originaires du Haut-Sénégal et Niger et de la Mauritanie. Bon. Excellent état d'esprit ».

- 22 Afin de faciliter la gestion des troupes en métropole, des documents étaient envoyés depuis Dakar. Un autre document anonyme et manuscrit de 1916 décomposait chaque bataillon en fonction des groupes ethniques qui le composait (SHD/GR, 8D55-362, Anonyme, « Classement par races (version manuscrite), Dakar, 1916 »). Dans ce tableau, le 41^e B.T.S. était alors considéré comme une unité de grande qualité car sur ses 2 442 soldats, 81 % étaient des Toucouleurs et des Bambaras alors qu'à l'inverse le 47^e B.T.S. comptait près de 20 % de Peuls, Foulahs, Touaregs et autres ethnies jugées peu fiables. Pour autant, ces appréciations ne reposaient sur aucune observation militaire, mais bien des préjugés raciaux portés sur chacune des ethnies. Ce tableau doit cependant être nuancé car les ethnies jugées efficaces sur le plan militaire étaient alors souvent situées en Haute-Volta, alors que les peuples composant la catégorie des « mauvais » comme les Peuls témoignaient d'une résistance, plus ou moins prononcée, à la présence française. Cela permettait d'éviter de lancer des campagnes de recrutement qui pourraient être difficiles dans ces

régions, d'autant que l'année 1915 avait conduit à de terribles révoltes contre les levées d'hommes entre décembre 1915 et juillet 1916 (Almeida-Topor, 1973. Coulibaly, 2017). Si les pertes restent difficiles à établir avec précision, l'historien Jacques Frémeaux estime que cette répression fit plusieurs milliers de morts parmi les populations civiles et les guerriers (Frémeaux, 2006, 255).

- 23 Des prises d'armes similaires eurent lieu au Dahomey. Jusqu'en juillet 1918, des mouvements d'hostilités et révoltes éclatèrent contre la levée d'Africains. Céleste Coulibaly n'hésite pas à employer le terme de guerre pour la révolte du Bani-Volta en raison des moyens employés par l'armée française pour écraser ce mouvement et du lourd bilan (Coulibaly, 2017, 142).
- 24 Dans une certaine mesure, la classification illustre également la volonté de l'état-major de mieux connaître les hommes venus du continent africain.
- 25 La formation était aussi particulière car les préjugés sur les soldats africains persistaient. Pour beaucoup, le caractère primitif de ces hommes paraissait incompatible avec l'utilisation d'un matériel moderne et technique. Le colonel Chenagon dirigeait en 1917 les camps de Fréjus-Saint-Raphaël et pouvait prétendre à ce titre à une certaine connaissance des soldats coloniaux. Il déconseillait pourtant d'équiper les Africains d'armes automatiques au nom de leurs capacités intellectuelles qui ne permettaient pas d'utiliser efficacement et sans se blesser ce genre d'armes. Il recommandait de les munir de revolver modèle 1892, tout en permettant de charger les six cartouches en même temps afin de limiter les manipulations et donc les accidents.
- 26 Les doutes du commandant des camps du sud-est furent corroborés par le colonel Ruef, dirigeant le camp du Courneau en Gironde. À partir de son expérience, ce dernier rédigea un rapport sur l'armement des troupes noires. Il y décrivait : « *les Sénégalais généralement maladroits et peu familiers avec les armes nouvelles* » (SHD/GR, 8D54-469, « Rapport du colonel Ruef, Sur l'emploi des pistolets automatiques dans les troupes indigènes, Camp du Courneau, le 10 février 1917 »). Sa phrase paraît pour le moins logique, comment être habile avec un armement auquel le soldat n'a pas été formé. Pour autant, les compétences militaires du colonel semblent

assez limitées puisqu'il affirmait : « Ils (les chefs de bataillon du camp) font remarquer qu'avec son coupe-coupe le tirailleur fera de meilleure besogne dans la lutte de boyau » (*Ibid.*). Comment en 1917, des cadres pouvaient-ils affirmer que n'importe quel homme s'en sortirait mieux dans une tranchée avec un coupe-coupe plutôt que n'importe quelle arme à feu ? Si la figure du tirailleur sénégalais combattant les Allemands avec son coupe-coupe demeurait une image de propagande destinée à terroriser l'ennemi, elle n'en restait pas moins une situation militaire assez rare.

- 27 Les propos des colonels Chenagon et Ruef prouvent l'incompétence d'une partie des officiers français encadrant les soldats noirs à l'arrière, tout comme leur méconnaissance du potentiel militaire des hommes sous leurs ordres.
- 28 Le Service historique de la Défense de Vincennes présente plusieurs rapports témoignant de la volonté de l'état-major de soigner l'instruction des troupes coloniales, en particulier entre les mois d'octobre et d'avril, quand ils étaient retirés du front. Chacun des commandants de camp, comme les colonels Chenagon et Ruef, faisaient remonter leurs comptes-rendus au général Jules Simonin, qui était alors inspecteur des formations indigènes des troupes coloniales. Ce dernier se rendit en personne dans les camps de Fréjus-Saint-Raphaël afin d'observer la formation qui y était dispensée et pour proposer des améliorations possibles. Il rédigea en ce sens un rapport tout à fait éclairant (SHD/GR, 8D54-469, « Rapport d'inspection du général Simonin au ministre de la Guerre, Marseille, le 23 octobre 1916 »).
- 29 D'après ces documents, la formation des soldats africains reposait en théorie sur deux principes : la mise en situation concrète et la transmission des ordres en français : « *l'instruction individuelle est la base de tout. Elle devra être reprise fréquemment en mettant le tirailleur en présence d'une situation réelle et en lui faisant exécuter un ordre donné en principe en français* » (*Ibid.*). Les officiers et sous-officiers instructeurs se devaient donc d'aller à l'essentiel sans trop s'attarder sur la théorie. La barrière de la langue, mais aussi le supposé esprit primitif des combattants africains justifiaient ces règles.

- 30 Pour l'utilisation du français, cela restait assez limité. Le général Simonin précisait bien que les ordres se donnaient « *en principe* » dans la langue de Molière. Cela laissait donc une certaine marge de manœuvre. Les cadres insistaient sur quelques mots quand ils transmettaient leurs instructions et veillaient à bien mettre ce terme en situation concrète pour qu'il soit compris. Le recours aux interprètes, notamment pour le bambara, demeurait assez fréquent comme le précise Cécile Van den Avenne (Van den Avenne, 2005). Un français simplifié et simpliste naquit de cette rencontre. Ce « français tirailleur » devait permettre l'apprentissage accéléré d'un français minimal comme le montre la publication d'un manuel en 1916 : *Le français tel que le parlent nos tirailleurs*. Pourtant, il s'agit avant tout d'un jargon reposant sur de profondes connotations racistes. Les Africains avaient bien conscience que ce langage était aussi une forme de dégradation et d'humiliation (Van den Avenne, 2017, 83-84).
- 31 Pour les aspects militaires, le général Simonin estimait pour sa part que les coloniaux pouvaient utiliser les armes les plus modernes (mitrailleurs, fusils mitrailleurs, grenades) à condition de recevoir la formation adéquate. Il fallait donc prévoir dans les camps du Sud-est des exercices de combat à feu réel. Cela restait cependant rare en raison des lacunes de l'encadrement et du manque de terrains adaptés à ces exercices. Les soldats restaient donc sur des exercices relativement simples. Les archives municipales de Fréjus-Saint-Raphaël montrent ainsi de nombreux tirailleurs en train de s'entraîner à creuser des tranchées.
- 32 L'instruction individuelle devait de son côté se concentrer sur l'organisation de la section, la marche et la discipline. La compréhension des ordres transmis par les troupes coloniales en situation de combat était primordiale pour garder les unités, et en particulier la plus petite d'entre elles à savoir l'escouade, unifiées et structurées lors de l'épreuve du feu. Le taux de mortalité des officiers et sous-officiers européens encadrant les troupes coloniales s'avéra particulièrement élevé lors des batailles et participait à la désorganisation de ces unités qui paniquaient à la perte de leurs cadres qu'ils fussent africains ou européens (Cochet, 2008).
- 33 Ces compétences militaires et linguistiques s'acquéraient en grande partie lors du retrait annuel des troupes noires dans les camps du

Sud-est durant une période de six mois.

II.2. Des « combattants saisonniers »

- 34 Dès l'hiver 1914, les tirailleurs sénégalais vinrent passer l'hiver dans des camps du Sud-est et aussi de Gironde. Ce fut véritablement dans le Var, autour de Fréjus-Saint-Raphaël, que la présence des soldats coloniaux devint un élément structurant du territoire. En 1914, la surprise était totale pour les populations de ces deux villes. Si les camps furent construits sur des terrains appartenant aux autorités publiques, parfois des habitants de Fréjus furent expropriés pour y ériger de nouvelles structures d'accueil. Les troupes coloniales n'étaient donc pas forcément les bienvenues. D'ailleurs en 1914, les instructions municipales envers la population locale s'avéraient pour le moins explicites. Il fallait éviter tout contact, d'autant qu'était mis en avant la nature primitive des Africains, adeptes d'une sexualité débridée dans l'imaginaire métropolitain. Lucie Cousturier elle-même retraça parfaitement l'évolution de cette mentalité locale. En 1914, cette artiste-peintre craignait ces hommes et était contre l'installation de ces camps qui avait amené à raser des lilas qui se trouvaient devant chez elle. Après ces premières réactions, le contact permit progressivement une meilleure connaissance des tirailleurs par les populations locales et l'hivernage perdura jusqu'en 1960.
- 35 L'hivernage était une nécessité car les soldats africains avec les rigueurs du froid et de la pluie s'avéraient incapables de combattre. Le général Hubert Lyautey avait parfaitement listé les avantages et inconvénients de cette pratique au Maroc :

« Certains n'en continuent pas moins à préconiser les troupes noires comme l'instrument par excellence de conquête et d'occupation du Maroc.

Or, ceci est une hérésie qu'il importe de déraciner définitivement.

Les bataillons sénégalais, quelles que soient leurs qualités de loyalisme, de bravoure, auxquelles je suis le premier à rendre hommage, ne pourront jamais être qu'un appoint dans le corps expéditionnaire d'occupation et ne sauraient en aucune façon se substituer aux troupes algériennes ou marocaines. En effet, ce ne

seront jamais comme ces dernières, par la connaissance de la langue et des coutumes du pays, des organes de pénétration politique et d'approvisionnement des indigènes, mais encore et surtout, on ne peut compter sur eux que pendant 8 mois sur 12. [...] et surtout pendant les quatre mois d'hiver, on est obligé de les abriter confortablement dans les postes ou de les ramener de là à la côte ou dans le sud » (SHD/GR, 8D55-358, Le général de division Lyautey, Commissaire résident général de la République française au Maroc au ministre de la Guerre, Rabat, le 27 mars 1915)

- 36 Pour notre propos, l'hivernage suscitait alors au Maroc la jalousie du reste de l'unité qui voyait les soldats africains retirés du front pendant les mois les plus rudes. Au fond, pour le général Hubert Lyautey, son principal désaccord avec cette caractéristique des tirailleurs sénégalais était la perte de cohésion qu'elle provoquait dans les unités constituées.
- 37 La pratique de l'hivernage avait donc déjà été expérimentée dans les années précédant le conflit au Maroc. Après le retrait fin 1914, les tirailleurs sénégalais ne furent renvoyés au front qu'au mois d'avril 1915. Mais les hommes n'avaient été retirés des zones de combat que le 15 novembre 1914, ce qui était trop tardif selon le général Jules Simonin. Pour ce dernier, le froid privait les soldats africains de toute capacité à combattre : « *Les Sénégalais souffrent beaucoup du froid qui les engourdit et les prive de leurs moyens. Même dans son pays d'origine pendant la saison fraîche, le noir, est jusqu'à ce que le soleil l'ait réchauffé, inapte à toute action sérieuse ; à plus forte raison doit-il en être ainsi dans une contrée relativement froide* » (SHD/GR, 8D54-690, Lettre du général Simonin au général commandant la 1^{ère} division du Corps expéditionnaire d'Orient, Presqu'île de Gallipoli, le 1^{er} octobre 1915). Les prescriptions du général directeur des troupes coloniales furent dès lors respectées ; et, au cours de l'hiver 1916-1917, les camps du Sud-est reçurent 40 000 soldats coloniaux (SHD/GR, 8D55-358, Mas, général directeur des troupes coloniales, Note pour l'état-major de l'armée, Paris, le 13 novembre 1917).
- 38 Les camps de Fréjus-Saint-Raphaël devinrent alors le lieu central pour les troupes africaines, annamites et malgaches car elles débarquaient ici pour une période d'adaptation avant d'aller combattre et y étaient retirées durant six mois chaque année. Ces camps situés sur les hauteurs de Valescure et le long de la corniche

de l'Estérel avaient été organisés et érigés dans la précipitation. Les troupes y étaient logées dans des baraques de type Adrian. Chacune d'entre elles était prévue pour recevoir 90 personnes, mais peu disposaient d'un sol en matériau dur et de chauffage. L'étanchéité, l'humidité et l'évacuation des eaux usagées devinrent alors des problèmes récurrents (SHD/GR, 9N87, Anonyme, « Rapport sur les camps de Fréjus-Saint-Raphaël »).

- 39 À l'arrivée de 30 à 40 000 hommes chaque hiver s'ajoutait la gestion annuelle des blessés et malades qui étaient répartis entre les hôpitaux de Fréjus et de Menton. La question sanitaire représentait donc un enjeu primordial pour la bonne gestion des camps. Les hôpitaux de Fréjus se spécialisèrent en fonction de l'origine, ainsi l'hôpital n°56 ne recevait que les soldats originaires d'Afrique subsaharienne, alors que les 500 lits du n°57 étaient réservés aux Annamites. Chaque camp disposait d'une infirmerie afin de gérer les maladies et les blessures les moins graves alors que les contagieux, atteints le plus souvent de la varicelle ou des oreillons, étaient mis en quarantaine dans une tente à proximité de cette infirmerie.
- 40 La vie des soldats hors des temps de combat était donc une étape majeure de laquelle dépendait le succès ou l'échec des offensives. La méconnaissance des tirailleurs sénégalais conduisit à de nombreuses erreurs dans leur gestion à l'arrière, mais ces lacunes furent en partie corrigées et permirent d'établir un modèle dans l'organisation de ces troupes qui allait perdurer jusqu'aux indépendances.

III. La Grande Guerre, un modèle dans la gestion des soldats africains

- 41 La Grande Guerre fit passer les tirailleurs sénégalais de forces d'appoint spécialisées dans l'ensemble des missions en Afrique à un corps à part entière de l'armée coloniale. La guerre à peine terminée, les autorités politiques et militaires ne débattaient plus de leur utilisation sur l'ensemble des fronts. Ils participèrent ainsi aux différentes opérations au Moyen-Orient et au Maroc, mais aussi à l'occupation de l'espace rhénan. Cette venue en Allemagne témoignait

de la conception différente qu'avaient les Français de leurs troupes coloniales, par rapport aux autorités allemandes, mais aussi britanniques.

III.1. Les soldats noirs en Europe, un débat transnational

42 Le recours aux soldats africains, malgaches et annamites s'expliquait d'abord par le déficit démographique de la France par rapport à son voisin d'outre-Rhin. Mangin s'était fait le chantre de cette idée dans son ouvrage de 1910, *La force noire*. Plusieurs chercheurs ont toutefois montré qu'au-delà du pragmatisme, cela relevait d'une conception différente de la situation coloniale entre les Français et les Allemands, mais aussi les Britanniques.

43 Les Allemands étaient depuis 1914 farouchement opposés à l'utilisation des troupes coloniales en Europe. La presse berlinoise utilisa d'ailleurs cet argument contre les Français comme le rappelle une note de la 8^e Direction :

« À maintes reprises au cours de la guerre actuelle, la presse allemande a soutenu que l'utilisation aux armées des troupes indigènes, notamment des troupes noires, était contraire aux principes de la civilisation et que la France transgressait même les principes du droit international en faisant appel, pour sa défense, aux peuplades barbares de l'Afrique » (SHD/GR, 8D63-370, Le général directeur des troupes coloniales Aubé, Note pour l'état-major de l'armée, Paris, le 24 novembre 1918). Cet argument permettait à l'opinion publique allemande de répondre aux accusations d'exactions des soldats allemands contre les civils belges et du Nord de la France.

44 De plus, une partie non négligeable de l'état-major croyait profondément en leurs capacités militaires. Cela témoigne également des conceptions différentes de la colonisation entre les trois principales puissances coloniales du continent européen. En effet, le 4 octobre 1914, quatre-vingt-treize savants et intellectuels allemands lancèrent un « Appel au monde de la culture » relayé par l'ensemble des grands journaux du pays. Les plumes de Max Reinhardt ou Ernst Haeckel y condamnèrent avec vigueur « les nègres rameutés contre la

race blanche » (van Galen Last, 2017, 48). Ces soldats n'avaient selon les Allemands aucune connaissance des pratiques guerrières entre pays civilisés, les Français se rendaient coupables par ce recours de crime contre la *Kultur* allemande.

- 45 Au sein même de la Triple Entente, les Britanniques avaient également le plus grand mépris pour cette pratique à l'image du général Haig. De même, l'historien Alistair Horne décrit dans son ouvrage sur la bataille de Verdun, le comportement primitif des soldats de la 37^e division africaine qui se montraient expéditifs envers les prisonniers ennemis et s'en prirent à leurs supérieurs français dans le plus grand désordre quand les Allemands les capturèrent (Horne, 1993, 309).
- 46 Cette différence profonde avec l'ennemi et le principal allié fut maintenue au lendemain de la guerre. L'occupation de l'espace rhénan commença peu de temps après l'armistice et avant même la signature du traité de Versailles. Pour cette mission sensible, des soldats nord-africains furent envoyés en Rhénanie dès le mois de décembre 1918, des Malgaches en avril 1919, puis des tirailleurs sénégalais en mai 1919 après leur désormais traditionnelle période d'hivernage. Cela choqua l'ensemble des protagonistes occidentaux d'autant plus que la guerre était terminée et que les États-Unis en avaient retiré leur seule unité noire. Les autorités allemandes, britanniques et américaines manifestèrent leur désapprobation à Clemenceau contre cette décision qui contribuerait au sentiment d'humiliation du vaincu. Le premier ministre britannique Lloyd George affirmait même qu'il n'y avait plus besoin en Europe d'« *armées de négros importantes* » (van Galen Last, 2015, 124).
- 47 Malgré cette ferme opposition, le Président du Conseil Georges Clemenceau maintint sa décision, en partie pour reconnaître la participation des soldats coloniaux aux combats de la Grande Guerre. Mangin avait défendu cet argument et surtout le député Blaise Diagne qui voyait dans cette mission l'occasion de rendre hommage au rôle des Africains entre 1914 et 1918 et un moyen de permettre à ces hommes, souvent dénigrés, de jouir d'une plus grande considération. La présence de soldats originaires des territoires de l'Empire ne fut pas anecdotique, puisque sur les 95 000 militaires de

l'armée française engagés dans l'espace rhénan entre 1919 et 1920, 20 000 étaient des coloniaux.

- 48 Cette participation sera un des arguments utilisés par certains cadres de la Wehrmacht pour massacrer les soldats africains lors de la campagne de France en mai-juin 1940 (Chapoutot, Vigreux, 2016).

III.2. L'enracinement

- 49 La Grande Guerre permit une meilleure connaissance des tirailleurs sénégalais tant sur le plan combattant que sur le plan humain. La question du moral est un thème qui a déchiré les historiens de ce conflit depuis 1998 (Cochet, 2005). La rareté des témoignages africains sur cette période fait qu'il est difficile de pousser la réflexion aussi loin que pour les soldats métropolitains. Pour autant, l'état-major chercha à apporter des éléments de réconfort à ces hommes qui en plus de la guerre devaient vivre l'éloignement.

- 50 La 8^e Direction définissait la question alimentaire comme primordiale pour les troupes coloniales. Jusqu'en 1916, ces dernières disposaient d'une ration identique sur les plans qualitatifs et quantitatifs aux Européens. Toutefois, afin d'agir sur leur moral, le général directeur des troupes coloniales Pierre Famin demanda dans un rapport de 1916 de distribuer davantage de riz aux Africains quand cela était possible et de remplacer le vin par le café pour ces derniers et le thé pour les Annamites. Les boissons alcoolisées avaient en effet tendance à enivrer trop rapidement les tirailleurs et à leur faire perdre leurs moyens. Il recommandait également de procéder à des distributions régulières de noix de kola. Cette graine était au cœur de l'alimentation traditionnelle de nombreuses ethnies d'Afrique occidentale française. Au Dahomey, certains lui prêtaient même des vertus aphrodisiaques. Pendant la guerre, une ration de trois mois était donnée à chaque soldat quand il quittait le sol africain, mais les ministères de la Guerre et des Colonies cherchèrent également à procéder à des distributions régulières en Europe.

- 51 En 1916, année qui fut marquée entre autres par les batailles de Verdun et de la Somme, les ministres de la Guerre et des Colonies échangèrent des courriers sur ce produit. En juillet 1916, la plupart des soldats africains n'avaient plus aucune réserve en noix de kola.

Une note fut donc envoyée à la direction des troupes coloniales pour faire venir dans les plus brefs délais les rations nécessaires, pour que les recrues tiennent jusqu'à leur départ vers les camps du Sud-est pour l'hivernage (SHD/GR, 8D54, Note pour la direction des troupes coloniales : Approvisionnement de kola, Paris, juillet 1916). Les sources des années 1920 témoignent de la même volonté de trouver ce produit en quantité suffisante et au meilleur prix.

- 52 De même, l'organisation des camps à la fin de la guerre était appelée à perdurer. La gestion des camps du Couneau en Gironde fut un échec et de nombreux soldats coloniaux y perdirent la vie, notamment en raison de l'humidité qui régnait dans la région. Près de 1 000 hommes y étaient en effet décédés des suites d'une pneumonie. Ces camps furent donc abandonnés afin de concentrer les soldats africains sur le pourtour méditerranéen dès l'année 1919. Cette décision impliquait toutefois de transformer des camps provisoires en installations pérennes. Entre 1918 et 1921, une série de commissions se réunirent pour évaluer les meilleurs camps à conserver sur des terres appartenant à l'état, tout en détruisant les baraques Adrian pour les remplacer par des bâtiments érigés avec des matériaux durs. Ces camps, forcément moins nombreux qu'en 1914-1918, allaient constituer le lieu central par lequel transiterait tout tirailleur venu effectuer une partie de son engagement en Europe.
- 53 Ainsi, les erreurs et l'expérience de la Grande Guerre permirent d'instaurer des règles dans la gestion des soldats africains qui resteraient en place jusqu'aux décolonisations.

Conclusion

- 54 La Grande Guerre constitue bien une date clé dans l'histoire des tirailleurs. Certes, pour la première fois, ces soldats vinrent combattre en Europe et cela marqua durablement les mentalités comme le montrèrent les massacres opérés au printemps 1940 par la Wehrmacht. Ces exactions furent une forme de vengeance de la Grande Guerre et surtout de la participation des troupes africaines à l'occupation de l'espace rhénan dès 1919-1920. Mais, la guerre doit aussi être vue sur un plan social. Les clichés tombèrent en partie en France. Le sauvage et le violeur laissèrent place à une représentation bien plus proche de la réalité. Dans l'opinion publique, l'image du

grand enfant débonnaire dont les instincts primitifs s'effaçaient progressivement grâce à la colonisation française s'imposa, mais dans l'ensemble des milieux militaires, les tirailleurs sénégalais devinrent des soldats à part entière. Le décret imposant la conscription en A.O.F. et A.E.F. du 30 juillet 1919 enracinait alors durablement la venue de ces hommes sur les sols européens et affirmait que les troupes noires participeraient aux défis à venir de l'armée française. Désormais, chaque Africain en âge de servir et ayant tiré un mauvais numéro était astreint à un service de trois ans au sein de l'armée française.

- 55 La formation prit alors une place encore plus importante car elle permettait de préparer des militaires de qualité à court terme et à long terme elle devait permettre de renvoyer vers les sociétés coloniales des hommes ayant vécu parmi les Français et aptes à devenir des intermédiaires entre les villages et les autorités françaises. L'enseignement de l'histoire et de la morale prirent une nouvelle dimension. Il s'agissait alors de trouver le juste équilibre entre l'adhésion de ces hommes au modèle français, sans qu'ils retournent la maîtrise des valeurs fondamentales françaises contre l'Empire.
- 56 Une partie des soldats africains s'insérèrent parfaitement au sein de l'armée française, alors que d'autres vivaient extrêmement mal l'éloignement. Pour autant en 1940, les soldats d'Afrique équatoriale française furent parmi les premiers à rejoindre les Forces françaises libres. Si en 1914-1918, la majorité vinrent en France sous la contrainte, en 1940-1944 l'adhésion au combat et aux valeurs de la France libre était bien réelle parmi une partie des combattants. En revanche, la reconnaissance des autorités envers ces hommes se résuma à peu de chagrin aussi bien en 1919 qu'en 1945.

Service historique de la Défense [SHD]/GR, 8D54, 8D55, 8D 63, 8D149, Fonds Moscou.

SHD/GR, 8D54, Note pour la direction des troupes coloniales : Approvisionnement de kola, Paris, juillet 1916.

SHD/GR, 8D54-469, « Rapport d'inspection du général Simonin au ministre de la Guerre, Marseille, le 23 octobre 1916 ».

SHD/GR, 8D54-469, « Rapport du colonel Ruef, Sur l'emploi des pistolets automatiques dans les troupes indigènes, Camp du Courneau, le 10 février 1917 ».

SHD/GR, 8D54-690, Lettre du général Simonin au général commandant la 1^{ère} division du Corps expéditionnaire d'Orient, Presqu'île de Gallipoli, le 1^{er} octobre 1915

SHD/GR, 8D55-358, Le général de division Lyautey, Commissaire résident général de la République française au Maroc au ministre de la Guerre, Rabat, le 27 mars 1915.

SHD/GR, 8D55-358, Mas, général directeur des troupes coloniales, Note pour l'état-major de l'armée, Paris, le 13 novembre 1917

SHD/GR, 8D55-362, Anonyme, « Renseignements sur les bataillons attendus d'A.O.F., Dakar, 1916 ».

SHD/GR, 8D55-362, Anonyme, « Classement par races (version manuscrite), Dakar, 1916 ».

SHD/GR, 8D63-370, Le général directeur des troupes coloniales Aubé, Note pour l'état-major de l'armée, Paris, le 24 novembre 1918.

SHD/GR, 8D149, Médecin aide-major de la 1^{ère} classe Wilhelm, « Rapport sur les conditions d'installation et de fonctionnement du centre d'appareillage et de rééducation de l'A.O.F., Dakar, le 31 mars 1919 ».

SHD/GR, 9N87, Anonyme, « Rapport sur les camps de Fréjus-Saint-Raphaël ».

BIBLIOGRAPHIE

Andurain J. d', « L'Hivernage des tirailleurs sénégalais pendant la Grande Guerre (1915-1919) », dans Tison S. et Guieu J.-M. (dir.), *Imaginaires et pratiques de paix en temps de guerre (1914-1918)*, Universités du Maine et Paris-1-Sorbonne, 15-16 octobre 2015, en attente de publication.

Chapoutot J., Vigreux J. (dir.) (2016), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, Presses universitaires de France.

Cochet F. (2017), *Les Français en guerres. Des hommes, des discours, des combats. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin.

Cochet F. (2014), *La Grande Guerre. Fin d'un monde, début d'un siècle*, Paris, Perrin.

Cochet F. (2008), *La Première Guerre mondiale*, Paris, Le cavalier bleu, coll. « Idées reçues ».

Cochet F. (2005), *Survivre au front. Les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, Soteca/Éditions 14-18.

Coulibaly C. (2017), *La guerre du Bani-Volta (1915-1916)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études africaines ».

Cousturier L. (2001), *Des inconnus chez moi*, Paris, L'Harmattan.

Domergue-Cloarec D. (2017), *La Côte d'Ivoire et la Grande Guerre*, Montpellier, PULM, coll. « Histoire et sociétés ».

Fargettas J. (2012), *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités (1939-1945)*, Paris, Tallandier.

Ferry S., Lespinasse P. (2011), « Soldats oubliés du Courneau », *Le Monde diplomatique*, n° 692, p. 27.

Frémeaux J. (2006), *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, Paris, Soteca, 14-18 Éditions.

Galen Last D. (2015), *Des soldats noirs dans une guerre de blancs (1914-1922) : une histoire mondiale*, Bruxelles, Université de Bruxelles,

Guyon A. (2017), *De l'indigène au soldat. Les tirailleurs sénégalais en France de 1919 à 1940 : approche anthropologique et prosopographique*, Thèse de Doctorat sous la Direction de Heyriès H., Université Montpellier 3.

Guyon A. (2017), « 1919, du combattant au soldat africain », *Colloque de la SFHOM Sortie de guerre et colonies*, publication prévue pour décembre 2018.

Heyriès H. (2012), *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité. Des années 1960 à nos jours*, Paris, Économica.

Horne A. (1993), *The price of glory : Verdun 1916*, New-York, Penguin.

Kamian B. (2001), *Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard. 80 000 combattants maliens au secours de la France (1914-1918 et 1939-1945)*, Paris, Karthala.

Mangin C. (2011), *La Force noire*, Paris, L'Harmattan.

Michel M. (2013), *L'Afrique dans l'engrenage de la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Karthala, coll. « Tropiques ».

Michel M. (2003), *Les Africains et la Grande Guerre. L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala.

Thiam I. (1992), *Le Sénégal dans la guerre 14-18*, Dakar, Nouvelles éditions africaines du Sénégal.

Van Den Avenne C. (2017), *De la bouche même des indigènes. Échanges linguistiques en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire.

Van Den Avenne C. (2005), « Bambara et français-tirailleur. Une analyse de la politique linguistique de l'armée coloniale française : la Grande Guerre et après », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, SIHFLES, n°35, p. 123-150.

RÉSUMÉS

Français

La Grande Guerre marqua un tournant pour les soldats originaires d'Afrique subsaharienne. Pour la première fois, ces hommes vinrent combattre en Europe. De ces cinq années, émergèrent une série de principes indispensables à leur gestion et leur utilisation. Plus qu'une expérience militaire, ce conflit doit aussi être pensé sous les angles social et culturel pour parfaitement aborder ce moment. L'hivernage, l'alimentation et la forme de leurs combats furent autant d'éléments pensés entre 1914 et 1919, puis qui perdurèrent au cours de l'entre-deux-guerres.

English

The World War I was a turning-point for African soldiers. For the first time, these men came to fight in Europe. Of these five years, emerged a rule series essential to their use. More than a military experience, this conflict must be also thought under the social and cultural angles to approach perfectly this moment. The winter quarters, the food and the shape of their fights were so many elements thought between 1914 and 1919, then which continued during the interwar period.

INDEX

Mots-clés

tirailleur sénégalais, colonisation, guerre, hivernage

Keywords

Senegalese infantry, colonization, war, winter quarters

AUTEUR

Anthony Guyon

Anthony Guyon est enseignant agrégé et Docteur en Histoire. Rattaché au laboratoire CRISES de Montpellier, il a soutenu sa thèse sur les soldats africains en France de 1919 à 1940 en 2017.

IDREF : <https://www.idref.fr/224763113>

Adolphe Messimy (1869-1935) et le recrutement par voie d'appel des indigènes algériens

Christophe Robinne

DOI : 10.35562/rif.635

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Adolphe Messimy, fervent partisan de l'Empire
- II. Conscription et dénatalité
- III. Le débat sur le recrutement par voie d'appel des Indigènes algériens
- IV. Le décret du 3 février 1912
- V. Les difficultés d'application du décret
- Conclusion

TEXTE

- 1 En 1914, grâce aux efforts de la Troisième République, la France dispose du deuxième empire colonial mondial, vaste d'un peu plus d'une dizaine de millions de kilomètres carrés et peuplé de près de cinquante-cinq millions de colonisés et de quelques centaines de milliers de colons. Face au réarmement allemand, il devient vite évident de la nécessité, pour bon nombre de dirigeants politiques, à l'instar d'Adolphe Messimy, de se tourner vers cet empire pour rechercher de nouveaux éléments de force dans une utilisation judicieuse et large des ressources en hommes qui lui sont offertes.
- 2 Bien que largement méconnu, Adolphe Messimy, ancien militaire et homme politique radical-socialiste de la Troisième République, reste sans conteste un des acteurs majeurs de l'intervention de l'Empire dans la Grande Guerre, grâce en particulier à son engagement pour que soit enfin adopté en 1912, après bien des errements et de nombreuses polémiques, le *recrutement par voie d'appel des indigènes algériens*.

- 3 C'est pourtant son successeur au ministère de la Guerre, Alexandre Millerand qui fait signer au président de la République¹, trois décrets importants réorganisant le recrutement en Afrique². Officiellement, il s'agit de permettre une utilisation aussi large que possible, des troupes indigènes pour la défense de nos possessions outre-mer, ou pour la constitution d'un corps expéditionnaire pour nos guerres coloniales.
- 4 Ce sujet s'inscrit donc pleinement dans la problématique de ce numéro spécial de la *Revue internationale des francophonies*, et se structurera de la manière suivante. Après un rapide focus sur la carrière d'Adolphe Messimy, nous reviendrons sur les problèmes soulevés, en matière de conscription, par la dénatalité française, avant d'évoquer les débats passionnés et souvent houleux qui n'ont pas manqué d'entourer l'adoption du décret sur la conscription des indigènes algériens.
- 5 Ainsi, en août 1914, personne ne sait pas encore que les colonies s'apprêtent à fournir à la métropole près de 600 000 combattants originaires de tout l'Empire qui, pendant quatre longues années, vont payer l'impôt du sang et ainsi défendre le sol d'une patrie dont ils ne connaîtront bien souvent que la boue des tranchées.

I. Adolphe Messimy, fervent partisan de l'Empire

- 6 Né à Lyon en 1869 avec dans son berceau « une étude solide de notaire de province » (Messimy, 1937, 1), Adolphe Messimy, après avoir obtenu ses baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, refuse de suivre les traces paternelles et décide d'embrasser la carrière militaire. Saint-Cyrien de la promotion de *Tombouctou* (1887-1889), il rejoint, à l'issue de sa scolarité, le 13^e Bataillon alpin de chasseurs à pied stationné à Chambéry où il « goûte la joie de commander à de braves gens qu'on connaît et qu'on aime parce qu'on vit étroitement en contact avec eux » (Ibid, 2). Breveté de l'École supérieure de Guerre en 1896 parmi les plus jeunes officiers de l'armée française et donc promis à un brillant avenir, il est profondément marqué par l'affaire Dreyfus et refuse de cautionner les mensonges du haut commandement. En 1899, poussé par sa hiérarchie, il décide de

mettre fin à sa carrière militaire et démissionne, bien décidé en entrant en politique pour initier de profondes réformes militaires. En 1902, il est effectivement élu député radical-socialiste de la deuxième circonscription du 14^e arrondissement de Paris, puis de l'Ain lors d'une élection partielle en 1912. Membre actif de la commission de l'Armée et de celle des Colonies, il s'inquiète dès 1907 de la baisse programmée des effectifs de l'armée française, s'interrogeant sur l'opportunité d'instaurer la conscription des Algériens musulmans. Ministre des Colonies de mars à juin 1911, période au cours de laquelle il défend, outre la création d'un réseau colonial de Télégraphie Sans Fil, la mise en place d'une véritable politique coloniale sur le long terme, puis ministre de la Guerre de juin 1911 à janvier 1912, il réforme l'organisation du haut commandement³ et réussit à faire nommer le général Joffre, chef d'état-major général de l'armée. Il milite également pour le développement d'une artillerie lourde, l'évolution de la tenue de combat et la mise en place d'une formation continue pour les officiers, tout en poursuivant son action pour instaurer la conscription en Afrique du Nord, qu'il n'arrive cependant pas à faire adopter⁴. De nouveau ministre de la Guerre en juin 1914, il réorganise l'administration centrale dès le début de la guerre mais considéré comme responsable des premières défaites, il est évincé du gouvernement le 26 août 1914, au nom de l'Union sacrée souhaitée par le président de la République Raymond Poincaré. Dès le 1^{er} septembre 1914, le chef de bataillon de réserve Messimy rejoint le front et combat en particulier dans les Vosges et la Somme. Titulaire de deux blessures de guerre, sept fois cité, décoré de la Légion d'Honneur à titre militaire, il est le seul parlementaire et le seul officier de réserve à terminer la guerre au grade de général de brigade de réserve à titre définitif, commandant la 162^e Division d'infanterie, première grande unité à entrer dans Colmar libérée. Démobilisé en janvier 1919, il est sèchement battu aux élections législatives qui suivent et doit attendre 1923 pour entrer au Sénat, où il est constamment réélu jusqu'à son décès en 1935.

II. Conscription et dénatalité

7 Si la France a découvert la conscription avec la loi Jourdan de l'an VII, ce n'est qu'à l'issue de la défaite de 1870 que cette disposition revient réellement au premier plan, avec la volonté affichée des différents

gouvernements de créer l'armée-citoyenne idéale. Dès lors, le recrutement des hommes s'inscrit au cœur du débat politique pendant que l'armée ne cesse d'être mise sur le devant de la scène. En quarante ans, les quatre grandes lois sur le recrutement qui se succèdent – 1872, 1889, 1905 et 1913 – organisent progressivement la levée des conscrits en instaurant le service militaire personnel, mais pas universel, en France métropolitaine.

- 8 En parallèle, dès les dernières années du 19^e siècle, la France est touchée par un problème de dénatalité qui risque à terme d'affecter les effectifs militaires indispensables pour faire face au réarmement allemand. En 1901, le ministre de la Guerre Charles Freycinet est le premier, à l'échelon gouvernemental, « à évoquer le problème de la dénatalité que l'alliance russe ne peut faire oublier » (Jauffret, 1987, 477) avant que les parlementaires, inquiets des chiffres alarmants confirmant la faiblesse du solde naturel du pays publiés au *Journal officiel* du 2 décembre 1901, ne se décident à s'emparer du problème. Une commission extra-parlementaire de soixante-sept membres, instituée le 18 janvier 1902 par le président du Conseil Waldeck-Rousseau, est chargée de faire des propositions pour endiguer cette dénatalité, les premiers débats s'orientant vers la mise en place d'aides pécuniaires pour les familles nombreuses⁵. Mais ces travaux restent confidentiels, les recommandations de la commission étant le plus souvent ignorées par les présidents du Conseil successifs.

- 9 Il reste alors un autre moyen, à la fois économe des forces militaires métropolitaines et des deniers publics, pour maintenir le nombre d'hommes nécessaires sous les drapeaux. C'est du moins ce que pensent quelques personnalités politiques et militaires, qui estiment urgent de faire appel aux colonies⁶ pour fournir des soldats « disponibles et bon marché ». Ils sont en phase avec Messimy qui écrit, dans le journal *Le Matin* du 3 septembre 1910, une phrase restée dans les mémoires : « l'Afrique nous a coûté des monceaux d'or, des milliers de soldats et des flots de sang ; l'or, nous ne songeons pas à le lui réclamer. Mais les hommes et le sang, elle doit nous le rendre avec l'usure », affirmation à resituer dans le contexte de l'époque quand la colonisation est plus que jamais considérée comme « la dernière ressource de notre grandeur » (Frémeaux, 2014, 32). Pourtant, les populations locales servent depuis de longues années dans l'armée

française, au sein des troupes de Marine, avant qu'en 1857, un décret impérial pris à la demande du général Faidherbe autorise la création d'un régiment de tirailleurs sénégalais, devenu en 1900, le 1^{er} Régiment de tirailleurs sénégalais. Mais à partir de 1895, le développement de la colonisation dans l'Ouest africain change la perception de ce recrutement en raison des réticences des colons. A l'issue de Fachoda, le général de Galliffet, ministre de la Guerre, autorise de nouveau le recours aux troupes noires, sans que son projet ne soit voté au Parlement.

- 10 Quant à la question de la conscription des Algériens musulmans, elle n'est pas nouvelle et anime ponctuellement la société française depuis le milieu du 19^e siècle. Alors que depuis 1843, 10 000 Tirailleurs et Spahis servent sous statut régulier comme engagés volontaires au sein de l'armée d'Afrique (Ibid, 127), un premier projet, dû au général Pierre Mollière dès 1848 (Meynier, 1981, 88), est suivi par quelques autres mais aucun n'aboutit puisque l'engagement reste la base du recrutement durant tout le Second Empire. Les colons s'en réjouissent car ils n'admettent guère l'emploi de tirailleurs en France comme ce sera le cas au cours de la guerre de 1870. En juin 1887, les députés radicaux-socialistes de la Seine Alfred Gaulier et Henri Michelin déposent sur le bureau de la Chambre, sans succès, une proposition de loi exigeant le service militaire des indigènes d'Algérie, en échange de l'obtention des droits reconnus aux citoyens français. Il faut en fait attendre 1890 pour que le général de la Roque, commandant de la province de Constantine et fin connaisseur du pays, admette l'impossibilité d'imposer la conscription en Algérie, car elle armerait les autochtones tout en posant la question de la citoyenneté.

III. Le débat sur le recrutement par voie d'appel des Indigènes algériens

- 11 Près de vingt ans plus tard, en 1907, Adolphe Messimy – qui peut être qualifié d'indigénophile⁷ – estime que ce constat n'est plus d'actualité, convaincu que les colonies sont à même de fournir un surcroît de puissance militaire à la métropole (Ageron, 1982, 43). Il est

alors bien décidé à puiser parmi les populations locales un effectif de troupes autrement étoffé que les 20 000 hommes qui composent les régiments de turcos et de spahis.

- 12 Devant le manque de réaction des pouvoirs publics face à la diminution régulière des contingents annuels de jeunes recrues, il profite de ses fonctions de rapporteur du budget de la Guerre pour relancer le débat. Il juge en effet indispensable de trouver des solutions pérennes pour renforcer à court terme les effectifs militaires, éventuellement en allant chercher des ressources dans l'empire colonial dont chaque territoire reste soumis à des conditions d'appel différentes, en fonction des modalités d'application de la loi du 21 mars 1905 (Habermusch, 2014, 40) ⁸. Le gouvernement français pourrait ainsi y gagner des avantages importants, les spécialistes estimant par exemple que l'Algérie, avec une population de six millions d'Arabes, serait capable de fournir, en cas de guerre, 16 000 soldats.
- 13 Le 30 septembre, Messimy saisit le président du Conseil Georges Clemenceau ainsi que le général Picquart, ministre de la Guerre, qui en acceptent tous deux le principe (Messimy, 1937, 90). Une commission parcourt principalement l'Algérie pour en examiner les modalités pratiques mais se retrouve le plus souvent en butte à la forte opposition des colons et d'une partie des musulmans dont les *vieux turbans* (Gauthier, 2006) ⁹, tous bien décidés à faire échouer le projet. Malgré cet environnement largement défavorable, la commission conclut dans son rapport qu'il est possible, sans crainte de troubles graves, et encore moins d'insurrection, d'imposer rapidement le service obligatoire aux musulmans algériens, moyennant la mise en place de modalités appropriées à l'état politique et social des indigènes. Le système proposé peut se résumer ainsi :
- 14 - prélèvement sur le contingent, par voie de tirage au sort, d'un faible pourcentage ;
- 15 - accord de dispenses de soutiens de famille et attribution éventuelle de primes en argent aux appelés ;
- 16 - mise en place d'un système de remplacement administratif ;
- 17 - constitution de régiments distincts ;

- 18 - âge d'appel fixé à 19 ans, la durée du service militaire étant de trois années dans l'armée active et de sept années dans la réserve.
- 19 A la Chambre, certains parlementaires, dont le député d'Oran Eugène Etienne¹⁰, soutenu par les milieux coloniaux et le monde militaire, s'opposent au projet quand d'autres, comme Pierre Baudin, député de l'Ain, défendent l'idée que « les Armées d'Afrique seront un jour une réserve d'une grande puissance en cas de guerre européenne » (Karsenty, 1908, 5). Le concept progresse néanmoins puisque le 17 juillet 1908, un décret prescrit le recensement nominatif des indigènes âgés de 18 ans, à la grande inquiétude de l'opinion musulmane. A cette occasion, 70 000 jeunes gens sont recensés, dont 50 000 reconnus aptes au service, alors que les autorités n'envisagent d'appeler que 1 500 conscrits.
- 20 Peu après, *l'Union coloniale française*, au cours de son congrès annuel consacré exclusivement à l'Afrique du Nord, qui se tient du 6 au 10 octobre 1908, ne ménage pas ses critiques, jugeant « très grave [...] qu'une réforme algérienne aussi capitale soit amorcée comme un expédient à la défaillance de la natalité française » (Lorin, 1909, 321-331). Ses représentants accusent le raisonnement simpliste d'un homme peu au fait des réalités coloniales, « qui s'est placé au point de vue métropolitain » (Ducroquet, 1909, 131). Messimy ne désarme pas et encaisse toutes les critiques car, à ses yeux, son projet ne concerne pas uniquement la défense de l'Empire, mais s'inscrit dans une problématique beaucoup plus vaste, la défense de la République. Il n'a qu'un seul objectif, dépasser les querelles partisans pour arriver à maintenir les effectifs de l'armée à un niveau suffisant face au renforcement de l'ennemi allemand. La conscription des indigènes algériens n'est alors qu'une des pistes de réflexion, toute aussi importante que l'adoption de mesures sociales pour lutter contre la dénatalité ou l'augmentation de la durée du service militaire. Face aux hésitations du gouvernement, il décide de publier un premier article traitant des effectifs de l'armée et du service militaire des Algériens dans la *Revue politique et littéraire*, à la fois pour maintenir une certaine pression, mais également pour rassurer une opinion publique inquiète des éventuels droits politiques compensatoires attribués aux musulmans et qui devraient, dans les faits, se limiter à une représentation au sein des différentes assemblées locales. Mais en raison de nombreuses controverses et de la chute du

gouvernement Clemenceau en juillet 1909, aucun projet de loi viable ne peut être présenté même si le 27 octobre, le conseil des Ministres autorise la formation, à titre expérimental, d'un bataillon de troupes noires en Afrique Occidentale Française, dans le cadre du projet de *Force noire*, défendu par le lieutenant-colonel Mangin¹¹, qui ne connaîtra finalement qu'un début de réalisation.

- 21 Messimy ne baisse pas les bras et continue à œuvrer en publiant de nouveau dans la *Revue Politique et littéraire*, un deuxième article au titre provocateur « Appelons l'Afrique à notre secours¹² », dans lequel il juge possible de « trouver dans la masse arabe et kabyle de l'Afrique du Nord un surcroît de forces militaires susceptibles de combler [...] les vides ouverts par la baisse de la natalité en métropole ». Avec la force noire du colonel Mangin, il estime que cette armée africaine serait capable d'être transférée si nécessaire en métropole, pour renforcer les frontières. Mais ces propositions sont loin de faire l'unanimité, y compris en Allemagne où l'on s'inquiète de voir « une nation qui se dit civilisée [...] opposer des sauvages à des hommes civilisés » (Saletes, 2011, 130).
- 22 Un peu plus tard, dans un document non daté mais à priori postérieur à 1909, Messimy précise de nouveau son projet, tout en regrettant l'apathie des dirigeants politiques. Il fustige également l'aveuglement de l'État-major général de l'armée qui sous-estime les conséquences de la dénatalité pour les dix années à venir, en jugeant « qu'il est impossible d'émettre des pronostics certains en matière d'effectifs plus de sept à huit ans à l'avance » et qu'au-delà de la période quinquennale qui s'ouvre, « on est en présence de l'inconnu ». Pour le journaliste des *Annales politiques et littéraires* Jacques Lardt, la question est « des plus sérieuses », car elle répond à une « nécessité nationale urgente ».
- 23 Le 25 janvier 1911, Messimy, qui n'a pas renoncé, publie un nouvel article dans la revue *L'Opinion Militaire*, intitulé « Le Recrutement par appels des Indigènes algériens ». Pédagogue, il explique de nouveau à ses opposants la nécessité de combler le déficit des effectifs de l'armée française en créant autant que nécessaire, de nouveaux régiments indigènes. Pour cela, il s'avère impératif d'instaurer, en Algérie, le système de la conscription, tout en amplifiant en Tunisie le régime du recrutement par appel¹³, le tout

assorti de compensations équitables. Pour appuyer ses propos, il évoque un meeting à Bône en 1910, au cours duquel les Algériens présents se sont prononcés en faveur du service militaire, se promenant en ville, drapeaux français en tête, « comme les conscrits de notre pays », omettant volontairement d'évoquer l'opposition d'une grande partie de la population. Là-encore, il n'est pas écouté. Devenu ministre de la Guerre, il est plus que jamais au courant des difficultés provoquées par le manque d'engagés volontaires en Afrique du Nord, comme lui confirme le général Bailloud, commandant le 19^e Corps d'armée, qui déplore un déficit de deux mille hommes rien qu'au 3^e Régiment de tirailleurs. L'instabilité ministérielle chronique de cette époque ne lui permet pas de fait aboutir son projet.

IV. Le décret du 3 février 1912¹⁴

- 24 Finalement, à la demande de l'État-major de l'armée, c'est son successeur au ministère de la Guerre, Alexandre Millerand, favorable à une levée partielle et progressive du contingent indigène (Jauffret, 1987, 1033), qui institue par le décret du 3 février 1912, un recensement annuel des jeunes hommes en Algérie, à base d'une conscription partielle avec l'instauration de primes et du tirage au sort comme mode de recrutement complémentaire. S'il reçoit le soutien d'une partie de la jeunesse algérienne, des mouvements de protestation éclatent çà et là car le texte n'établit qu'une égalité de façade, les musulmans devant effectuer un service de trois ans contre deux pour les Français. Le mouvement « Les Jeunes Algériens », qui accepte volontiers la conscription, ne désarme pas et envoie une délégation en métropole, reçue par le président du Conseil Poincaré le 18 juin. Les neuf membres lui remettent la liste des revendications, avec en tête, la demande la réduction du service à deux ans ainsi que l'appel à 21 ans au lieu de 18. A cela s'ajoute un certain nombre de droits politiques, comme la suppression du code de l'indigénat et des tribunaux d'exception ainsi que la répartition équitable des impôts. Si ces exigences rencontrent l'hostilité à la fois de l'Administration, des colons mais également d'une partie des Algériens, il est à Paris des hommes politiques comme Théodore Steeg¹⁵ ou Abel Ferry¹⁶, des publicistes tels Paul Bourde, journaliste et administrateur colonial, pour les trouver légitimes. Dans l'immédiat, Messimy, qui estime que

« les recrutements des deux armées indigènes progressent côte à côte de la plus heureuse façon » (Messimy, 1913, 7), intervient pour demander que la parole donnée soit respectée, et que les compensations équitables promises dans le décret soient bien accordées, au motif qu'une politique de promesses vaines et d'ajournements perpétuels ne pourrait que nuire au succès de l'opération. Se prononçant pour une large politique de naturalisation et pour l'extension de la catégorie des citoyens indigènes, Messimy rejoint l'Alliance franco-indigène, aréopage de publicistes, parlementaires, journalistes, militaires, islamisants et indigénophiles, puis le groupe parlementaire d'étude des questions indigènes, tous deux destinés à soutenir la campagne en faveur des réformes algériennes. Malgré l'engagement de la presse locale qui s'efforce de relayer et d'amplifier les actions, les résultats de la campagne s'avèrent décevants puisque les difficultés rencontrées, conjuguées à l'opposition entre militaires des colonies, administrateurs et ministres, ne permettent pas de considérer à cet instant, ces territoires comme un réservoir potentiel de soldats.

V. Les difficultés d'application du décret

- 25 Sur le terrain, le décret est mis en application, mais très prudemment en raison de divers incidents qui éclatent çà et là. Au cours de l'année 1912, le recrutement n'est effectué que dans la moitié des communes et ne porte que sur 2 500 hommes. En 1913, il touche l'autre moitié des communes pour un contingent similaire alors que la loi sur le recrutement votée le 18 juillet fixe la durée du service militaire à trois années pour tous. En 1914, le recensement s'étend pour la première fois à l'ensemble du pays sans que le nombre de conscrits n'évolue vraiment.
- 26 En août, à la suite de la mobilisation, l'Algérie est mise en état de siège par crainte de troubles. Trois divisions (57^e, 58^e et 45^e Divisions d'infanterie) sont créées au moyen des ressources disponibles et envoyées en métropole. Puis, face à l'absence de réserves locales, le gouvernorat s'efforce de pousser à outrance le recrutement par engagements, laissant celui par appel évoluer normalement. Les différentes campagnes qui s'ensuivent permettent d'incorporer

40 000 engagés, insuffisants pour compléter les formations indigènes en métropole. Un nouveau décret pris le 7 septembre 1916 soumet alors les Algériens musulmans au service militaire obligatoire, permettant de prélever dans un premier temps, malgré quelques difficultés, 29 000 appelés du contingent de la classe 1917. Tout cela n'empêche pas le ministre des Colonies à inviter le gouverneur général de l'Algérie « à rendre plus productif [...] le recrutement militaire et l'embauchage des travailleurs indigènes », en raison de « la faiblesse relative de l'effort fourni ». Ce dernier ne manque pas, à cette occasion, de rappeler à Paris la nécessité « d'accorder un certain répit aux populations et de ne point leur imposer [...] un nouveau sacrifice », pour éviter des résistances importantes.

- 27 Finalement, il est encore aujourd'hui très difficile de connaître avec exactitude le nombre de soldats algériens recrutés, la seule donnée apparemment fiable évoquant le chiffre de 293 756 musulmans incorporés pour l'ensemble de l'Afrique du Nord¹⁷ (Antier, 2008, 23-36). Et d'après le ministère des Colonies, en 1919, 918 000 hommes issus de l'Empire se trouvent alors en France, 680 000 comme combattants, et 238 000 comme travailleurs (Perreau-Pradié, 1919, 134).

Conclusion

- 28 Le combat, mené entre autres par Adolphe Messimy, a permis effectivement de recruter massivement dans l'ensemble des Colonies, y compris en Algérie. Mais il apparaît que tout cela n'a pas vraiment été organisé sur le long terme, en raison de l'absence « d'une volonté politique d'égalité pour les colonies comme pour les protectorats ». Pourtant, jusqu'à la fin de sa vie, alors que se pose depuis 1919 la question de la *création d'une armée française indigène*, Adolphe Messimy se battra en permanence pour que soit instaurée une véritable politique globale de développement de l'Empire, ce qu'il demandait déjà en 1909 et 1910, comme rapporteur du budget des Colonies, puis comme éphémère ministre éponyme au début de l'année 1911. Espérant une prise de conscience coloniale, capable de transformer « ces solitudes pour en faire des pays [...], des nations », il refusera que la métropole continue à profiter et à s'enrichir en pressurant les Colonies, au nom d'une « antique théorie, aveugle,

arriérée, absurde, qui n'est plus digne de notre époque, ni de notre civilisation [...] et n'est en rien conforme à notre intérêt » (AN, 509AP11, Fonds privé Messimy), tout en promouvant par ailleurs « le rôle d'émancipatrice des peuples » de la France (Messimy, 1910, 50). Sans pour autant être un fardeau économique, il semble plutôt avéré que, malgré des investissements publics d'environ 10% des dépenses de l'État et privés relativement réduits, la rentabilité des entreprises coloniales a été une bonne affaire pour « une minorité de grands négociants, d'industriels, de porteurs de titres des grandes sociétés coloniales et métropolitaines », alors que les colonies « qui empruntent la voie du développement vont à terme vers l'indépendance » (Clément, 2013, 77). C'est d'ailleurs ce que confirmera, bien des années plus tard, l'historien et économiste Jacques Marseille pour qui les colonies, à cette époque, ont servi davantage le capitalisme de la métropole que leur propre évolution, en étant « le lieu privilégié d'une collaboration étroite entre pouvoirs publics et intérêts privés » (Marseille, 1984, 238).

BIBLIOGRAPHIE

- Ageron C.-R. (1959), « Une politique algérienne libérale sous la Troisième République (1912-1919) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 6, n °2, p. 121-151.
- Ageron C.-R. (1992), « Les colonies, élément de la puissance française », dans Milza P., Poidevin R. (dir), *La puissance française à la Belle Époque. Mythe ou réalité*, Paris, Complexes, p. 35-50.
- Antier C. (2008), « Le recrutement dans l'Empire colonial français 1914-1918 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 2, n °230, p. 23-36.
- Archives nationales (AN), Fonds privé Messimy, 509AP1-12, Lettre à Jean Renaud, député du parti socialiste, représentant le Lot-et-Garonne, octobre 1928.
- Archives nationales (AN), Fonds privé Messimy, 509AP1-12, Lettre du gouverneur général de l'Algérie à monsieur le ministre des Colonies, 9 mai 1917.
- Archives nationales d'outre-mer (ANOM), GGA, Série H, Sous-série 3H60, Lettre d'Adolphe Messimy à Louis André, ministre de la Guerre, 1907.
- Clément A. (2013), « L'analyse économique de la question coloniale en France (1870-1914) », *Revue d'économie politique*, vol. 123, p. 51-82.
- D'Andurain J. (2014), « Le " Parti colonial " et la naissance du concept d'Afrique du Nord », dans 1830-1914, *de l'Armée en Afrique à l'Armée d'Afrique. Cahiers pour la*

mémoire de tous et la mémoire de tout. Actes de la journée d'études, 10 décembre 2012, Paris, Riveneuve s, p. 73-87.

Ducroquet P. (1909), « Réflexions au sujet du service militaire des indigènes », dans *Compte-rendu des travaux du Congrès de l'Afrique du Nord*, Tome 2, Questions indigènes, Paris, p. 131.

Frémeaux J. (2014), *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, CNRS, coll. « Biblis/Histoire ».

Gauthier R. (2006), « 1912-1919, premier " dérapage " de la politique algérienne », *Manière de voir*, n °86.

Haberbusch B. (2014), « Un espace stratégique ? L'empire colonial français à la veille de la Première Guerre mondiale », *Revue historique des armées*, n °1, p. 38-48.

Jauffret J.-C. (1987), *Parlement, Gouvernement, Commandement. L'armée de métier sous la 3^e République, 1871-1914*. Tome 1, Paris, Ministère de la Défense, EMAT/Service historique, Doctorat d'État Panthéon-Sorbonne.

JORF, Chambre des députés, session ordinaire de 1887, *Proposition du 16 juin 1887, annexe 1846*.

Karsenty, de la loge maçonnique d'Oran *La Raison* (1908), *Rapport sur La conscription des Indigènes Musulmans d'Algérie*, Oran, imprimerie du Frère Agullo.

Lorin H. (1909), « L'évolution de l'Afrique du Nord », *Questions diplomatiques et coloniales*, n °297, tome 28, p. 321-331.

Mangin C. (1910), *La Force noire*, Paris, Librairie Hachette et Cie.

Marseille J. (1984), *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, coll. « L'aventure humaine ».

Messimy A. (s.d.), « La conscription des indigènes algériens, l'état de la crise », archives privées. Tapuscrit retranscrit par mademoiselle Peyter, 14, rue Dupont-des-Loges Paris XIV^e.

Messimy A. (1908), « Les effectifs de l'armée et le service militaire des indigènes algériens », dans *Revue politique et littéraire*, 46^e année, tome 1010, p. 801-805.

Messimy A. (1909), « Appelons l'Afrique à notre secours », *Revue politique et littéraire*, 47^e année, p. 773-778.

Messimy A. (1910), *Notre œuvre coloniale*, Paris, Éditions Larose.

Messimy A. (1910), « Le service militaire des indigènes algériens », *La France colonisatrice*, 48^e année, n °35, p. 1-18.

Messimy A. (1911), « Enquête sur le recrutement noir », *Questions diplomatiques et coloniales, Revue de politique extérieure*, n°15, p. 207-210.

Messimy A. (1911), « Le recrutement par appels des indigènes Algériens », *L'Opinion militaire*, n °5, p. 1-9.

- Messimy A. (1913), *Le Statut des indigènes algériens*, Paris, Charles Lavauzelle.
- Meynier G. (1981), *L'Algérie révélée*, Genève, Librairie Droz.
- Mollière P., *Mémoire sur l'organisation des corps auxiliaires en Algérie*, non publié.
- Montagner R. (1938), « Comment organiser politiquement l'Empire français », *Politique étrangère*, n °2, 3^e année, p. 156-182.
- Perreau-Pradier P. (1919), *L'effort colonial des alliés*, Paris, Berger-Levrault.
- Rizzo J.-L. (2013), *Alexandre Millerand. Socialiste discuté, ministre contesté et président déchu (1859-1943)*, Paris, L'Harmattan.
- Saletes J.-L. (2011), « Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre et la codification d'un racisme ordinaire », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n °244, p. 129-140.
- Service historique de l'armée, Centre de documentation, *Pertes 1914-1918 : Statistiques relatives à la Grande Guerre*, 8 octobre 1932.
- Sainte-Marie A. (2010), « Écoles d'élèves-officiers " indigènes " en Algérie (1912-1946) », *Cahiers de la Méditerranée*, n °80, p. 99-210.
- Sebé A. (1912), *La conscription des indigènes algériens*, Paris, Libraire-éditeur Émile Larose.

NOTES

- 1 En accord avec le ministre de l'Intérieur pour ce qui concerne l'Algérie, et le ministre des Colonies, pour ce qui concerne l'Afrique noire.
- 2 Décret du 31 janvier 1912 modifiant les conditions d'engagement et de rengagement des militaires d'Algérie ; Décret du 3 février 1912 relatif au recrutement des indigènes algériens ; Décret du 7 février 1912 portant réorganisation des troupes indigènes de race noire et de leurs réserves en Afrique occidentale française.
- 3 Messimy est surtout un ardent promoteur de la création d'un ministère de la Défense nationale, qui ne verra le jour provisoirement qu'en 1932.
- 4 Messimy réussit cependant à créer une *commission interministérielle musulmane* chargée de déterminer les principes de la politique musulmane de la France.
- 5 Sous l'effet de la réduction de la natalité, les familles de quatre enfants et plus représentent 19,8% du total en 1911.

6 Il existe bien une armée coloniale, mais elle n'est pas à base de conscrits. En effet, l'armée de la Troisième République a toujours été favorable à l'expansion coloniale, la nation s'interrogeant néanmoins sur la nécessité ou non de disposer d'une force coloniale constituée de professionnels. C'est finalement par la loi du 7 juillet 1900 que les Troupes de Marine sont rattachées au ministère de la Guerre sous l'appellation de Troupes coloniales, autonomes et distinctes de l'armée métropolitaine. Au 31 juillet 1914, elles compteront 90 800 hommes, dont 48 700 soldats indigènes, aptes à combattre sur tous les théâtres d'opérations, y compris en Europe.

7 Les indigénophiles, partisans d'un humanisme colonial, ont à cœur de développer un projet favorable aux populations indigènes.

8 « Ainsi, tandis que l'article 89 de la loi du 21 mars 1905, rendant le service militaire *« égal pour tous »*, affirme que ses dispositions sont applicables *« en Algérie et en Tunisie dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion »*, l'article 90 précise, quant à lui, que, dans les autres colonies et protectorats, les Français et les naturalisés doivent être incorporés dans *« le corps le plus voisin »* pour un an au lieu de deux. S'ils ne trouvent pas de corps stationnés dans un rayon fixé par arrêté ministériel, ils sont dispensés de la *« présence effective sous les drapeaux »*. Aussi, les citoyens des établissements français de l'Inde, l'Océanie et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont pratiquement dispensés du service militaire car jugés indispensables pour l'administration et la mise en valeur de ces territoires. Ailleurs, les jeunes Français servent soit dans l'armée d'Afrique, soit dans les troupes coloniales. Au total, en 1914, à peine 3 % de la population de l'empire bénéficie de la nationalité française (700 000 Français d'origine européenne et 800 000 Français noirs). En ce qui concerne le recrutement des corps étrangers et indigènes, il est réglé par décret suivant les colonies, conformément à l'article 92 de la loi du 21 mars 1905 ».

9 Les *vieux turbans* manifestent leur opposition au projet, avec comme point d'orgue *« l'incident de Tlemcen »*. Pour éviter de voir leurs fils servir dans l'armée coloniale, près d'un millier d'habitants de l'Ouest algérien choisissent de s'exiler et se réfugient en Syrie.

10 Eugène Etienne (1844-1921). Député du département d'Oran de 1881 à 1919 puis sénateur de 1920 à sa mort, deux fois ministre, vice-président de la Chambre, il a eu un rôle de premier plan dans la politique coloniale de la France, en particulier comme fondateur et chef du Parti colonial.

- 11 Camarade de promotion de Saint-Cyr, Mangin défend l'instauration du recrutement en AOF, estimant que l'Afrique serait à même de fournir *a minima*, tous les ans, 4 000 hommes et de constituer à terme, une Force noire de 60 000 soldats « tenant garnison dans les diverses colonies de l'Afrique et de l'Algérie », sans pour autant s'interdire de les amener en Europe en cas de guerre.
- 12 Un résumé de l'article est publié par *Le Matin* du 3 septembre 1909.
- 13 Au sein du protectorat, la conscription a été instaurée par un décret beylical du 7 février 1860. Le contingent fixé annuellement par le ministre de la guerre, est levé par voie de tirage au sort, les Tunisiens musulmans servant trois ans dans l'armée active avant d'accomplir douze ans dans la réserve. Les appels sont tempérés par les dispenses à titre de soutien de famille, alors que certaines catégories de jeunes hommes sont exemptées de tout service, en particuliers les étudiants. Par ailleurs, les Tunisiens peuvent contracter des engagements de trois ans et des rengagements d'une durée de dix-huit mois ou trois ans avec primes alimentées selon le régime du remplacement, payées par le gouvernement tunisien.
- 14 Ce décret est complété par la loi du 18 juillet 1913, établissant pour les indigènes, le droit, après 16 ans de service, à une pension proportionnelle, le retraité étant maintenu à la disposition du ministère de la Guerre pendant six années à partir de sa radiation des contrôles. Par ailleurs, à la même époque, il est envisagé de créer une École préparatoire d'officiers indigènes, dont l'ouverture en 1916 est marquée par les hésitations et les atermoiements du gouvernement français, « pris entre les réticences de l'armée et la volonté de renforcer l'assimilation des indigènes ».
- 15 Théodore Steeg (1868-1950). Député puis sénateur radical-socialiste de la Seine, plusieurs fois ministre et président du Conseil du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931, il était un spécialiste des questions liées à la protection et à l'éducation des enfants. A été gouverneur général de l'Algérie de 1921 à 1925.
- 16 Abel Ferry (1881-1918). Député des Vosges, et sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1914 à 1915. Spécialiste des questions coloniales et favorable à la loi instituant le service militaire de trois ans, il rejoint le front en 1914 pour assumer à la fois sa tâche de combattant et ses responsabilités de parlementaire. Est blessé mortellement le 8 septembre 1918.
- 17 Un autre rapport du 8 octobre 1932 signé du général Le Puloch, chef d'état-major de l'armée de Terre, retrouvé par hasard au centre de

documentation du Service historique de l'armée, aujourd'hui SHD, donne le chiffre de 260 000 hommes originaires d'Afrique du Nord incorporés pour la durée de la guerre, 35 900 ayant été tués ou portés disparus.

RÉSUMÉS

Français

Depuis le début de l'Empire, les troupes indigènes, particulièrement en Algérie, ont été recrutées jusqu'en 1912, uniquement par la voie du volontariat, alors que la loi du 21 mars 1905 a déjà imposé le service militaire à tous les citoyens français y compris ceux nés dans les colonies. Afin de pallier la déficience attendue des effectifs de l'armée, Adolphe Messimy, officier de réserve et ministre de la Guerre en 1911 puis en juin et juillet 1914, se fait dès 1906 le promoteur du recrutement par la voie de la conscription des Indigènes algériens, dont le texte de loi est voté en 1912.

English

Since the beginning of the Empire, indigenous troops, particularly in Algeria, were recruited until 1912 by voluntary service. By contrast, the law of March 21st, 1905 already imposed the military service on all French citizens; including those born in colonies. To mitigate deficiencies of staff, in 1906, Adolphe Messimy (reserve officer and Secretary of the War in 1911; then in June and July, 1914) promotes the recruitment of indigenous peoples through conscription of the Algerian Natives; which is passed in 1912.

INDEX

Mots-clés

Messimy, armée, conscription, Algérie, indigènes

Keywords

Messimy, army, recruitment, Algeria, native

AUTEUR

Christophe Robinne

Ancien officier de l'armée de Terre, spécialiste des ressources humaines, le commandant Robinne est en quatrième et dernière année de doctorat auprès de l'université de Lille, avec pour sujet de thèse : *Adolphe Messimy, héraut de la République*. Il a déjà publié en coopération avec Jean Heculin, *Maubeuge, bastion de la résistance, 1914-1918*. Il est également l'auteur de plusieurs articles sur la

Première Guerre mondiale parus notamment dans la revue 14-18, *le magazine de la Grande Guerre*.

IDREF : <https://www.idref.fr/178747807>

ISNI : <http://www.isni.org/000000043434571X>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16762987>

Développement endogène, stratégie et épistémologie pragmatiste en contexte africain

Endogenous development, strategy and pragmatist epistemology in African context

Alain Charles Martinet

DOI : 10.35562/rif.647

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Le management et l'entrepreneuriat stratégiques, moment actuel des pratiques et théories du développement
 - I.1. Six décennies de trop dits et de non-dits
 - I.2. D'un consensus à un changement épistémique
- II. Recherche en sciences de gestion et épistémologie pragmatiste
 - II.1. L'incongruité du positivisme
 - II.2. La promotion d'un management « hors-sol »
 - II.3. L'épistémologie pragmatiste : une adéquation à la recherche en management en contexte africain
 - II.4. Une conception forte du contexte, clé de voûte de l'épistémologie pragmatiste
- III. Faire de la recherche en gestion en contexte africain
 - III.1. Le contexte africain appelle particulièrement le recours à une épistémologie pragmatiste
 - III.2. Le contexte africain : un objet-enveloppe à (dé)construire pour chaque recherche.
 - III.3. L'entrepreneuriat et le management stratégiques comme champ de recherche dédié au développement endogène
 - III.4. Renouveler les objets et les projets de recherche en renouant épistémique, pragmatique et éthique.

TEXTE

- 1 La question du développement a été pendant longtemps l'apanage de la science et de la politique économiques, tant il semblait aller de soi qu'elle devait se situer au seul plan macroscopique. Se sont ainsi

succédé le primat de l'État, puis des institutions internationales, puis celui du marché, occultant largement, quoiqu'à des degrés divers, le rôle et surtout les processus de gestion des organisations décentralisées : l'entreprise, en particulier la PME et la TPE, l'association, les ESS, les ONG...

- 2 Le retournement néo-libéral qui s'est opéré à partir des années 80 a autorisé un « *hold up* » (Mounier, 2016) de la théorie néo-classique de la croissance sur l'économie du développement, considérée de façon arrogante comme un non-savoir par « le prix Nobel » Lucas. Il a peut-être favorisé involontairement le déplacement du curseur vers les institutions dans la lignée de la « nouvelle économie institutionnelle » (Coase, Williamson, North...), laquelle s'est cependant intéressée davantage aux formes organisationnelles globales qu'aux outils et dispositifs de gestion (Chiapello, Gilbert, 2013). Les chercheurs en gestion se sont progressivement approprié la N.E.I. (Huault, 2004), sans toujours faire valoir leur propre valeur ajoutée en adhérant trop souvent aux concepts globaux au lieu de les travailler et de les déployer.
- 3 Cette révolution idéologique impulsée par Thatcher et Reagan et inscrite dans la longue lignée de l'école de Chicago et de la Société du Mont-Pèlerin (Hayek, Friedman...), le recul conséquent des approches keynésiennes et de l'État Providence, comme les échecs et la critique des politiques de développement fondées sur la seule macro-économie, ouvrent aujourd'hui des voies de recherche aux sciences de gestion que nous posons comme essentielles pour l'effectivité et la robustesse du développement durable des PMA, sous réserve que les chercheurs assument leurs responsabilités sociales et fassent les choix thématiques, épistémologiques et axiologiques adéquats (Martinet, Payaud, Amoussouga, 2014).
- 4 C'est ce que le présent texte souhaite argumenter en trois temps. D'abord en présentant le management et l'entrepreneuriat stratégiques comme « le moment actuel » des pratiques et théories du développement. Ensuite en montrant que l'épistémologie pragmatiste offre, contrairement au positivisme dominant en sciences de gestion, un projet et des critères en congruence avec les problèmes du développement. Enfin en appelant à des recherches en

contexte africain, notamment francophone, qui passent par un renouvellement des objets, des thématiques et des méthodes.

I. Le management et l'entrepreneuriat stratégiques, moment actuel des pratiques et théories du développement

I.1. Six décennies de trop dits et de non-dits

- 5 En reprenant le titre d'un article de Servet (2010), marquons combien les politiques économiques d'aide au développement et, à un degré moindre, leurs inspirations théoriques ont eu tendance à conserver des constantes, notamment dans l'occultation de certains questionnements, facteurs ou acteurs majeurs, bien que tout ait changé entre 1950 et 2010 (Zacharie, 2013 ; Rist, 2013).
- 6 C'est dans son discours du 20 janvier 1949 que le président Truman avait institué la notion de « pays sous-développés » (ou « arriérés ») qu'il invitait à rattraper leur prétendu retard sur les « Occidentaux » via des mesures présentées comme purement techniques. Cette attitude devait trouver sa mise en forme dans le déterminisme des fameuses cinq étapes de la croissance économique de Rostow, valant manifeste explicitement anti-communiste, et empreintes déjà d'une « fin de l'histoire » que Fukuyama actualisera et reformulera après la chute du bloc soviétique.
- 7 Ces pays sont considérés ne pouvoir décoller que par un transfert de financement massif du Nord vers le Sud, le capital étant vu comme le facteur limitant essentiel du passage de la main-d'œuvre de l'agriculture à l'industrie (Nurske, Lewis, Rosentein-Rodan), passage jugé nécessaire que les États doivent forcer par une allocation « optimale » des ressources. Les analyses beaucoup plus subtiles, mais en avance sur leur temps, d'un Hirschman sur la nécessité de maintenir des déséquilibres intersectoriels et tensions, ou d'un Perroux sur les pôles de croissance et les firmes motrices, et plus

généralement la pensée francophone d'inspiration humaniste et institutionnaliste (Hugon, 2013), resteront minoritaires en regard de ce dogme tenace de la croissance nécessaire et équilibrée de toute économie sur un chemin unique, parcouru « naturellement » en pionnier par les États-Unis.

- 8 Dogme frontalement contesté par les économistes néo-marxistes dénonçant son rôle dans le maintien de la domination impérialiste, de la dépendance des PSD (Prebisch), du fait de l'échange inégal (Amin, Emmanuel) et de l'instrumentalisation des appareils étatiques mis au service des bourgeoisies nationales dominantes. La Conférence de Bandung en 1955 consacre le vocable de « tiers monde » qu'avait proposé Sauvy et inaugure le mouvement des « pays non alignés », désireux de se dégager de la guerre froide et du face à face URSS/ États-Unis. Ils réclament un commerce équitable –« *trade, not aid* »– autour de prix corrects des matières premières, ce qui ne sera pas étranger à la décision de l'OPEP de quadrupler le prix du pétrole et au choc qui s'ensuivit en 1973 sur l'économie mondiale, comme du clivage ultérieur entre pays rentiers, nouveaux pays industrialisés (NPI) et pays moins avancés (PMA).
- 9 Mais au fond, qu'il soit appelé à allouer le financement de façon optimale, dénoncé comme valet de la bourgeoisie, ou réputé non aligné en promouvant la substitution de productions locales aux importations ou la stimulation d'exportations à plus forte valeur ajoutée, l'Etat reste l'acteur focal du développement (ou du sous-développement) malgré les doutes émis par un Myrdal sur sa rationalité. Rationalité limitée, faille que Simon, Cyert et March conceptualiseront pour l'ensemble des agents et que la théorie néo-classique sera beaucoup plus lente à intégrer.
- 10 La chute de l'URSS libère le processus de mondialisation et sa caractéristique majeure (Giraud, 2012) : la mise en compétition des territoires par les FMN, les investisseurs institutionnels et les marchés financiers. Bien vite la « bonne gouvernance » et le « nouveau management public » sont vus comme les leviers essentiels du Consensus de Washington appliqué à une centaine de pays du Sud et de l'Est via l'alignement des actions de la Banque Mondiale, du FMI et de l'OMC. Il s'agit de libéraliser les marchés, désendetter les États, privatiser et mettre en concurrence les monopoles et services

publics, intégrer les économies au marché mondial. Mais cette thérapeutique uniforme et souvent brutale affaiblit les États et nourrit les contestations qui mettent en avant les dimensions sociales et écologiques – Rio en 1992 notamment. Le PNUD qualifiera d'ailleurs de décennie perdue la mise en œuvre systématique du Consensus de Washington.

- 11 Les institutions internationales, et l'ONU au premier chef, sont alors poussées à élaborer documents stratégiques et objectifs du millénaire pour réduire la pauvreté et revoir le développement. Le *Global Compact* appelle les entreprises privées à une croissance respectueuse des droits de l'Homme, du travail et de l'environnement et à rendre compte de leurs réalisations en ces domaines.
- 12 La libération de l'entrepreneuriat, mais aussi la qualité des institutions et de l'État y sont considérées comme nécessaires et complémentaires. Surtout, l'on s'achemine vers des politiques tenant compte des spécificités de chaque pays, en accord avec le Consensus de Sao Paulo, la CNUCED et les préconisations d'un Rodrik (2012) qui ne sont pas sans rappeler l'importance des comportements stratégiques mise en avant par Hirschman dès 1958. C'est sur le bilan des OMD en 2012 que l'ONU élabore les objectifs pour un développement durable (ODD).

I.2. D'un consensus à un changement épistémique

- 13 Les milliers de régressions statistiques effectuées sur une centaine de pays ne parviennent à dégager aucune régularité simple sur laquelle refonder une politique et une théorie du développement. C'est cette impasse des approches exclusivement macroscopiques qu'exploitent Banerjee et Duflo (2007 ; Duflo 2011) en engageant leur laboratoire du MIT, le J-PAL, dans la voie de l'expérimentation par assignation *in vivo* sur des micro-situations susceptibles de maintenir ou d'atténuer l'extrême pauvreté. Le programme met au jour des liaisons inattendues par les experts ; ainsi l'administration de vermifuges aux enfants kenyans accroît davantage leurs performances scolaires que la distribution de manuels. Ce genre de résultats leur semble suffisant pour orienter des politiques misant sur le microscopique, le concret, mais conserve des référents implicites toujours empruntés au

mainstream néo-classique, comme la rationalité substantielle prêtée aux acteurs et l'absence d'historicité dans les analyses.

- 14 Ainsi le passage d'une volonté d'ériger une théorie générale du développement porteuse d'une politique univoque à une *new development economics*, fondée certes sur l'étude empirique de micro-situations, mais toujours limitée par le paradigme néo-classique, appelle selon nous des approches stratégiques pragmatistes, actualisant et enrichissant, grâce aux apports de 60 ans de recherche en management stratégique (Martinet, 2009), les travaux pionniers d'Hirschman (1958). Ce qui n'exclut en rien un éventuel renouvellement de la théorie macro-économique utile au développement sur la base de l'intégration des imperfections, rigidités, inefficience des marchés, rationalité et anticipations limitées des agents, incertitude, régulation étatique, encastrement institutionnel...bref, d'un élargissement épistémologique substantiel (Ben Hammouda *et alii*, 2010 ; Ben Hammouda, 2015).
- 15 L'exploration et la conception de voies et moyens susceptibles de lutter contre l'extrême pauvreté – plus de 400 millions de personnes en Afrique sub-saharienne – et au-delà, d'assurer un développement durable soucieux de l'environnement comme des communautés locales (Martinet, Payaud, 2010a et 2010b), offrent notamment à la recherche en sciences de gestion un objet et un projet socialement légitimes, à condition de choisir une épistémologie appropriée.
- 16 De la mise en œuvre d'une RSE ambitieuse par les FMN et les stratégies BoP (Base de la Pyramide) à l'entrepreneuriat social en passant par toutes les formes inclusives d'activité, les sujets ne manquent pas pourvu que l'on donne aux terrains, aux contextes dans lesquels émergent de nouvelles pratiques socio-économiques, un statut déterminant. Les sciences de gestion sont invitées notamment à redonner à la géographie économique et humaine la place que justifient par exemple l'importance de ces nouvelles routes de l'échange transnational (Chopli, Pliey, 2018 ; Lussault, 2017) et plus encore le fait que 2,6 milliards d'individus, très diversement situés sur le globe, constituent la base de la pyramide des revenus mondiaux.
- 17 Encore convient-il d'effectuer et d'assumer les passages épistémologiques, conceptuels et méthodologiques qui s'imposent alors : du macro au micro/meso, de la seule dimension économique à

la pluri-dimensionnalité institutionnelle, organisationnelle et managériale, de l'obsession d'expliquer le monde par quelques lois simples et universelles à l'élaboration de formes, configurations, taxonomies, heuristiques...à même de rendre compte de la complexité et de la diversité des contextes et situations, tout en proposant des leviers d'action suffisamment génériques pour les faire évoluer.

II. Recherche en sciences de gestion et épistémologie pragmatiste

II.1. L'incongruité du positivisme

- 18 La genèse des sciences de gestion au cours du 20^e siècle, révèle une tension permanente et toujours déséquilibrée entre recherche d'efficacité et découverte de vérités, visée pratique, technique, instrumentale d'un côté, théorique, explicative et se voulant scientifique de l'autre. Le domaine de la stratégie l'illustre parfaitement et d'autant mieux que sa raison d'être aurait dû l'immuniser contre les dérives académiques. A ses débuts, l'enseignement de *Business Policy* à *Harvard* en 1908 repose entièrement sur des études de cas n'appelant qu'une discussion et une résolution pratiques. Les travaux fondateurs des années 60, surtout ceux d'Ansoff, lui donnent une visée clairement praxéologique et heuristique. Le programme de recherche tracé au Colloque de Pittsburgh en 1978 affiche délibérément la volonté de la majorité des professeurs présents de conquérir une légitimité académique en promouvant, sans grande discussion épistémologique, une conception simpliste et datée de ce qu'ils considéraient faire science ; dégager sur des échantillons dits représentatifs des régularités statistiques, expliquer les performances des firmes par des relations causales simples : « Si A alors B ». Le remarquable travail de Porter révèle le nœud gordien et dégage deux voies possibles : poursuivre la découverte de telles lois dans l'optique de l'économie industrielle et de son paradigme « structures - conduites - performances » permettant d'expliquer les différences de profit intra

et intersectorielles. Ou mobiliser les concepts de ce corpus pour élaborer un *framework*, une démarche de repérage et d'analyse des forces concurrentielles à l'œuvre dans une industrie à l'intention du dirigeant soucieux de comprendre pour mieux diagnostiquer sa position concurrentielle. Bien que lui assurant, à titre personnel, une notoriété mondiale pendant les années 80/90, cette seconde voie sera délaissée par les adeptes du programme de Pittsburgh, qui avec la création de *Strategic Management Journal* et *Strategic Management Society* et sous la houlette de Schendel, Rumelt... favoriseront délibérément le volet explicatif ou nomothétique au détriment de l'intention praxéologique accusée de n'être pas scientifique et de relever – *horesco referens* ou suprême injure – de l'activité de conseil.

II.2. La promotion d'un management « hors-sol »

- 19 En s'en remettant ainsi à une épistémologie positiviste héritée de la mécanique rationnelle du 19^e siècle mais incongrue avec la diversité, le caractère évolutif, l'artificialité et l'historicité des objets de gestion et surtout avec la raison d'être des sciences de gestion : expliquer certes mais pour mieux agir, comprendre ce qui est mais pour concevoir ce que l'on souhaite faire advenir – et qui n'est jamais réductible à ce qui a marché par le passé – la recherche en stratégie – mais cela vaut aussi pour une part du marketing, de la GRH – va certes se tailler une (toute petite) place dans le (petit) monde académique des sciences de gestion, mais va finalement, à l'encontre de sa revendication affichée de neutralité et d'objectivité, se faire vecteur idéologique et géopolitique et allié objectif en érigeant en lois universelles du management les « bonnes pratiques », qui ne sont en toute probabilité que celles des firmes ou des organisations dominantes. L'exemple de la gouvernance est à cet égard patent et à méditer. La gouvernance actionnariale et son sous-jacent, la théorie de l'agence, activement promues par le *lobbying* anglo-américain, les fonds de pension, les banques d'affaires et les organismes de normalisation/certification, se sont imposées en deux décennies à la plupart des grandes entreprises occidentales, avec le soutien plus ou moins conscient des chercheurs de toute nationalité, désireux de

publier dans les revues anglo-saxonnes et dès lors réticents à raisonner en termes de contingences, de diversité, de configurations complexes aptes à rendre compte des différences et de la variété des performances selon les contextes historiques, institutionnels, culturels, politiques... Pourtant les chercheurs allemands notamment auraient pu montrer que la gouvernance partenariale, fruit d'une longue pratique de co-détermination, restait consonante avec un contexte marqué par une tradition de recherche de compromis entre les partenaires sociaux et un droit romain germanique conduisant à faire de l'intérêt social de l'entreprise une finalité supérieure à la maximisation de la valeur actionnariale chère aux pratiques et à la *common law* américaines largement façonnées par la logique contractuelle. L'hybridation que l'on constate aujourd'hui dans les pratiques confirme que l'on aurait pu éviter les conséquences fâcheuses du *diktat* à prétention universelle.

- 20 Réduite à la volonté de ne réputer valides et scientifiques que des relations de causalité généralisées, l'épistémologie positiviste adoptée par le courant dominant en gestion, pousse ainsi à chasser la contingence, à dégager les relations de leur contexte empirique et à les considérer comme hors du temps et de l'espace. Bien incongru pour des objets artificiels soumis à l'historicité sinon à la fluidité (Martinet, 2014a).
- 21 Point de surprise donc à ce que ce courant dominant de la recherche et par voie de conséquence de l'enseignement, se fassent le promoteur zélé d'un « management hors-sol » dit à vocation universelle alors qu'il est, d'évidence, profondément structuré et déterminé par l'aire économiquement et culturellement dominante en la matière, les États-Unis. Et qu'il convient bien davantage aux mœurs, coutumes, valeurs, histoire de ce vaste et remarquable pays qu'à la non moins remarquable diversité des quelques 210 autres ou, à tout le moins, des dizaines d'aires culturelles transnationales nettement contrastées que la géographie, les langues et l'histoire des hommes ont dessinées. Tout chercheur en sciences de gestion, au moins en stratégie, devrait s'intéresser de près à l'anthropologie culturelle, aux apports très actuels de ses auteurs les plus originaux (Appadurai, 2001 ; 2013 ; Von Barloewen, 2003) et se soucier des approches multi-culturelles du management et leurs implications méthodologiques (Chanlat, Pierre, 2018).

- 22 L'évolution récente du système de recherche-publications incite constamment les chercheurs à se détourner des problèmes spécifiques que rencontrent les entreprises et les organisations de leurs aires géographiques ou culturelles, régionales ou nationales, pour rejoindre les seules questions de recherche que leur suggèrent les revues académiques dites « internationales » – pour l'essentiel américaines comme chacun le sait – et, dans l'espoir d'être publiés, à se conformer strictement à l'épistémologie, à la méthode et au type d'écriture qu'elles tiennent pour garants de la scientificité. A cet égard, le recueil et le traitement de données locales constituent bien souvent la seule spécificité des recherches. Pour modératrice qu'elle puisse être dans ce puissant système poussant inexorablement vers la généralisation et l'universalisme d'un management hors-sol, elle ne suffit pas, tant sont essentiels les choix d'objets et de questions de recherche, leurs sources d'inspiration, le projet de connaissance et ses implications épistémologiques et le système de valeurs du chercheur. Se veut-il exclusivement ce chercheur prétendument objectif et neutre, soignant son employabilité dans les tours d'ivoire académiques de par le monde ? Ou plutôt ce professeur vocationnel, mû par un esprit scientifique mais aussi par le souci d'aider à traiter les problèmes lancinants que rencontrent son espace national ou régional et celui de ses étudiants ; « parce que des hommes ont faim » comme répondait François Perroux, lorsqu'on lui demandait pourquoi il était devenu économiste, alors même qu'il critiquait sans relâche les conceptualisations implicitement normatives, et au premier chef la théorie néo-classique prompt à gommer les rapports de pouvoir entre les agents, les asymétries, les dotations initiales...en formalisant au contraire une économie susceptible d'assurer le plein développement de la ressource humaine, de tout l'homme et de tous les hommes.

II.3. L'épistémologie pragmatiste : une adéquation à la recherche en management en contexte africain

- 23 Courant sans doute le plus ancien de la pensée sur la connaissance – Héraclite, Sun Tsu...- l'épistémologie pragmatiste a été profondément structurée par le trio américain Peirce, James, Dewey à l'articulation

des 19^e et 20^e siècles. C'est en particulier Dewey, pour sa défense d'une connaissance active et transformatrice, son réalisme critique, sa conception rigoureuse de l'enquête scientifique et son obsession démocratique, que nous retenons ici comme ancrage épistémologique parfaitement congruent avec ce qu'exige aujourd'hui le renouvellement de la recherche en gestion (Martinet, 2014b).

- 24 Une connaissance active et transformatrice plutôt que contemplative et représentationnelle, faite de compréhension critique et de propositions heuristiques plutôt que d'explications neutres mais peu prédictives, obligatoirement orientée par des valeurs claires et explicites, pluraliste mais pas relativiste (Wicks, Freeman, 1998) : s'il est possible de dresser plusieurs cartes d'un territoire, toutes ne se valent pas selon le contexte d'usage et les buts poursuivis.
- 25 Pour l'essentiel, il s'agit bien de produire, dans un esprit scientifique constamment tendu par les deux préoccupations de pertinence et de rigueur, une connaissance instrumentale qui n'a pas la prétention de livrer la vérité mais seulement des analyses-diagnostic de situations, de pratiques et de phénomènes managériaux faisant problèmes, d'en mettre au jour de façon critique les implications et de proposer des concepts, voies, moyens, agencements, dispositifs pour les faire évoluer ou les abandonner. Ce faisant, l'épistémologie pragmatiste récuse les distinctions tranchées théorie/pratique, recherche fondamentale/recherche appliquée, faits/valeurs... Nous avons ainsi à plusieurs reprises pu tester la portée opératoire de la fameuse grammaire comportementale d'Hirschman « *exit, voice, loyalty* » ou des configurations structurelles de Mintzberg que certains prétendent très abstraites. Conceptuelles certes, mais induites de situations empiriques analysées et stylisées et guides heuristiques robustes pour traiter certains problèmes organisationnels.

II.4. Une conception forte du contexte, clé de voûte de l'épistémologie pragmatiste

- 26 Alors que l'étymologie – *contexere* – signifie clairement le « tissé avec », le texte ne prenant tout son sens qu'avec le contexte, le phénomène ayant peu d'intelligibilité sans les conditions dans

lesquelles il se manifeste, la notion de contexte a pris progressivement en Occident un statut subalterne, périphérique. Pire encore, la philosophie et surtout le positivisme ont fait du contexte une toile de fond, un arrière-plan inessentiel, dont il faudrait se dégager pour découvrir des vérités stables et universelles. Cette vision, issue d'une lecture parcellaire de Platon et consacrée par les dichotomies posées par Descartes, retient une ontologie propre ou intrinsèque à l'objet étudié comme si le contexte n'était qu'accessoire, marginal, et avait vocation à s'effacer. C'est d'ailleurs bien la démarche que le positivisme impose à un énoncé qui prétend à la scientificité : être généralisable/généralisé, valable quel que soit le contexte, extrait ou abstrait du contexte empirique de l'observation ou de l'expérience dont la reproduction ou l'inférence statistique permettent de conquérir ce statut.

- 27 Ne nous prononçons pas sur les sciences de la nature – même si la physique quantique a abandonné cette épistémologie depuis 1930 – mais observons que les sciences sociales sont traversées dès leur naissance par cette question : les actions, comportements des hommes peuvent-ils être saisis, expliqués, compris hors contexte, donner lieu à une mise en lois générales ? Ou bien ne sont-ils pas largement produits par le contexte, dans leur inéluctable et irréversible historicité ?
- 28 D'autres philosophies et épistémologies, comme les pragmatismes et certaines pensées orientales ou africaines, posent justement que l'humain est produit par son contexte, n'est pas posé devant ou au centre, mais tissé avec comme l'indique l'étymologie. Il n'en est pas pour autant prisonnier et peut au contraire le réfléchir, y réfléchir, l'analyser de façon critique et sur cette base, imaginer, concevoir et projeter des situations différentes. En ce sens, l'homme est littéralement et inexorablement « en contexte » (Hunyadi, 2012 ; 2015).
- 29 Selon le philosophe de Louvain d'origine hongroise, tout individu est en contact avec un contexte immédiat ou primaire où il fait l'expérience constamment des réalités qu'il rencontre et avec lesquelles il instaure un rapport de confiance plus ou moins fort et plus ou moins conscient selon le degré de connaissance qu'il s'en est forgé. Ainsi, en traversant au feu vert, on postule sans réfléchir que

celui qui est au rouge s'arrêtera. Mais le passant sent aussi, à tort ou à raison, que sa traversée dans un passage réservé aux piétons sera sans doute plus risquée, voire imprudente, dans certains pays que dans d'autres. Le contexte primaire est ainsi truffé de conventions dont nous n'avons même plus conscience...sauf lorsqu'elles ne sont pas respectées par les autres.

- 30 Au-delà de ce contexte immédiat, présent, circonscrit à une action, se tient un contexte plus large, non présent mais tout aussi objectif, que l'acteur n'éprouve pas le besoin de décrire *a priori* et de façon exhaustive, ce qui serait d'ailleurs impossible et inutile : celui par exemple d'un professeur des universités en sciences de gestion, en poste à Lyon, façonné par la langue française, ses réseaux et ses aires préférées, sa palette d'activités... qui encadrent, contraignent mais aussi habilitent ses possibles/impossibles/compossibles (Solé, 2000). Il en va de même pour le stratège qui cherche à comprendre l'environnement de son entreprise. Le contexte déterminant l'activité opérationnelle – réglementation, situation géographique des usines, moyens de transport... –, n'épuise pas l'environnement de l'entreprise que l'on ne s'attachera à comprendre de façon parcellaire, intermittente et orientée qu'en fonction de la question stratégique que l'on ou qui se pose.
- 31 L'acteur qui adhère au monde, l'habite et agit sur lui, est réciproquement influencé, façonné ou agi par ce monde. Découverte du monde et découverte de soi sont indissociables comme nous le révèle toute expérience vitale forte. Ainsi ce contexte large détermine les conditions d'existence de l'individu ou de l'acteur mais non son vécu singulier. Il influence les capacités – ou les *capabilities* au sens de Sen (2003 ; 2009) et Nussbaum (2008) – mais l'acteur reste libre de les activer plus ou moins selon ses visées et son énergie du moment et les significations qu'il prête aux éléments objectifs du contexte. Il en va de même pour le dirigeant qui interprète une partie de l'environnement de l'entreprise, décèle des virtualités, des possibilités, des opportunités dit-on dans le jargon managérial, et choisit de les mettre en scène et en acte – *enactment*, *sensemaking* – de les concrétiser ou non.
- 32 Ainsi, et c'est essentiel au plan épistémologique, le factuel de ce qui est donné et perçu, porte et indique implicitement le factuel virtuel,

ce qui n'est pas encore là mais peut advenir. Quand l'acteur réfléchit, ce contexte lui apparaît aussi comme un ensemble de ressources lui permettant d'ouvrir le champ des possibles et infléchir son devenir au-delà de ce qui est actuel, ici et maintenant. Mais à cet actuel – au demeurant souvent saisi sur des données du passé, fût-il récent – où le positivisme s'arrête et qu'il répute seul, objectif, – découvrir et expliquer ce qui est là, le (f) actuel – l'épistémologie pragmatiste poursuit en ouvrant et développant conceptuellement le champ des possibles pour désigner des cours d'action non encore là mais que l'on peut concevoir à partir de là. « Des possibilités qui ne sont pas des nécessités » comme aimait à le dire Hirschman (Martinet, 2012). Là est le principe même de la prospective et de la stratégie.

33 Ainsi, épistémologiquement, le contexte ne se réduit pas à « ce qu'est le cas » – l'actuel – mais enveloppe « ce qui n'est pas (encore) le cas » – le virtuel – que le chercheur peut logiquement déployer en s'appuyant sur l'analyse critique de l'actuel, mais aussi ce que lui inspirent d'autres cas de sa main ou de seconde main, ou encore les ressources conceptuelles qu'il puise dans les corpus théoriques qui lui paraissent appropriés pour amplifier ses raisonnements. C'est cet ensemble de propositions génériques que le chercheur est invité à élaborer logiquement et qui peuvent déboucher sur un *framework* tel que défendu par Porter (1991). Ces propositions sont qualifiées de génériques et non générales car elles ne relèvent pas de la loi universelle du positivisme – « Si A alors B » – mais offrent à l'acteur dans une situation semblable ou proche un appui cognitif, une heuristique qui lui permet d'engendrer, d'élaborer son analyse et de concevoir ses voies et moyens d'action singuliers.

34 Situation semblable ou proche ? Tel est le problème puisqu'il s'agit de produire une connaissance qui soit valide au-delà du seul contexte empirique étudié sans prétendre l'être en tout temps et en tout lieu. Il y a donc un moyen terme à trouver comme le faisait Max Weber avec ses *ideal-types* et plus généralement ses tableaux de pensée. D'où l'intérêt d'élaborer, sur la base de cas contrastés, des grammaires – *exit, voice, loyalty* d'Hirschman – des *frameworks* (Porter), des formes (Martinet), configurations (Danny Miller, Mintzberg), typologies, taxonomies (Martinet, Payaud) ... qui ne se veulent pas, contrairement au positivisme, une image fidèle de « la réalité », mais permettent de positionner approximativement une

situation particulière dans le tableau de pensée ainsi offert regroupant des formes stylisées, par exemple les fameuses configurations structurelles de Mintzberg (1976) ou celles de Miller (1996 ; 2010). Puis de guider le cheminement de l'acteur, qu'il souhaite rendre plus cohérente son organisation actuelle ou la faire évoluer vers un autre type tel que construit par le chercheur.

- 35 Ainsi tout acteur est toujours « en contexte », jamais « hors sol », – sauf cas pathologique – mais pas totalement déterminé par ce contexte actuel qui recèle toujours des virtualités qu'il lui appartient de faire éclore et de développer selon ses aspirations.
- 36 Le positivisme part d'une hypothèse théorique, souvent dérivée de la littérature académique, cherche à la valider, le plus souvent statistiquement, sur des données marquées par le contexte empirique d'où elles sont extraites, mais contexte qu'il s'agit d'éliminer pour parvenir à un énoncé général, valable partout et tout le temps, pour ensuite reverser cette hypothèse (provisoirement) validée dans la littérature. L'épistémologie pragmatiste part de situations empiriques posant problèmes, qu'elles soient de première main ou déjà présentes, mais insuffisamment documentées, dans la littérature, procède à une « enquête scientifique » (Dewey) à la fois empirique et conceptuelle, débouchant sur une structuration, une intelligence de la situation offrant compréhension de ce qui est, de préférence sous la forme de typologies, taxonomies, configurations, heuristiques pour conserver une complexité et une contingence suffisantes, et formule des propositions génériques permettant à l'acteur focal, s'il s'agit d'une recherche-intervention, ou à des acteurs qui s'estimeraient dans une situation proche, d'élaborer à leur tour leur propre diagnostic et leurs voies et moyens d'évolution.
- 37 Bien évidemment, le contexte n'est pas donné, attendant là d'être « cueilli » par le chercheur, qu'il souhaite s'en extraire (positivisme) ou au contraire en faire un objet et un vecteur de connaissance et d'action (pragmatisme). Cette construction sera inexorablement partielle, parcellaire et orientée par le projet de connaissance, le point de vue et l'axiologie du chercheur. L'incomplétude, l'autoréférence et l'indétermination (ou incertitude) doivent être considérés comme des invariants inséparables (Gigand, Bréchet, 2015), propres à toute quête de connaissance scientifique comme

l'ont établi la philosophie (Pascal, Kant, Husserl, Bachelard, Merleau-Ponty...) et les acquis épistémologiques formalisés notamment par des mathématiciens, physiciens quantiques et logiciens (Gödel, Bohr, Heisenberg, Schrödinger, Tarsky, Prigogine, et plus récemment Mugur-Schächter (2006) pour qui « les représentations scientifiques [...] sont toujours des constructions fondées sur des interactions entre, d'une part, les perceptions et les modes de penser des opérateurs-concepteurs, et, d'autre part, une réalité physique dont la manière d'être 'en soi' est foncièrement et définitivement hors du connaissable » (cité par Gigand, Bréchet, 2015, 18). Morin a proposé le concept d'auto-éco-ré-organisation pour déployer celui d'organisation en lui conservant sa complexité et Le Moigne appelle à voir et tenir ensemble ce qu'est l'objet (ontologie), ce qu'il fait dans son environnement (fonctionnalités) et ce qu'il devient (généalogie).

- 38 Rien de surprenant donc à ce que le contexte puisse donner lieu à divers points de vue, découpes, intentions, reconstructions, selon la question de recherche, la méthodologie envisagée, le processus même de recherche.

III. Faire de la recherche en gestion en contexte africain

III.1. Le contexte africain appelle particulièrement le recours à une épistémologie pragmatiste

- 39 Pratiquement tout le continent africain relève de la catégorie dite des pays émergents avec un écart gigantesque de PIB/tête (de 30000 à 700 dollars) entre ceux qui bénéficient d'une rente pétrolière, minière ou touristique (Gabon, Algérie, Seychelles...) et les moins bien dotés (RDC, Burundi, Centrafrique...). Si dans la plupart, opèrent des FMN avec leurs pratiques de management standardisées, plus ou moins adaptées selon les fonctions et les contextes – objet de recherche désormais classique du management international –, il apparaît impensable socialement que les chercheurs en gestion de ce continent se désintéressent de la part considérable de l'activité – y

compris informelle – effectuée par les individus, les micro-entreprises, TPE, PME, voire grandes entreprises autochtones, mais aussi associations, groupements, réseaux... dont les pratiques, souvent spécifiques, originales et parfois inventives, sont d'une grande diversité et rencontrent des problèmes particuliers. Position qu'adopte aussi l'économiste sénégalais Felwine Sarr : « On ne peut continuer à ignorer, d'un point de vue théorique, l'essentiel des pratiques économiques qui permettent aux Africains d'assurer leur subsistance, au seul motif qu'elles ressortiraient d'une économie qualifiée d'informelle, alors que cette dernière émane d'un rapport à l'économie charpenté par la culture de ces derniers » (Sarr, 2016, 65). Ce qui repose bien sûr la question de la contextualité de la valeur (Bassong, 2013) et de la rationalité limitée mais aussi située.

- 40 Quiconque connaît un peu l'Afrique sait combien ces activités sont marquées par les contextes : géographie, démographie, infrastructures, régime politique, institutions, langues, cultures, ethnies, clans, structures familiales... diffèrent considérablement mais présentent aussi des traits communs sinon des invariants. Ces caractères peuvent être ignorés, combattus ou bien servir d'appuis pour le management en Afrique. Les deux premières attitudes sont la conséquence implicite du management universel favorisé par le positivisme. La troisième est compatible avec l'épistémologie pragmatiste défendue ici puisqu'il ne s'agit pas de sacraliser la tradition ou les pratiques spontanées mais de les mettre en tension créatrice avec les outils et dispositifs de gestion disponibles ou en gestation.
- 41 Le travail d'Ahmed Silem dans le présent ouvrage montre que sur les 571 000 documents recensés en économie dans 208 pays sur la période 1996-2016, seulement 1,80% émanent d'Afrique dont près de 40 % d'Afrique du Sud. Sur les 50 pays producteurs, 24 sont francophones et produisent 20 % des travaux dont 40 % pour la Tunisie, premier publiant en langue française. Le même travail serait à faire pour les sciences de gestion, mais l'on peut poser l'hypothèse que les résultats ne modifieraient pas radicalement ce constat dont le chercheur africain en gestion ne peut éviter de méditer les implications : doit-il se condamner à se couler de façon hypermarginale, au risque d'être englouti, dans ce flot d'articles en épousant tels quels les questions de recherche et les critères

méthodologiques du courant dominant, en effaçant ses spécificités, ses valeurs et ses préférences existentielles ? Doit-il se contenter de valider/infirmier les résultats du corpus dominant sur des données africaines ? Doit-il, au-delà, les interroger, les critiquer et les reformuler dans une perspective africaine ? Doit-il, plus radicalement, partir des réalités africaines pour construire des problématiques, conceptualisations, propositions propres avec l'appui des concepts et résultats du corpus dominant ? Si, avec les pragmatistes et les constructivistes, on pose que les sciences de gestion sont morales et politiques (Martinet, 2009) et que la position épistémologique adoptée est aussi un contrat social – le professeur d'une université publique est rémunéré par le contribuable, pour penser, chercher, enseigner, servir la société, ne l'oublions pas – il ressort que l'épistémologie pragmatiste, préoccupée de faire en sorte que les hommes vivent un peu mieux grâce à un effort d'intention scientifique, permet de renvoyer dos à dos l'universalisme « hors sol » qui perpétue et accentue l'hégémonie du champ dominant, comme le relativisme culturel qui survalorise le local et l'immobilisme dans la tradition.

- 42 Il s'agit d'inscrire la contribution de la recherche en gestion africaine dans la perspective pluridisciplinaire ouverte par les Césaire, Senghor ou Cheikh Anta Diop – et relayée aujourd'hui par exemple par « Les Ateliers de la pensée de Dakar et Saint-Louis » (Mmembe, Sarr, 2017) – pour permettre au chercheur africain de « retrouver la continuité de son histoire (depuis l'Égypte nègre) et la consistance de sa culture, en même temps que les moyens d'adapter celle-ci aux exigences modernes » (cité par Soudieck Dione, 2017). En mettant de façon lucide, réaliste et exigeante en tension créatrice, lutte-coopération, en ago-antagonisme, les problèmes et les pratiques des activités africaines, les acquis des outils modernes de gestion et leur transformation éventuelle.

III.2. Le contexte africain : un objet-enveloppe à (dé)construire pour chaque recherche.

- 43 Evidemment la notion de contexte africain est très/trop globale et ne constitue qu'un point de départ du processus de construction que le

chercheur doit accomplir selon son projet de recherche spécifique. Il y a là un problème d'échelle mais aussi d'approche que rencontre toujours l'anthropologue mais qui se pose aussi au chercheur en gestion faisant le choix de l'épistémologie proposée.

- 44 On peut privilégier une approche statistique avec une découpe nationale comme l'a fait Hofstede au sein des filiales nationales d'IBM, qui aboutissait à quatre dimensions bien connues : degré d'aversion à l'incertitude, perception de distance hiérarchique, masculinité ou féminité, niveau d'individualisme. Toujours au plan national, la démarche qualitative de d'Iribarne débouchait sur trois logiques qui marqueraient la France, les États-Unis et les Pays-Bas : respectivement logique de l'honneur, échange contractuel, consensus. Ce type de travaux tend à produire des stéréotypes globaux jugés très insuffisants par les tenants d'approches ethnographiques et situées *via* des observations participantes qui cherchent à mettre en évidence les références plurielles portées par les stratégies d'acteurs (Pesqueux, 2004 ; Chanlat, Pierre, 2018).
- 45 Au plan continental à l'opposé – Cheick Anta Dop avait légitimé dans les années 50 une certaine unité culturelle de l'Afrique noire – un travail récent sur la culture stratégique africaine (Ouedraogo, Atanga-Abé, 2014) retient six logiques considérées peu ou prou à l'œuvre partout sur le continent : la désacralisation post-coloniale du pouvoir, la solidarité, la parenté symbolique, l'arbre à palabres, la polychronie, le fatalisme. S'en suit une réflexion sur la façon de développer un modèle stratégique spécifique à l'entreprise africaine au regard des logiques retenues. Relations de confiance à établir entre l'État, les communautés et l'entreprise appuyées sur les logiques de solidarité et de parenté symbolique, refonte des processus de communication en se fondant davantage sur l'oralité et l'arbre à palabres, mobilisation de l'autorité des chefs coutumiers et religieux dans la résolution des conflits sociaux, influence de ces logiques sur le recrutement, les politiques de rémunération, la motivation des employés... *Homo africanus* n'est pas strictement *homo oeconomicus* et le développement endogène est en partie conditionné par une suffisante consonance entre culture et économie (Sarr, 2017).
- 46 Mais le contexte africain peut aussi être arabo-musulman et affecter alors considérablement les entreprises de par l'omniprésence de la

religion. C'est patent dans le système bancaire islamique où la prohibition de l'intérêt et de la spéculation, l'impôt religieux...ont stimulé l'offre de nouveaux produits comme l'apparition de nouvelles formes d'organisation. Le financier Siagh (2014), muni d'expériences nombreuses et de haut niveau dans les systèmes bancaires occidental et arabe a proposé deux concepts pour qualifier le contexte arabo-musulman : une « culture intense » où une dimension, en l'espèce religieuse, conditionne l'ensemble de l'activité humaine et un « environnement intangible » où certains aspects de la culture constituent des contraintes multiples, peu structurées et invisibles, mais fortes. Ces deux concepts sont à l'œuvre dans la mise en place d'un système de double gouvernance dans les banques et compagnies d'assurances opérant en contexte islamique : un conseil d'administration et un conseil de la Chari'a que le dirigeant s'efforce de concilier vu les effets souvent contradictoires que ces deux organes produisent.

- 47 La seule évocation de ces deux études montre ainsi qu'une recherche doit fréquemment croiser plusieurs dimensions du contexte pour spécifier convenablement celui ou ceux qui concernent les cas interrogés comme pour styliser les catégories de contextes où les propositions génériques seront réputées pertinentes. D'évidence, ces dimensions culturelles et religieuses marqueront fortement, sinon exclusivement, le contexte s'il s'agit d'une recherche sur les banques islamiques. De façon non moins triviale, une recherche sur les entreprises de transport-logistique en Afrique sub-saharienne devra donner à la géographie et aux infrastructures matérielles un poids très important.

III.3. L'entrepreneuriat et le management stratégiques comme champ de recherche dédié au développement endogène

- 48 La recherche en gestion est particulièrement pertinente s'agissant du développement endogène porté par les multiples formes d'entrepreneuriat qui émergent un peu partout dans le monde et particulièrement en Afrique. Cette entrée dans la recherche par le

terrain permet également de modérer l'attracteur de la littérature fonctionnelle (marketing, GRH...) et de la seule démarche hypothético-déductive pour privilégier le contexte d'étude et des approches abductives.

- 49 Après le management stratégique, l'entrepreneuriat s'est aussi constitué en champ académique autonome ces deux dernières décennies et a développé ses propres revues. Cette prise d'autonomie n'était pas nécessaire épistémologiquement et serait dommageable si les deux champs devaient s'ignorer alors qu'ils relèvent fondamentalement des mêmes préoccupations. Malgré les dérives, ils restent plus ouverts, plus transversaux et qualitatifs que les champs fonctionnels historiques et l'acceptation que nous retenons ici concerne davantage les situations entrepreneuriales que l'entrepreneur, les situations stratégiques que le stratège.
- 50 Plutôt que l'entrepreneur, préférons retenir comme objet général « la situation entrepreneuriale » entendue avec Schmitt *et alii* (2012) comme « l'élaboration située, finalisante et finalisée, façonnée par l'entrepreneur à travers ses relations aux autres et ses relations au monde, débouchant sur des artefacts, des activités par lesquels le sujet se construit lui-même ». Plutôt qu'au caractère de l'entrepreneur, il s'agit de s'intéresser aux processus entrepreneuriaux par lesquels des individus, déjà insérés dans des organisations ou non, s'engagent, investissent, enrôlent d'autres individus pour concevoir, finaliser, organiser des activités nouvelles débouchant sur des produits, des revenus, des emplois éventuels... Situations entrepreneuriales qui englobent l'entrepreneuriat, y compris social, l'intrapreneuriat, les stratégies des micro-entreprises, TPE, PME...pour reprendre le vocabulaire usuel, même si les formes empiriques en contexte africain peuvent s'avérer différentes et originales.
- 51 Ce sont bien les stratégies entrepreneuriales adaptées aux contextes qui constituent le programme de recherche le mieux à même de répondre au désir légitime du chercheur de produire de la connaissance, mais une connaissance porteuse de prescriptions, susceptibles de guider une large palette d'acteurs voulant entreprendre en Afrique. Nos propres recherches en stratégie convergent avec la synthèse donnée par Nonaka et Zhu (2012) pour

privilégier un modèle générique de la stratégie comme évolution guidée : la stratégie prend tout son sens quand elle est contingente, continue, cheminante, collective, co-créative et courageuse. Certains chercheurs en entrepreneuriat (Sarasvathy 2009 ; Silberzahn, 2014) qui mettent l'accent sur l'effectuation et prennent de la distance avec l'approche rationnelle et téléologique (fins-moyens, *business plan*) partagent ces caractéristiques. En conseillant à l'entrepreneur de se fonder sur ses capacités, ses connaissances, les ressources disponibles et ses amis pour les enrôler, de forger sa vision et sa stratégie chemin faisant, d'être lucide et ferme sur la perte acceptable, de sentir où s'arrêter, d'apprendre en faisant... ces chercheurs semblent également proches de certains philosophes comme le Camerounais Bidima (1993) qui privilégie dans la pensée africaine l'attitude transversale et nomade (traversière), la discussion pour faire advenir le projet, la construction de l'identité du sujet à travers l'action pas à pas... Pensée qui, en refusant de s'enfermer dans une universalité englobante comme dans un particularisme exclusif, et en voulant échapper aux dualismes simplistes (vérité/erreur, objectif/subjectif, théorie/pratique...) (Kodjo-Grandvaux, 2013), retrouve la philosophie, l'épistémologie et la stratégie pragmatistes. À suivre Cheikh Anta Diop et sa monumentale généalogie (1979, 1981), c'est dans la vallée du Nil que sont nées la géométrie, l'astronomie, la médecine, la théologie et la philosophie avant de gagner l'Asie Mineure. Qui plus est, la science égyptienne est un pragmatisme – dès lors le premier – attentif à la résolution pratique des problèmes de la Cité et du vivre ensemble. Connaissance, justice, partage des biens sont liés tout comme, au niveau le plus élevé, la conciliation du désordre (*isefet*) et de l'ordre (*maât*) qui gouvernent l'univers (Biyogo, 2006).

- 52 Tous ces travaux retiennent à des degrés divers la dialogique comme forme générique de la pensée complexe nécessaire dans de telles situations. Cette dialogique n'enferme pas le chercheur dans le seul « réel » sous prétexte d'objectivité et de factualité ; ni même dans le « potentiel », entendu comme prolongement du réel mais tente de faire fonctionner un moteur de raisonnement à quatre temps : réel-potentiel certes, mais au-delà actuel-virtuel. Schématiquement, disons que le réel est ce qui sub-siste ou ré-siste, le potentiel est ce qui in-siste, la capacité maximale théorique à règles du jeu

inchangées. L'actuel est ce qui arrive, advient mais ne peut être énoncé qu'au terme d'un travail de discernement, c'est-à-dire de diagnostic stratégique. Le virtuel est ce que l'esprit est capable de concevoir, d'imaginer, pour sortir de l'actuel et *a fortiori* du réel pour façonner les règles du jeu à l'avantage de l'acteur stratégique, pour faire monter ou développer l'entité dont il a la charge. En ce sens le virtuel ex-(s)iste.

- 53 Ce moteur à quatre temps se concrétise par une palette de dialogiques bien connues des meilleurs spécialistes de stratégie : délibéré/émergent, plan/apprentissage, fins/moyens, individuel/collectif, autonomie/hétéronomie, passion/raison... L'erreur fondamentale commise par le courant dominant de recherche est de ne pas les traiter comme des dialogiques qu'il convient de maintenir en tension dynamique mais comme des dilemmes qu'il faut trancher dans une logique binaire ou booléenne : le plan ou l'apprentissage, la raison plutôt que la passion, le collectif plutôt que l'individu (ou l'inverse), la centralisation plutôt que la décentralisation... Les modélisations dialogiques ou ago-antagonistes que nous avons forgées et mises à l'épreuve sur plusieurs décennies (Denis et alii, 2011) retiennent et maintiennent au contraire la tension, la lutte-coopération entre les pôles mis en regard, qui seules permettent la dynamique, le mouvement, à charge pour l'acteur de gérer les déséquilibres dynamiques dans une plage suffisamment large pour s'adapter aux conditions changeantes, mais en veillant à éviter des seuils de rupture pathologiques : « trop » de plan, de centralisation, de raison..., « pas assez » d'apprentissage, de décentralisation, de passion...

III.4. Renouveler les objets et les projets de recherche en renouant épistémique, pragmatique et éthique.

- 54 Développement durable, entreprises sociales et solidaires, stratégies de lutte contre l'extrême pauvreté, financement, accompagnement et rôle des femmes dans l'entrepreneuriat, gestion des déchets et écosystèmes d'activités, rôles des clans et diasporas, partenariats public-privé, coopérations entreprises-ONG-associations-universités, multiplication des usages du numérique et intelligence

artificielle, etc. Les thèmes, problèmes, mais aussi innovations émergentes ne manquent pas qui présentent tous une urgence existentielle ou des solutions inédites pour les économies et sociétés africaines, des terrains d'investigation à portée de main, des traitements, solutions à concevoir, sans être totalement disjoints des champs scientifiques et des littératures académiques, lesquels offrent des champs de publication mais d'abord des ressources conceptuelles mobilisables, surtout si les chercheurs en gestion ne se laissent pas enfermer dans celles de leur sous-discipline, mais s'ouvrent aux sciences sociales et à la philosophie économique et politique.

- 55 Sur tous ces thèmes, il est effet possible de produire scientifiquement des savoirs d'action –épistémique et pragmatique – qui proposent des voies et moyens d'amélioration et de transformation, clairement orientés par des valeurs explicites – éthique. Le chercheur impliqué dans une telle épistémologie ne peut en effet se dispenser de dire quel modèle de l'homme il retient – *homo oeconomicus* ou homme pluriel ? – quel type d'organisation – groupement solidaire ou marché interne d'individus liés par le seul contrat ? – quelle vision de l'environnement de l'entreprise – ensemble de ressources à exploiter ou espace à aménager ?- Quelle conception des communautés locales – populations sises sur un territoire ou communautés organiques ? –, etc.
- 56 A cet égard, l'anthropologie et la philosophie fournissent des savoirs que l'épistémologie pragmatiste peut intégrer dans chacun des trois pôles : ainsi Rahnema et Robert (2008) ont révélé « l'épistémé des pauvres », ces ensembles de savoirs et de savoir-faire multiples, insérés dans des tissus de réciprocité, de perceptions et de modes de subsister, un sens commun de ce qui convient à des gens qui habitent un village, une vallée...que le management peut décider de détruire, d'ignorer ou de considérer comme capacités individuelles mais aussi collectives. Respecter les communautés locales, s'appuyer sur leurs savoirs pour en tirer une connaissance mobilisable dans la co-construction d'activités nouvelles de production, distribution, consommation, recyclage de biens et services créant de la valeur sur la durée constitue aussi un principe éthique et pragmatique rendant le management plus responsable et plus efficient, par exemple dans les stratégies de lutte contre l'extrême pauvreté que certaines

entreprises capitalistes ont développées en coopération avec certaines communautés (Payaud, 2014).

- 57 Respecter les communautés sans les sanctuariser dans une tradition figée tout en permettant à leurs membres de développer leurs capacités et leurs possibilités de choix, tel est l'axiologie retenue par exemple dans une conceptualisation sur les stratégies BoP (Martinet, Payaud, 2010a) nourrie par « les coûts de l'homme » de Perroux et les *capabilities* de Sen et Nussbaum. Perroux définissait les coûts de l'homme comme i) ceux qui empêchent les êtres humains de mourir de façon prématurée (alimentation, logement...) ; ii) ceux qui permettent à tous les êtres humains une vie physique et mentale minimum (hygiène et soins préventifs et curatifs, secours et assurances sociales) ; iii) ceux qui permettent une vie spécifiquement humaine (instruction, culture, loisir...) ; authentiquement humaine aurait dit Hannah Arendt. L'organisation économique et sociale, son management, sont ainsi centrés sur la personne – et non un *homo oeconomicus* – toujours singulière, toujours située, « en contexte » comme nous l'avons développé. Ce modèle est complété par celui de Sen pour qui la pauvreté est une privation des capacités élémentaires, une réduction drastique de l'éventail des possibilités d'être et d'agir, qui bornent les fonctionnements effectifs et potentiels de chacun, ici et maintenant. La prise en compte de cet *homo situs* justifie le recours à l'anthropologie et à la philosophie au-delà du calcul économique, voire à la place de celui-ci. Spinoza parlait de *timesis* pour désigner cette capacité d'appréciation sans compter qui selon Lordon (2006) « permet aux agents de se mouvoir dans l'espace de la réciprocité sans la dévoyer immédiatement en économicité » (Lordon, 2006, 167). On sait l'importance de cette réciprocité dans les sociétés marquées par le don et le contre-don et la culture africaine. L'économie généralisée construite par Perroux retenait d'ailleurs le don et la contrainte en plus de l'échange marchand. Cette même préférence pour une évaluation contingente, intelligente, raisonnée et discutée des capacités individuelles et collectives conduit Sen à rejeter une liste *a priori* de fonctionnements et de pondérations.
- 58 Remarquons l'acuité engagée de Perroux : « Le concept de coût de l'homme n'est qu'un outil et nous avons à construire l'outil selon la tâche concrète que nous nous proposons. Celle qui est visée dans cet exposé est l'élimination du scandale de la mort et la lente destruction

de millions et de millions d'hommes sur la planète (...). Tant que ce scandale n'est pas abordé de front, la science économique est une misérable recette d'enrichissement de quelques uns » (Perroux, 1964, 344). Mais Perroux avait compris aussi le nécessaire dialogue – actuellement asymétrique – entre les FMN et les PVD : « Le schéma montre comment la firme implantée dans un PVD déstabilise le milieu originaire et l'extravertit ; il suggère aussi, à l'égard de ce milieu, le contenu d'une politique d'intraversion méthodique. Elle consistera à soumettre l'implantation à des conditions telles que la grande firme ait intérêt à orienter quelques unes de ses activités vers l'intérieur, ou à relier par des investissements appropriés les activités locales à la grande firme » (Perroux, 1986, p. 185).

- 59 Renouer épistémique, pragmatique et éthique dans le savoir d'action que le chercheur souhaite produire introduit nécessairement la question du temps. Loin de l'axiomatique *timeless* néo-classique, ou du temps de la mécanique, la stratégie est indissociable des variables de projet et de mémoire. Elle est nécessairement prospective – ce qui ne condamne pas au plan-programme mais est compatible avec l'évolution guidée – mais aussi historique car la dépendance de sentier ne peut être occultée sans dommage. Combien de fusions-acquisitions, de diversifications, d'alliances internationales catastrophiques parce qu'amnésiques quant au cheminement passé des entités rapprochées. Là encore, le management hors sol et sa quintessence financiarisée en sont largement responsables.
- 60 Dans les pays francophones, la prospective est indissociable de la figure rayonnante de Gaston Berger qui aura marqué autant par ses innovations institutionnelles – comme la création des instituts d'administration des entreprises en France – que par ses écrits, malheureusement interrompus par une mort accidentelle précoce. Philosophe, entrepreneur et haut-fonctionnaire. La science de « l'homme à venir », « l'anthropologie prospective » qu'il appelle s'éloignent de l'établissement de régularités passées car l'accélération, les interdépendances, la confusion des fins et des moyens...rendent épistémologiquement illégitime l'assimilation des sciences sociales aux sciences de la nature. Il s'agit d'analyser les situations, d'anticiper leurs implications comme les conséquences des actions entreprises, puis d'imaginer les situations à venir. Science de la pratique plutôt que théorie de l'action, elle requiert un esprit

scientifique particulier : capacité à considérer l'avenir non comme ce qui vient après, mais comme ce qui procède du présent et des possibilités qu'il offre à l'action. Le calme, l'imagination, l'esprit d'équipe, l'enthousiasme, le courage, le sens de l'humain lui apparaissent des vertus nécessaires pour voir loin, large et analyser en profondeur, combiner rigueur et imagination dans ce qui doit devenir méthode de pensée prospective et stratégique (Berger et alii, 2008).

- 61 Il est heureux que ce natif de Saint-Louis-du-Sénégal voie son nom au frontispice d'une université ainsi particulièrement désignée pour faire vivre son héritage. *Via* notamment un autre de ses brillants natifs en la personne du philosophe Souleymane Bachir Diagne, éduqué à Saint-Louis, formé à Louis-le-Grand, puis à l'ENS Ulm et à la Sorbonne avant d'enseigner aux universités Cheickh Anta Diop, Northwestern et maintenant Columbia. Pour Diagne, l'attitude prospective est ce qui fait partout l'humanité de l'homme. Il est primordial « d'éclairer les ruptures nécessaires pour ouvrir l'avenir et libérer la force mobilisatrice du non encore advenu » (cité par Kodjo-Grandvaux, 2013, 114). Les notions de prospective, d'attitude anticipatrice, de temps du possible, de saisie inventive du temps, de cosmologie de l'émergence, de téléologie sans déterminisme... sont au centre de sa philosophie. La connaissance prospective n'est pas explication du monde mais implication dans le monde, in-discipline intellectuelle qui refuse la soumission et la réaction au profit de la pro-jection. La conscience anticipatrice se nourrit d'images-souhaits pour décoller du réel, appréhender l'horizon utopique du futur et combiner espoir et possible pour le faire advenir. A l'encontre du théologien-philosophe kenyan Mbiti, Diagne conteste que l'on puisse lire dans les langues africaines une partition essentialiste des cultures entre celles où existerait une attitude prospective et celles où ce n'est pas le cas. L'avenir est ce que nous créons, et de conclure, reprenant Berger : il s'agit de passer du voir au faire. « Que nous ayons donc à créer le temps dont nous avons besoin, aucune culture, aucune langue, de l'extérieur, ne l'enseignera » (Diagne, 2013, 66).

Perroux F. (1964), *L'Economie du XXe Siècle*, Paris, PUF, p. 344.

BIBLIOGRAPHIE

- Appadurai A. (2001), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- Appadurai A. (2013), *Condition de l'Homme global*, Paris, Payot.
- Banerjee A.V., Duflo E., (2011), *Poor economics. A radical rethinking of the way to fight global poverty*, New York, Public Affairs.
- Bassong M. (2013), *La théorie économique africaine*, Québec, Kiyikaat Editions.
- Ben Hammouda H. (2015), *Réenchâter le développement*, t. 1, Tunis, Arabesques Editions.
- Ben Hammouda H. et alii (2010), *Crise...Naufrage des économistes ?*, Paris, De Boeck.
- Berger G., de Bourbon-Busset J., Massé P. (2008), *De la prospective. Textes fondamentaux réunis et présentés par Philippe Durand*, Paris, L'Harmattan.
- Bidima J. G. (1993), *Théorie critique et modernité négro-africaine*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Biyogo G. (2006), *Histoire de la philosophie africaine, livre IV*, Paris, L'Harmattan.
- Chanlat J.-F., Pierre P. (2018), *Le management interculturel*, Caen, EMS.
- Chiapello E., Gilbert P. (2013), *Sociologie des outils de gestion*, Paris, La Découverte.
- Chopin A., Pliez O. (2018), *La mondialisation des pauvres*, Paris, Editions du Seuil-La République des Idées.
- Denis J.-P., Martinet A. C., Payaud M. A., Tannery F. (2011), *Gouvernance et stratégies des groupes*, Paris, Lavoisier.
- Diagne S. B. (2013), *L'encre des savants*, Paris, Présence Africaine Editions.
- Diop C. A. (1979), *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine.
- Diop C. A. (1981), *Civilisation ou barbarie. Anthropologie sans complaisance*, Paris, Présence Africaine.
- Duflo E. (2009), *Expérience, science et lutte contre la pauvreté*, Paris, Collège de France-Fayard.
- Gigand G., Bréchet J.-P. (s.d.), *Le partiel, le partial, le parcellaire*, Haute-Goulaine, Editions Opéra.
- Giraud P. N. (2012), *La mondialisation. Émergences et fragmentations*, Paris, Sciences Humaines Editions.

Hirschman A.O. (1958), *La stratégie du développement économique*, Paris, Les Editions Ouvrières.

Huault I. (coord.) (2004), *Institutions et gestion*, Paris, Vuibert-FNEGE.

Hugon P. (2013), *L'économie du développement et la pensée francophone*, Paris, Editions des Archives contemporaines-A.U.F.

Hunyadi M. (2012), *L'Homme en contexte. Essai de philosophie morale*, Paris, Editions du Cerf.

Hunyadi M. (2015), *La Tyrannie des modes de vie*, Lormont, Le Bord de l'Eau.

Kodjo-Grandvaux S. (2013), *Philosophies africaines*, Paris, Présence Africaine Editions.

Lordon F. (2006), *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte.

Lussault M. (2017), *Hyper-lieux, les nouvelles géographies de la mondialisation*, Paris, Editions du Seuil.

Martinet A. C. (2009), « Management stratégique et libertés : pour une science noo-politique du concevable », *Management International*, vol. 13, n° 3, p. 85-102.

Martinet A. C. (2009), « 50 ans de recherche en stratégie : normalisation ou pluralisme épistémologique », *FCS*, n°11, p. 39-66.

Martinet A. C. (2012), « Albert O. Hirschman : des possibilités qui ne sont pas des nécessités... », dans Germain O. (dir.), *Les grands inspireurs de la théorie des organisations*, Colombelles, EMS, p. 173-197.

Martinet A.C. (2013), « Entreprise et pauvreté : une question pertinente pour le stratégiste », *Revue africaine de management*, vol. 1, n° 1, p. 4-16.

Martinet A. C. (2014a), « La multitude et la fluidité : implications pour la stratégie », *Revue française de gestion*, n° 244, p. 73-91.

Martinet A. C. (2014b), « Recherche en management : une épistémologie pragmatiste », dans Beaulieu P., Kalika M., *La création de connaissances par les managers*, Colombelles, EMS, p. 25-52.

Martinet A. C. (2016), « Recherche en stratégie : un problème de granularité », *Revue française de gestion*, n° 257, p. 11-18.

Martinet A. C., Payaud M.A. (2010a), « La stratégie BoP à l'épreuve des pauvretés », *Revue française de gestion*, n°208-209, p. 53-82.

Martinet A. C., Payaud M. A. (2010b), « RSE- BoP et soin des communautés humaines. Concepts et propositions génériques », *Management international*, vol. 14, n° 2, p. 31-51.

Martinet A. C., Payaud M. A., Amoussouga F. (2014), « La contribution de la RSE aux objectifs d'un développement durable de l'ONU. Cadre d'analyse et propositions pour

les pouvoirs publics des pays les moins avancés », *Revue française de gestion*, n°245, p. 133-158.

Mbembe A., Sarr F. (dir.), (2017), *Ecrire l'Afrique-monde*, Dakar, Philippe Rey/Jimsaan.

Miller D. (1996), « Configurations revisited », *Strategic Management Journal*, n° 17, p. 505-512.

Miller D., Le Breton-Miller I. (2010), *Réussir dans la Durée. Leçons sur l'avantage concurrentiel des grandes entreprises familiales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Mintzberg H. (1976), *Structures et Dynamique des Organisations*, Paris, Editions d'Organisation.

Mounier A. (2016), *Critique de l'économie du développement et de la croissance*, Paris, Bréal.

Mugur-Schächter M. (2006), *Sur le tissage des connaissances*, Paris, Lavoisier.

Nonaka I., Zhu Z., (2012), *Pragmatic Strategy. Eastern Wisdom, Global Success*, Cambridge University Press.

Nussbaum M. (2008), *Femmes et développement humain. L'approche des capacités*, Paris, Editions des femmes.

Ouédraogo A., Atangana-Abé J. (2014), « Culture stratégique africaine », dans Tannery F. et alii, *Encyclopédie de la Stratégie*, Paris, Vuibert, p. 213-224.

Payaud M. A. (2014), « Management stratégique BoP : une modélisation à l'épreuve d'une recherche-intervention chez Nestlé-Cameroun », *Management international*, vol. 18, p. 212-228.

Perroux F. (1962), *L'économie des jeunes nations. Industrialisation et groupements de nations*, Paris, PUF.

Perroux F. (1986) *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Aubier-UNESCO.

Pesqueux Y. (2004), *L'Entreprise multiculturelle*, Paris, L'Harmattan.

Porter M. E. (1991), « Towards a dynamic theory of strategy », *Strategic Management Journal*, vol. 12, winter, special issue, p. 95-117.

Rahnema M., Robert J. (2008), *La Puissance des pauvres*, Arles, Actes Sud.

Rist G. (2013), *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, SciencesPo. Les Presses.

Rodrik D. (2008), *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, La Découverte.

Sarasvathy S. (2009), *Effectuation. Elements of entrepreneurship expertise*, London, Edward Elgar.

- Schmitt C. et alii (2012), « Les situations entrepreneuriales pour aborder les pratiques entrepreneuriales », dans *Nouvelles Perspectives en Entrepreneuriat*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- Sen A. (2003), *Vers un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob.
- Sen A. (2009), *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- Servet J.-M. (2010), « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits », *Revue de la régulation*, n °7.
- Siagh L., (2014), « Culture stratégique arabe », dans Tannery F. et alii, *Encyclopédie de la stratégie*, Paris, Vuibert, p. 243-257.
- Silberzahn P. (2014), *Effectuation*, Paris, Pearson.
- Solé A. (2000), *Créateurs de mondes. Nos possibles, nos impossibles*, Monaco, Editions du Rocher.
- Soudieck Dione M. (2017), « Les impasses épistémologiques autour de l'objet Afrique », dans Mbembe A., Sarr F. (dir.), *Écrire l'Afrique-monde*, Dakar, Philippe Rey/Jimsaan.
- Von Barloewen C. (2003), *Anthropologie de la mondialisation*, Paris, Editions des Syrtes.
- Wicks A. C., Freeman R. E. (1998), « Organization studies and the new pragmatism : positivism, anti-positivism and the search for ethics », *Organization Science*, vol. 9, n °2, p. 123-140.
- Zacharie A. (2013), *Mondialisation : qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Lormont-Bruxelles, Editions Le Bord de l'Eau.

RÉSUMÉS

Français

Ce chapitre retrace d'abord l'évolution de l'économie du développement depuis 1945 et montre ainsi que le moment actuel ouvre la question aux sciences de gestion après plusieurs décennies d'approches macroéconomiques. Encore faut-il que la recherche, notamment en stratégie et en entrepreneuriat, s'éloigne de l'épistémologie positiviste pour adopter une épistémologie pragmatiste. Celle-ci est particulièrement appropriée au contexte africain, porteur de problèmes très spécifiques, mais aussi d'innovations et d'émergences susceptibles d'intéresser d'autres espaces.

English

This chapter gives a survey of development economics and policy since 1945. It shows that we are now in a new period which is opening the issue to

strategic management and entrepreneurship studies. But it requires an epistemic translation from the positivism to pragmatism. This last epistemology is especially pertinent for the African context marked by specific issues, innovative practices and emergent solutions.

INDEX

Mots-clés

développement endogène, stratégie, entrepreneuriat, pragmatisme, contexte africain

Keywords

endogenous development, strategy, entrepreneurship, pragmatism, African context

AUTEUR

Alain Charles Martinet

Alain Charles Martinet est professeur émérite à l'université Jean-Moulin de Lyon. Il a été professeur invité aux universités de Genève et Lugano. Ses activités et travaux étalés sur plus de 45 ans portent sur la stratégie, la gouvernance, le développement durable, la RSE et l'épistémologie. Il a présidé l'AIMS et la SFM et collabore fréquemment avec la FNEGE. Il a co-fondé et dirigé EURISTIK (UMR CNRS- Lyon3) ainsi que plusieurs programmes doctoraux dans les espaces francophone et lusophone et dirigé 50 thèses de doctorat ou d'HDR. Derniers ouvrages : *Epistémologie des sciences de gestion* (Vuibert, 2013) et *Encyclopédie de la Stratégie* (Vuibert, 2014).

IDREF : <https://www.idref.fr/027013782>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000081609424>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/11914867>

Les nouveaux visages africains francophones en sciences économiques

Ahmed Silem

DOI : 10.35562/rif.659

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. La recherche en sciences économiques en Afrique : une approche quantitative sur la période 1996-2016
- II. La macroéconomie africaine selon Kako Nubukpo
 - II.1. La macroéconomie hors sol des universitaires africains
 - II.2. La sophistication économétrique des fonctionnaires internationaux extravertis
- III. Un autre regard sur les macroéconomistes d'origine de pays africains francophones
- Propos d'étape
- Annexes

TEXTE

- 1 Dans un article, sous la forme d'un entretien publié dans la revue *Politique Africaine* (Nubukpo, 2011), Kako Nubukpo avait établi un diagnostic plutôt lapidaire, loin de toute formule euphémisante, sur la recherche africaine en macroéconomie. Le titre de l'article résume sans aucune ambiguïté le caractère abrupt ou péremptoire des propos tranchants, peut-être même désobligeants¹ à l'égard d'éminents collègues, qu'il a développés : « Les macroéconomistes africains : entre opportunisme théorique et improvisation empirique ».
- 2 L'objet du texte que nous proposons est de voir si cette vision péjorative, déjà contestable puisqu'elle s'appliquerait à son auteur pourtant reconnu pour la constance des thèmes de ses publications éloignées de tout opportunisme théorique et improvisation empirique, peut être une hypothèse plausible en 2018, soit sept ans

après sa formulation. La démarche qui sera adoptée sera empirique en utilisant deux bases de données : l'une est celle de *ideas.repec.org* qui établit le classement de 51 935 auteurs de travaux publiés en sciences économiques et sciences de gestion, l'autre est celle de SCIMAGOJR qui porte sur le nombre de documents publiables et publiés. La base *Ideas-RePEc* servira à lister les travaux des auteurs retenus. La tâche sera délicate car identifier de nouveaux visages en économie dans les pays d'Afrique francophone revient à s'engager dans la recherche de personnalités de grande notoriété et reconnues par leurs pairs. Dans la mesure où les centres de recherche africains se donnent l'objectif de relever le défi d'une visibilité internationale et, en conséquence, incitent leurs chercheurs à s'inscrire dans la standardisation des publications académiques dans des revues classées², il serait dès lors arbitraire de distinguer les auteurs, sauf à user du critère du nombre de citations dont ils sont l'objet et du nombre d'articles publiés dans ces revues sélectives. Cette standardisation est constatable, à la fois, par l'importance prise par les traitements économétriques de données et par la rédaction dans la langue anglaise. Ainsi on peut être un ressortissant d'un pays africain adhérent à la francophonie et rédiger systématiquement ou le plus souvent en anglais³. Cela est particulièrement et logiquement vérifiable avec les économistes formés en français travaillant dans les organisations internationales. L'Ivoirien Souleymane Coulibaly - économiste en chef de la Banque Mondiale pour l'Afrique Centrale - et l'Algérien Rabah Arezki - économiste en chef de la Banque Mondiale pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (Mena) - sont exemplaires de ces tout nouveaux visages de l'Afrique qui sont connus par leurs travaux en anglais.

- 3 Ce problème de l'importance de l'anglais dans les travaux des plus jeunes économistes sera résolu en identifiant des moins jeunes qui dont les travaux en français représentent un nombre significatif. Dans cette perspective, le plan de cette contribution consistera à présenter dans la première section un rapide survol quantitatif de l'état actuel de la recherche en sciences de l'économie (y compris l'économétrie et la finance) dans les pays africains francophones. La deuxième section sera consacrée à un bref exposé synthétique des bases sur lesquelles Kako Nubukpo a fondé son diagnostic. La troisième section aura pour objet de présenter quelques figures

illustratives, susceptibles de donner une autre image de la recherche en économie et finance entreprise par des ressortissants de ces pays.

I. La recherche en sciences économiques en Afrique : une approche quantitative sur la période 1996-2016

- 4 L'objet de cette section est de présenter l'évolution des publications réalisées par des économistes de pays africains en prenant appui sur les données du site SCIMAGOJR (voir encadré de présentation). Ce site fournit sur la période 1996-2016 des informations détaillées sur les documents issus de la recherche dans le monde, pour chacune des huit grandes régions géographiques et par pays pour chacune des grandes disciplines en proposant différents outils d'analyse (H Index, nombre de documents dont documents publiés, documents, nombre de citations (Auto-citations et Citations par document). Aucune indication n'est cependant donnée sur la méthode de sélection et d'enregistrement des informations disponibles. Il est facile de relever que le nombre de documents produits dans un pays et pour une année quelconque est supérieur au nombre indiqué par la base. Le site donne le classement de quelques revues internationales⁴, sans préciser les critères de sélection, dans chaque discipline, le classement des pays pour l'ensemble des domaines de recherche et par discipline. Toutefois dans la liste des pays africains, l'Égypte y est absente, étant classée dans les pays du Moyen-Orient.

Le site SCImago Journal & Country Rank

« SCImago Journal & Country Rank est un portail accessible au public qui inclut les revues et les indicateurs scientifiques nationaux développés à partir des informations contenues dans la base de données Scopus® (Elsevier B.V.)... Les journaux peuvent être comparés ou analysés séparément. Les classements par pays peuvent également être comparés ou analysés séparément. Les revues peuvent être regroupées par domaine (27 domaines thématiques principaux), par catégorie de sujet (313 catégories de sujets

spécifiques) ou par pays. Les données de citations sont tirées de plus de 21 500 titres de plus de 5 000 éditeurs internationaux et de mesures de performance nationales provenant de 239 pays dans le monde ».

« SCImago est un groupe de recherche du Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC), Université de Grenade, Estrémadure, Carlos III (Madrid) et Alcalá de Henares, dédié à l'analyse, à la représentation et à la récupération de l'information au moyen de techniques de visualisation ».

Source : traduction
de <https://www.scimagojr.com/aboutus.php>

- 5 Dans cette base, pour cette présente contribution, le domaine retenu est principalement celui des sciences économiques intégrant l'économétrie et la finance. Il serait plus difficile d'entreprendre un tel travail pour les sciences de gestion dans leur ensemble sans un important travail de regroupement en raison de la multiplicité des thèmes qui, en outre, sont éclatés en différentes rubriques dont : « Comptabilité », « Business et management international », « Stratégie et Management », « Management de la technologie et de l'innovation », « *Management Science* et recherche opérationnelle », « Comportement organisationnel et Management de la ressource humaine », « Business, Management, Comptabilité (divers) », etc.
- 6 Le nombre de documents publiées ou publiables en économie et économétrie entre 1996 et 2016 par 208 pays dans le monde s'élève à 417 998. En ajoutant le domaine de la finance, le total passe à 571 451. La production annuelle de documents a connu une forte croissance dans le monde au cours de cette vingtaine d'années. Pour le seul domaine de l'économie et économétrie, elle passe de 9 921 documents en 1996 à 28 060 en 2016, avec un maximum de 30 309 documents en 2014 comme le montre la figure 1. Toutefois la baisse observée en 2016 et 2017 (avec 9 542) n'est pas significative et pourrait s'expliquer par le retard d'enregistrement des documents produits. Sur la période 1996-2016, les États-Unis d'Amérique réalisent à eux

seuls 31,62 % de la production mondiale de documents publiables et publiés en sciences économiques et en économétrie.

Figure 1



- 7 L'ensemble des 50 pays africains recensés, y compris le département français de la Réunion mais sans l'Égypte, affiche 7 231 documents, soit 1,72 % du total mondial. En ajoutant l'Égypte qui, au cours de cette période, a produit 303 documents, le pourcentage passe à 1,80 % du total mondial des documents en sciences économiques et économétrie.

Le tableau 1 permet de constater que l'Afrique du sud avec 2 955 documents représente 40,8 % de la production africaine.

Tableau 1 - Nombre de documents des pays africains en économie et économétrie (période 1996-2016)

Rang	Pays	Documents	Rang	Pays	Documents
1	Afrique du Sud	2 955	27	Mali	21
2	Nigeria	710	28	Rwanda	20
3	Tunisie	624	29	Congo	19
4	Kenya	496	30	Niger	16
5	Ghana	358	31	Libye	12

6	Ethiopie	356	32	Lesotho	12
7	Égypte	303	33	Togo	9
8	Cameroun	177	34	Burundi	8
9	Tanzanie	169	35	Angola	7
10	Maroc	148	36	Libéria	7
11	Ouganda	142	37	Gambie	6
12	Zimbabwe	110	38	Sierra Leone	6
13	Algérie	88	39	Érythrée	6
14	Malawi	79	40	Cap-Vert	4
15	Sénégal	78	41	Tchad	4
16	Botswana	70	41	Réunion	4
17	Maurice	68	43	Guinée	3
18	Bénin	64	43	Seychelles	3
19	Côte d'Ivoire	62	45	R. D. du Congo	2
20	Zambie	58	46	Comores	1
21	Soudan	56	46	Gabon	1
22	Burkina Faso	54	46	Mauritanie	1
23	Mozambique	44	46	Rép. Centrafricaine	1
24	Swaziland	37	46	Guinée Équatoriale	1
25	Madagascar	27	46	Guinée-Bissau	1
26	Namibie	26	Total colonnes (3) et (6)		7 534

Source : <http://www.scimagojr.com/countryrank.php?category=2002&area=2000®ion=Africa>

- 8 Dans cet ensemble africain, le sous-ensemble Afrique francophone représente 24 pays (26 avec les deux départements français de la Réunion et de Mayotte) correspondant à trois catégories de pays : les pays officiellement francophones, ceux dont le français est une des langues officielles et les quatre pays où le français couramment utilisé mais n'est pas une langue officielle (Algérie, Île Maurice, Maroc, Tunisie). La production en économie et économétrie dans ce sous-ensemble africain sur la période 1996-2016 s'élève à 1 503 documents, ce qui représente 20,7 % de la production de l'ensemble de la production africaine et un peu moins de 3,5 % de la production mondiale. La Tunisie arrive très largement en tête en réalisant 41,5 % du total suivie par le Cameroun (11,77 %), le Maroc (9,8 %) et l'Algérie (5,8 %).

- 9 En finance, le nombre de documents dans le monde est de 142 158. Les Etats-Unis en réalisent 34 %. L'Afrique avec 1 668 (1,17 % du total mondial) apparaîtrait au 16^{ème} rang entre la Corée du Sud et la Suède. En additionnant la finance aux deux catégories « économie » et « économétrie », la production africaine cumulée sur la période 1996-2016 passe à 11 859 documents, soit 2 % de la production mondiale (571 451).

Tableau 2 - Nombre de documents en finance des pays africains (période 1996-2016)

Rang	Pays	Documents	Rang	Pays	Documents
1	Afrique du Sud	677	19	Bénin	6
2	Tunisie	347	20	Rwanda	5
3	Nigeria	176	21	Libye	4
3	Égypte	176	21	Swaziland	4
5	Ghana	129	21	Zambie	4
6	Maroc	64	24	Namibie	3
7	Kenya	46	24	Mozambique	3
8	Maurice	33	26	Madagascar	2
9	Tanzanie	25	26	Sénégal	2
10	Ethiopie	25	26	Burundi	2
11	Cameroun	22	29	Burkina Faso	1
12	Ouganda	15	29	R. Centrafricaine	1
13	Zimbabwe	14	29	Guinée Équatoriale	1
14	Algérie	14	29	Niger	1
15	Botswana	13	29	Réunion	1
16	Soudan	9	29	Guinée	1
16	Malawi	9	29	Mali	1
18	Côte d'Ivoire	7	29	Somalie	1

- 10 La production en finance des pays francophones au sens élargi défini précédemment n'est le fait que de dix-sept d'entre eux et ne représente que 510 documents. Un peu plus des deux tiers de ce nombre ont pour source des Tunisiens (68 %). Le Maroc arrive en deuxième position avec 12,5 %, suivi de l'Île Maurice (6,4 %), du

Cameroun (4,3 %) et de l'Algérie (2,7 %). Ces cinq premiers pays sont producteurs de 94,1 % des documents.

- 11 De l'ensemble de ces données, les observations les plus évidentes portent sur la faible présence de l'Afrique dans les publications potentielles et effectives, tant en économie qu'en finance, et une présence encore plus anecdotique de l'Afrique francophone au sens large. Dans le détail, la corrélation de rang entre le volume démographique et le volume des documents est faiblement positive (0,6514828). La Tunisie avec ses 11 millions d'habitants, qui la place 15^{ème} rang démographique dans ce groupe, occupe le 1^{er} rang des pays publiant notamment en français et le deuxième rang avec 924 documents pour l'ensemble économie et finance juste après l'Afrique du sud classé 5^{ème} pour le volume de sa population. Le Nigéria, pays le plus peuplé d'Afrique avec 199,681 millions d'habitants, est 3^{ème} avec 886 documents. L'Égypte, 2^{ème} pays démographiquement, n'est qu'au 7^{ème} rang pour les documents économie et économétrie, juste après l'Éthiopie classée au 3^{ème} rang pour la population. En revanche la corrélation de rang entre le nombre de documents et le PIB par habitant est peu significative avec une valeur positive de 0,34441669.
- 12 Au-delà de l'examen du nombre de documents, peu favorable pour les pays africains dont les auteurs utilisent le français dans la publication de travaux en économie-économétrie et finance, c'est à l'analyse de la qualité que seront consacrées les sections ci-après.

II. La macroéconomie africaine selon Kako Nubukpo

- 13 Pour accorder un quelconque crédit à une évaluation faite par un expert, il est nécessaire que cette qualité soit vérifiée. Cette démarche s'appuie davantage sur les publications que sur la notoriété de l'expert, même si la corrélation positive, pour ne pas évoquer une causalité linéaire, entre les deux critères peut être avérée. De ce point de vue, l'homme politique et économiste togolais Kako Nubukpo est une personnalité reconnue ayant des publications en sciences économiques dans différentes revues académiques de qualité (*Mondes en développement Politique africaine*, *Revue*

Tiers Monde Revue d'économie financière, L'Économie politique, Présence Africaine) et il a rédigé ou a contribué à la rédaction de plusieurs livres. Quinze de ces publications sont référencées dans la base *Ideas/Search*⁵.

- 14 Dans l'entretien publié par *Politique africaine*, Kako Nubukpo (Nubukpo, 2011), ayant pour souci de développer une économie politique hétérodoxe plus enracinée dans les réalités africaines, distingue deux trajectoires parallèles des macroéconomistes africains, d'une part, celle des universitaires et, d'autre part, celle des hauts fonctionnaires des organismes internationaux africains qui ont en commun d'ignorer le terrain africain.

II.1. La macroéconomie hors sol des universitaires africains

- 15 Son diagnostic sur cette tendance d'exogénéité intellectuelle de la macroéconomie africaine universitaire est implicitement fondé sur le mandarinat des professeurs agrégés en sciences économiques qui accèdent à des fonctions ministérielles et accaparent les contrats de consultance les plus rémunérateurs. En d'autres termes, un macroéconomiste africain intéressé par une carrière politique et la consultance, n'est plus un chercheur qui questionne les paradigmes et les théories dans une perspective africaine, dès le succès obtenu au concours d'agrégation du Cames (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur). La réussite dans ce multi-positionnement repose sur le refus et du débat théorique, paradigmatique ou idéologique et du débat des situations concrètes. Kako Nubukpo utilise la formule de « travaux hors-sol » pour cette absence de contextualisation des travaux des macroéconomistes africains soucieux de ne pas hypothéquer leur avenir politique. Cela n'empêche cependant pas ces mandarins d'avoir eu des publications qui ont fait montre d'une grande maîtrise des modèles et tests économétriques, mais totalement inadaptés aux réalités de l'Afrique où « les appareils statistiques sont faibles » et où « les données peu fiables » (Nubukpo, 2011). A partir d'un cas, Kako Nubukpo fait observer, qu'un travail dissident par rapport au *mainstream* de déconnexion du réel et du monétaire, qui caractérise les conceptions

du FMI et des programmes d'ajustement structurel, conduit au blocage de la carrière universitaire.

II.2. La sophistication économétrique des fonctionnaires internationaux extravertis

- 16 Les économistes des institutions internationales africaines sont d'abord caractérisés par leur extraversion intellectuelle qu'ils partageraient avec les universitaires. Dans cette logique d'extraversion, les macroéconomistes africains les plus reconnus au niveau international ne sont pas prophètes dans leur continent d'origine. Pour Kako Nubukpo, « les adeptes du savoir endogène sont surtout des philosophes, des anthropologues, des sociologues » (Nubukpo, 2011). L'absence de l'endogénéité africaine du savoir en économie est expliquée par « la domination de la conception modélisatrice et économétrique de la science économique dans le monde universitaire » (Nubukpo, 2011).
- 17 Sur ce constat, Kako Nubukpo est, avec d'autres collègues, à l'initiative de la création de l'association africaine d'économie politique⁶ en vue d'échapper à cette dérive en s'ouvrant à l'hétérodoxie absente dans les associations de sciences économiques.

III. Un autre regard sur les macroéconomistes d'origine de pays africains francophones

- 18 En survolant de manière empirique les publications majeures de quelques figures représentatives du champ disciplinaire de l'économie, certaines des critiques exposées précédemment ne sont pas toujours sans fondement, comme par exemple la part dominante des développements économétriques dans les articles publiés. Il peut arriver, en effet, que les pages consacrées à la description des méthodes d'estimation des paramètres d'un modèle et aux tests de sa validation soient plus volumineuses que celles consacrées à l'analyse du phénomène et / ou à la discussion des hypothèses. C'est là un

travers assez partagé dans le monde, mais qui est plutôt ou surtout observable dans les publications des jeunes chercheurs académiques à la recherche d'une intégration ou d'une titularisation dans l'enseignement supérieur.

- 19 Dans l'entretien brièvement résumé dans la précédente section, la catégorisation proposée, distinguant les universitaires et les fonctionnaires des grandes institutions internationales, est indéniablement pertinente. Elle ne sera pourtant pas adoptée dans cette présente section pour deux raisons : d'une part, les universitaires africains qui publient des travaux remarquables font le va-et-vient entre l'université et les organisations internationales et, d'autre part, les économistes en chef africains dans ces organisations sont souvent invités pour assurer des cours dans les universités africaines. Il est aussi nécessaire de faire observer que cette catégorisation suscite, dans le cadre de cette section, un hiatus au regard du critère de la langue de rédaction qui n'est pas systématiquement le français. Les économistes dont le pays d'origine est francophone ont en effet tendance à diffuser leurs productions (livres, articles, conférences dans les actes de colloques) en anglais. Or ce phénomène est particulièrement et logiquement plus accusé avec les économistes en chef des organisations internationales.
- 20 En revanche, le caractère « hors-sol », souligné dans l'entretien examiné, paraît peu conforme aux travaux consultés pour ce présent article. En écartant les économistes de la diaspora, Il semble même que les économistes africains aient plutôt une nette tendance à contextualiser leurs travaux qui, de la sorte, relèvent peu ou prou d'une approche institutionnaliste, même si les auteurs ne renoncent pas pour autant à une démarche économétrique que semble fustiger Kako Nubukpo malgré sa formation initiale dans ce domaine. C'est ainsi le constat que font Gwenaëlle Otando et Dimitri Uzunidis (2011) dans leur article sur « le renouveau des théories du développement » semble inspirer les économistes africains, lorsqu'ils écrivent « De proche en proche, l'institutionnalisme fait irruption dans le débat sur le développement. En fait, l'accent est dorénavant mis sur le déficit institutionnel dont souffrent les pays en voie de développement » (Otando et Uzunidis, 2011).

- 21 Ce déficit institutionnel est plus spécifiquement mis dans le contexte de « la mondialisation imperturbable » qui interdit le repli sur soi, le dépassement du bilatéralisme de la dépendance passée et s'ouvre à un multilatéralisme apte à « prendre en compte les intérêts du monde en développement » comme le préconisent Hakim Ben Hammouda et Mustapha Sadni Jallab (Ben Hammouda , Sadni Jallab, 2010).
- 22 Dans cette perspective, nombreux sont les économistes africains qui ont pris des distances avec la démarche contemplative de la théorie hors-sol, aussi bien à l'université que dans les institutions internationales. Pour échapper à l'arbitraire du choix de ceux qui seront retenus dans cet article, deux critères doivent être satisfaits : être présents dans les médias de masse et être référencés dans la base *Ideas/RePEc*
- 23 L'économiste archétypal qui combine les deux catégories d'intervention – organisation internationale et universitaire – est le Tunisien Hakim Ben Hammouda, dont les références sur la base *Ideas-RePEc* sont au nombre de 48. Invité par plusieurs universités pour donner des cours, il a occupé diverses fonctions dans différentes institutions (PNUD, Commissions économique pour l'Afrique des Nations unies, Organisation mondiale du commerce, Banque africaine de développement, etc.). Il a été, en 2014, ministre de l'économie et de finances de la Tunisie dans le « gouvernement de technocrates » de Mehdi Jomaa. Membre d'un grand nombre de comité de pilotage d'action d'envergure internationale, il a été dernièrement (mi-janvier 2018) invité à participer en tant que conseiller auprès du président du *Think Tank* l'*Africa Progress Group*, et ex-président du Nigeria, Olusegun Obasanjo. Il suffirait de lire seulement les titres de ses articles, de ses livres, tous disponibles sur son blog et partiellement sur sa fiche *wikipedia*, pour réfuter le diagnostic de Kako Nubukpo.
- 24 Economiste d'une immense culture dans de nombreux domaines, si ce pléonasma est permis, comme tout lecteur de son blog peut s'en rendre compte, sa philosophie économique en est le reflet par son pragmatisme soucieux de prendre en compte les réalités qu'ignorent les *quatre pensées uniques de l'économie*, pour reprendre le titre de l'un de ses tout premiers ouvrages (1997, 2000). S'il souscrit

au rejet du « dogmatisme idéologique, qui a marqué les choix passés (des gouvernements des différents pays) pour s'inscrire dans un pragmatisme », il affiche clairement cependant une base keynésienne lorsqu'il explique les causes premières de la crise de 2008 aggravée par la faillite de la Banque Lehman. Il écrit que cette faillite a eu l'heureuse conséquence de mettre « fin (à) la sacro-sainte règle de la neutralité des politiques économiques qui a prévalu depuis les années 1980 et la contre-révolution libérale contre les politiques keynésiennes. Cette crise a été à l'origine d'une revanche du maître de Cambridge et du retour non seulement du rôle régulateur de l'État mais surtout des politiques budgétaires de relance et des politiques monétaires expansionnistes dont se sont armés tous les gouvernements du monde pour échapper aux risques déflationnistes et sortir des récessions » (Ben Hammouda, 2017). En plus de cette faillite bancaire, Ben Hammouda considère que les nouveaux contours de la politique économique sont ceux d'une croissance inclusive et durable et sont inscrits « dans une quête d'un équilibre dynamique entre le marché et l'État ». C'est, aux yeux de Hakim Ben Hammouda, la voie nouvelle qui découle de la chute du mur de Berlin, de l'émergence de la Chine comme puissance commerciale globale, des printemps arabes et de l'accident nucléaire de Fukushima au Japon.

- 25 Le rejet du dogmatisme monétariste et libéral par Ben Hammouda n'est pas si récent. Déjà, en 2005, il écrivait que les politiques économiques des pays en développement et plus particulièrement des pays africains, marginalisés dans le commerce mondial aussi bien des produits primaires qu'industriels, peu présents dans les chaînes de valeur mondiales, doivent s'engager dans des réformes tout en obtenant des pays développés, malgré la discipline qu'impose le multilatéralisme, un nouveau pacte de croissance et de développement, un *nouveau contrat de développement* pour reprendre le titre d'un de ses livres (Ben Hammouda, Samir Amin, 2000), leur assurant le maintien d'une marge de liberté dans la définition de leur stratégie (Ben Hammouda, 2007). Ben Hammouda explicite de la sorte la notion complexe de *policy space* ou « espace des politiques » qu'il a abordée dans un article de la revue d'inspiration perrouxienne *Informations & commentaires* (Ben Hammouda, 2004) rédigé à la suite de la réunion de la CNUCED en juin 2004 à Sao Paulo. L'espace des

politiques correspond à « l'espace de liberté pour la formulation des politiques ». Il « fait référence à la capacité des pouvoirs et des gouvernements nationaux à échapper aux contraintes multilatérales dans la formulation des politiques nationales ». Autrement dit, il s'agit ni plus ni moins pour les pays en développement de ne plus subir le « consensus de Washington » comme il le rappellera plus tard (Ben Hammouda, Oulmane N. et Sadni Jallab, 2010) dans un article co-signé avec Nassim Oulmane et Mustapha Sadni Jallab.

- 26 Cette marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial est un thème partagé avec plusieurs autres fonctionnaires internationaux africains francophones qui s'inscrivent dans une perspective tout aussi pragmatique en étant attentif aux conditions spécifiques des pays en développement et par conséquent des pays africains. C'est notamment le cas de Nassim Oulmane (économiste sénior à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique UNECA) et de Mustapha Sadni Jallab (économiste à l'Institut de Formation et de Coopération Technique à l'OMC, Genève). Oulmane et Sadni Jallab sont d'ailleurs souvent associés comme co-auteurs dans les publications de Ben Hammouda. En raison de leur association dans le plus grand nombre de documents signalés par *Ideas/RePEc* (17 références au 21/01/2018), seule une brève présentation des travaux d'Oulmane sera retenue ici.
- 27 Nassim Oulmane est un économiste spécialiste des questions de politique commerciale et de développement, ainsi que de relations économiques internationales, qu'il a enseignées dans plusieurs universités, en Afrique, en Asie et en Europe. Il a par ailleurs occupé diverses positions d'économiste dans plusieurs institutions économiques. Il a écrit et co-écrit de nombreux ouvrages (Oulmane N., 2001, 2009, 2011) et articles dans des revues scientifiques internationales⁷. Il dirige actuellement la section de l'Économie verte et des ressources naturelles au siège de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations unies (UNECA) à Addis Abeba.
- 28 Ses écrits soulignent la nécessité d'avoir une approche stratégique et développementaliste lors de la conception des politiques commerciales des pays en développement. En effet, les accords commerciaux multilatéraux, régionaux ou bilatéraux ne sont jamais

neutres en matière de développement et peuvent avoir des effets très différenciés, aussi bien au niveau sectoriel que transversal et de ce fait sur les plans stratégiques de développement. Il est dès lors nécessaire d'adopter une démarche stratégique qui distingue les accords commerciaux aussi bien au niveau de leur séquençement que sur leur portée et profondeur. Ses travaux insistent sur l'importance de l'espace de politiques (*policy space*), reprenant de la sorte un des thèmes abordés très tôt par Ben Hammouda et sur l'importance de garantir ce levier de développement pour les décideurs publics, dans la conception des politiques et négociations commerciales.

- 29 Dans ses différentes fonctions dans les organisations internationales, Ben Hammouda a eu aussi l'occasion de rencontrer une autre figure africaine de grande notoriété en la personne du Camerounais Célestin Monga. C'est ainsi qu'il a sollicité une contribution de ce dernier qu'il a publiée dans l'ouvrage collectif qu'il a codirigé avec Mustapha Kassé et édité par Karthala en 2001 avec pour titre *L'avenir de la zone franc : perspectives africaines*, La contribution de Monga est un énoncé, avec plusieurs années d'avance sur celui de Kako Nubukpo, des griefs contre de la zone franc (Ben Hammouda, 2001). Avec un euro fort, en ignorant les effets pervers des élasticités critiques d'une monnaie faible, ces griefs sont encore plus évidents dans la mesure où le franc CFA rattaché à l'euro aboutirait à pénaliser les exportations des pays de la zone et à subventionner les importations en provenance des pays hors zone. Les effets pervers des dévaluations d'une monnaie invitent à envisager d'abord une industrialisation qui permettra d'avoir des produits exportables et des produits susceptibles de se substituer aux importations. Tel est l'enseignement qui découle de la position argumentée de Monga et qui se retrouve partagée par son compatriote Désiré Avom qui s'appuie sur l'actualité du Brexit pour critiquer la précipitation à vouloir sortir de la zone franc rattachée à l'euro (2017).
- 30 Poète, politologue, anthropologue, géographe, économiste Célestin Monga est tout cela à la fois comme l'indique sa fiche *Wikipédia*. Cette culture, aussi évidente que celle de Ben Hammouda, transpire sur son blog ou dans l'entretien avec le philosophe Fabien Eboussi Boulaga (Mbembé A, C. Monga, 2006). La base *Ideas/RePEc* ne donne cependant que 16 références de ses publications fréquemment collectives en économie. C'est souvent le lot de ceux qui ont des

responsabilités de direction d'un service ou d'une équipe, comme le cas de Ben Hammouda l'a aussi illustré.

- 31 Célestin Monga a intégré différentes organisations internationales (Banque mondiale, ONUDI, BAD, etc.) après être passé par le journalisme, la banque, le professorat. Il est actuellement vice-président et économiste en chef de la BAD. Ses plus récentes déclarations affichent de fortes convictions qui mettent à mal la pensée économique des structuralistes de gauche, les conservateurs culturalistes, ceux qui défendent l'agriculture vivrière et/ou tolèrent l'économie informelle qui conduisent au maintien de la pauvreté. Pour Célestin Monga, « il faut industrialiser l'Afrique », car « aucun pays au monde n'est sorti de la pauvreté sans l'industrialisation » (Monga C., s.d.). C'est la recommandation qu'il développe dans le rapport collectif remis à la BAD publié le 20 novembre 2017 comportant 16 contributions dont celles de Joseph Stiglitz, avec qui il lui est arrivé d'être associé dans d'autres publications (Cf. par exemple, Stiglitz et *ali*, 2013), et aussi celles d'Abebe Shimeles et d'Amadou Boly, deux jeunes chercheurs africains de la BAD. Akinwumi Adesina, le président du Groupe de la BAD, résume dans l'avant-propos l'idée générale du rapport en ces termes « l'Afrique ne doit plus rester à la traîne des chaînes de valeur mondiales, mais prendre des mesures pour s'industrialiser rapidement, en dégagant de la valeur ajoutée dans tout ce qu'elle produit. L'Afrique doit travailler pour elle-même et ses populations, et non pas exporter ses richesses à d'autres » (Akinwumi Adesina, 2017a).
- 32 Dans un entretien publié par le magazine *Spore* du lundi 2 octobre 2017, le directeur de la BAD partage encore l'idée de Monga en préconisant l'industrialisation de l'agriculture qu'il place « au cœur de la création de richesse » (Akinwumi Adesina, 2017a). Il reconnaît cependant, dans sa conférence Norman Borlaug du 17 octobre 2017 prononcée lors de la journée mondiale de l'alimentation que l'aide internationale est nécessaire pour cette industrialisation qui permettrait à l'Afrique de nourrir les neuf milliards d'habitants dans le monde en 2050 (Akinwumi Adesina, 2017b).
- 33 Désiré Avom, professeur des universités et Doyen de l'Université de Dschang (Cameroun), rejoint ce point de vue. Ce spécialiste des questions monétaires et des politiques budgétaires au sein de la

CEMAC et qui s'intéresse aussi aux problèmes écologiques est référencé avec 15 documents par la base *Ideas/RePEc*⁸. Dans les différents entretiens pour lesquels il est sollicité, il met certes l'accent sur les problèmes de gouvernance et de coordination des politiques budgétaires comme contribuant aux résultats relativement faibles des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), mais il insiste tout autant et logiquement sur la nécessaire industrialisation, préalable à tout débat sur le régime de change des pays de la CEMAC, comme cela a été également soutenu par René N'Guettia-Kouassi pour toute l'Afrique. Guettia Kouassi, directeur des affaires économiques à la commission de l'Union africaine, déclare en effet que « la vraie question ce n'est pas le franc cfa, mais la monnaie africaine » (N'Guettia-Kouassi, 2017). Cette monnaie continentale est d'ailleurs prévue, précise-t-il, « dans l'Article 19 de l'Acte Constitutif de l'UA adopté en 2000 à Lomé (Togo) qui envisage la création des institutions financières comme le Fonds monétaire africain, la Banque africaine d'Investissement et la Banque centrale africaine » (N'Guettia-Kouassi, 2017).

- 34 Thème récurrent des congrès des économistes africains⁹, l'industrialisation africaine est, pour le Doyen de l'Université de Dschang, la voie à adopter pour s'engager dans la diversification des économies dépendantes des ressources naturelles et de préparer ainsi l'après pétrole. Par conséquent, il peut affirmer logiquement que « les difficultés actuelles » des économies de la CEMAC « ne sont pas toutes imputables au régime de change. Il faut par conséquent éviter d'en faire un bouc émissaire en laissant croire qu'une modification du taux de change ou alors une sortie de la zone franc constituerait la solution à nos problèmes structurels » (Avom, 2017a).

Propos d'étape

- 35 Les trois sections de cette contribution ont abordé :

- d'une part, l'activité de recherche dans les pays africains où les chercheurs en sciences économiques ou en économie politique publient en français ; la première section a montré que ces pays connaissent un important développement des documents qui résultent de travaux de recherche ; il est apparu que l'Afrique en général et les pays francophones en particulier ont une part négligeable dans le volume

documentaire mondial en sciences économiques, la Tunisie étant le pays le plus actif dans ce groupe ;

- d'autre part, les éléments avancés de Kako Nubukpo pour justifier une vision pessimiste sur la production scientifique des économistes francophones ;
- et, enfin, une présentation de quelques économistes de grande réputation dont les travaux constituent une réfutation des propos de Kako Nubukpo, tant par leur prise en compte des réalités économiques, sociales et politiques africaines que par leur notoriété au niveau international conduisant à des carrières mixtes associant l'enseignement universitaire et la responsabilité de département dans les organisations internationales.

36 Néanmoins cette contribution n'est pas sans limite. La première limite est celle du critère d'identification des économistes africains francophones en utilisant le nombre de références de la base de données *Ideas/RePEc*. Cette base n'enregistre que les documents qui lui sont fournis. C'est ainsi que l'Ivoirien René N'Guettia Kouassi n'apparaît pas dans la base alors que ses publications, en particulier sous forme de livres édités par l'Harmattan, sont nombreuses¹⁰. Un autre exemple peut être donné avec l'Algérien Mohamed Cherif Belmihoub qui est périodiquement interviewé par les différents média et qui publie dans des revues algériennes non référencées, comme par exemple la *revue d'économie et statistiques appliquées*. En outre les publications les plus récentes ne sont enregistrées qu'avec un délai plus ou moins long. Ce phénomène de délai d'enregistrement a été signalé également dans la première section pour expliquer la chute de nombre de documents pour les pays. Un grand nombre d'économistes africains francophones. La deuxième limite est le fait de ne pas avoir pris en compte, d'une part, les africains francophones exerçant uniquement hors Afrique soit en tant que professeur des universités, comme par exemple Mouhoub Elias Mouhoud professeur à Dauphine, soit en tant que fonctionnaire international comme par exemple Rabah Arezki, d'autre part, les économistes ayant des travaux essentiellement soit en économétrie (comme Mohamed Ayadi), en finance et en gestion, et enfin les économistes dont les publications référencées sont toutes en anglais, comme par exemple Mohamed Benbouziane qui a pourtant des publications en arabe.

- 37 S'il faut conclure par une réflexion, la science économique francophone africaine est en voie de visibilité internationale mais la porosité entre la recherche universitaire et le champ des ambitions politiques a tendance à brouiller les esprits.

Annexes

- 38 **Annexe 1 – Données démographiques des pays africains en 2016** Source : <http://www.populationdata.net/countries/population/africa/>

Rang	Pays	Nombre d'habitants
1	Nigéria	199 681 158 hab.
2	Égypte	95 785 082 hab.
3	Éthiopie	94 354 405 hab.
4	Rép dém du Congo	89 762 749 hab.
5	Afrique du Sud	56 521 948 hab.
6	Tanzanie	51 557 365 hab.
7	Kenya	47 252 215 hab.
8	Algérie	41 267 046 hab.
9	Soudan	40 782 742 hab.
10	Ouganda	37 873 253 hab.
11	Maroc	34 996 167 hab.
12	Ghana	28 959 391 hab.
13	Angola	28 359 634 hab.
14	Mozambique	27 128 530 hab.
15	Côte d'Ivoire	24 483 682 hab.
16	Madagascar	24 313 180 hab.
17	Cameroun	23 248 044 hab.
18	Niger	20 751 801 hab.
19	Burkina Faso	19 632 147 hab.
20	Mali	18 957 258 hab.
21	Malawi	17 365 817 hab.
22	Zambie	16 405 229 hab.
23	Sénégal	15 726 037 hab.
24	Tchad	14 651 890 hab.
25	Zimbabwe	13 805 084 hab.
26	Somalie	13 275 598 hab.
27	Rwanda	11 809 295 hab.

28	Tunisie	11 438 575 hab.
29	Bénin	11 186 785 hab.
30	Guinée	10 909 896 hab.
31	Burundi	10 400 938 hab.
32	Sierra Leone	7 553 270 hab.
33	Togo	7 178 763 hab.
34	Érythrée	7 166 803 hab.
35	Libye	6 434 862 hab.
36	Rép centrafricaine	5 391 539 hab.
37	Congo	5 092 127 hab.
38	Libéria	4 890 133 hab.
39	Mauritanie	3 893 775 hab.
40	Namibie	2 316 683 hab.
41	Botswana	2 284 420 hab.
42	Gambie	2 008 741 hab.
43	Guinée équatoriale	1 962 924 hab.
44	Lesotho	1 924 381 hab.
45	Gabon	1 919 671 hab.
46	Guinée-Bissau	1 726 170 hab.
47	Swaziland	1 427 884 hab.
48	Maurice	1 264 887 hab.
49	Réunion	850 996 hab.
50	Comores	806 153 hab.
51	Cap vert	539 560 hab.
52	Seychelles	97 558 hab.

Annexe 2 - PIB par habitant dles pays Africains en 2016

PIB/habitant ; Source CIA World Factbook, disponible par wikipedia

Rang	Pays en 2016	PIB par habitant (en dollars)
	Afrique	5 938
1	<u>Guinée équatoriale</u>	38 700
2	<u>Seychelles</u>	28 000
3	<u>Maurice</u>	20 500
4	<u>Gabon</u>	19 300
5	<u>Botswana</u>	16 900
6	<u>Algérie</u>	15 000
7	<u>Libye</u>	14 200

8	<u>Afrique du Sud</u>	13 500
9	<u>Égypte</u>	12 100
10	<u>Namibie</u>	11 800
11	<u>Tunisie</u>	11 700
12	<u>Swaziland</u>	9 800
13	<u>Maroc</u>	8 400
14	<u>Angola</u>	6 800
15	<u>République du Congo</u>	6 800
16	<u>Cap-Vert</u>	6 700
17	<u>Nigeria</u>	5 900
18	<u>Soudan</u>	4 500
19	<u>Mauritanie</u>	4 400
20	<u>Ghana</u>	4 400
21	<u>Zambie</u>	3 900
22	<u>Côte d'Ivoire</u>	3 600
23	<u>Kenya</u>	3 400
24	<u>Djibouti</u>	3 400
25	<u>Sao Tomé-et-Principe</u>	3 300
26	<u>Cameroun</u>	3 300
27	<u>Lesotho</u>	3 100
28	<u>Tanzanie</u>	3 100
29	<u>Sénégal</u>	2 600
30	<u>Tchad</u>	2 600
31	<u>République arabe sahraouie démocratique</u>	2 500
32	<u>Mali</u>	2 300
33	<u>Bénin</u>	2 200
34	<u>Ouganda</u>	2 100
35	<u>Rwanda</u>	1 900
36	<u>Éthiopie</u>	1 900
37	<u>Burkina Faso</u>	1 800
38	<u>Sierra Leone</u>	1 700
39	<u>Soudan du Sud</u>	1 700
40	<u>Gambie</u>	1 700
41	<u>Zimbabwe</u>	1 700
42	<u>Guinée-Bissau</u>	1 600
43	<u>Togo</u>	1 500
44	<u>Madagascar</u>	1 500
45	<u>Comores</u>	1 500

46	<u>Guinée</u>	1 300
47	<u>Érythrée</u>	1 300
48	<u>Mozambique</u>	1 200
49	<u>Niger</u>	1 100
50	<u>Malawi</u>	1 100
51	<u>Liberia</u>	900
52	<u>République démocratique du Congo</u>	800
53	<u>Burundi</u>	800
54	<u>République centrafricaine</u>	700
55	<u>Somalie</u>	400

BIBLIOGRAPHIE

Akinwumi Adesina (2017a), « L'agriculture est au cœur de la création de richesse », *Spore.cta.int*, 02/10/2017, disponible sur : <http://spore.cta.int/fr/spore-exclusif/l-a-griculture-est-au-coeur-de-la-creation-de-riche.html> , consulté le 13/07/2018.

Akinwumi Adesina (2017b), « L'Afrique détient la clé pour nourrir neuf milliards de personnes d'ici à 2050 », *Afbd.org.fr*, 17/10/2017, disponible sur : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-holds-the-key-for-feeding-9-billion-people-by-2050-adesina-says-during-norman-borlaug-lecture-17442/>, consulté le 13/07/2018.

Association française d'économie politique, s.d., *7^{ème} congrès de l'AFEP*, 5, 6 et 7 juillet 2017, Université de Rennes 2, Campus Villejean, disponible sur : <https://afep2017.sciencesconf.org/> , consulté le 16/07/2018.

Avom D. (2017a) « Le problème n'est pas de sortir de la zone franc », *Cameroon-Info.Net*, 24/03/2017, <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-debat-autour-du-franc-cfapr-desire-avom-le-probleme-nest-pas-de-sortir-285075.html> consulté le 13/07/2018.

Avom D. (2017b), *Lettre de la Recherche*, n °3, Banque des États de l'Afrique Centrale.

Ben Hammouda & alii, (2006) Diversification: towards a new paradigm for Africa's development, May, African Trade Policy Centre, Work in progress, n °35.

Ben Hammouda & alii, (2006) The Cost of non-Maghreb: Achieving the Gains from Economic Integration, UNECA, 10/02/2009, disponible sur : <http://mpra.ub.uni-muenchen.de/13293/> MPRA Paper, n°13293

Ben Hammouda (2004), « La globalisation et le nouveau rôle du commerce dans le développement », *Informations & commentaires*, n °129.

Ben Hammouda (2005), *L'Afrique, l'OMC et le développement*, Maisonneuve & Larose.

- Ben Hammouda H. (1997, rééd. 2000) *Les pensées uniques en économie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Forum Tiers-Monde ».
- Ben Hammouda H., Oulmane N. et Sadni Jallab M. (2011), *Crise... naufrage des économistes. Enquête sur une discipline en plein questionnement*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Ben Hammouda H., Oulmane N., Sadni Jallab M., Oulmane N., J.-M. Rousseau et Th. Blayac (2001), *Introduction à la théorie de l'assurance*, Paris, Dunod,.
- Ben Hammouda H. et Amin S. (2000), *Afrique. Pour un nouveau contrat de développement*, Paris, L'Harmattan.
- Ben Hammouda H. et M. Sadni - Jallab. (2010), « L'évolution des inégalités mondiales », *Les Cahiers Français*, n °257.
- Ben Hammouda H. (2017), les nouveaux contours de la politique économique », *Linkedin.com*, 22/09/2017, disponible sur <https://fr.linkedin.com/pulse/les-nouveaux-contours-de-la-politique-%C3%A9conomique-hakim-ben-hammouda>, consulté le 13/07/2018.
- Ben Hammouda H., N. Oulmane, Sadni Jallab. M. (2010), « De Washington à Pittsburgh : d'un consensus subi à un consensus nouvellement établi ? », *Mondes en développement*, n° 150, p. 69-86.
- Ben Hammouda H., N. Oulmane, Sadni Jallab M. (2010), *Crise... naufrage des économistes ? Enquête sur une discipline en plein questionnement*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Karingi S., R. Lang, N. Oulmane, R. Perez, M. Sadni Jallab and Ben Hammouda H. (2005), *Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements*.
- Mbembé A. et C. Monga, (2006), « Entretien avec Fabien Eboussi Boulaga. Penser africain : raison, identité et liberté » *Esprit*, n °12, p. 106-116.
- Monga C. (s.d.), « Entretien avec Henri Fotso de l'Agence africaine d'information et de communication (AIC) », disponible sur : <http://agenceaic.net/AFRIQUE-CELESTIN-MONGA-MANAGING.html>, consulté le 13/07/2018.
- Monga, C. (2001), « 1 FCFA = 0,00154 euro ? Macroéconomie du masochisme », dans Ben Hammouda H. et M. Kassé (éd.), *L'avenir de la zone franc : perspectives africaines*, Paris, Karthala, p. 341-370.
- N'Guettia-Kouassi R. (2017), Interview, *Fratmat.info*, 22/11/2017, disponible sur : <http://www.fratmat.info/index.php/focus/interview/dr-rene-n-guettia-kouassi-directeur-des-affaires-economiques-a-la-commission-de-l-union-africaine-la-vraie-question-ce-n-est-pas-le-franc-cfa-mais-la-monnaie-africaine>, consulté le 13/07/2018.
- N'Guettia Kouassi R. (2008), *Les chemins du développement de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.

N'Guettia Kouassi R. (2012), *Les défis du développement de l'Afrique contemporaine*, Paris, L'Harmattan.

Nubukpo K. (2011), « Les macroéconomistes africains...Entretien avec », *Politique africaine*, n° 124.

Otando G. et D. Uzunidis, (2011), « Le renouveau des théories du développement. Institutions et bonne gouvernance », *Recherches internationales*, n°90, p. 9-30.

Sandretto R., Oulmane N. et H. Ben Hammouda (2009), *Emergence en méditerranée : Attractivité, investissements internationaux et délocalisations*, Paris, L'Harmattan.

Stiglitz, Joseph E., Lin Yifu J. et Monga, C. (2013), "The Rejuvenation of Industrial Policy", *Policy Research Working Paper*, Banque mondiale, n°6628.

Wade A. (2015), « Accra-Ghana : 4^{ème} congrès des économistes africains », *Financialafrik.com*, 16/11/2015, disponible sur : <https://www.financialafrik.com/2015/11/16/accra-ghana-4eme-congres-des-economistes-africains/> , consulté le 13/07/2018.

Zimmovitch H. (2017) « L'évaluation des chercheurs en gestion : du paradigme au « para-dogme », *The Conversations France*, 06/12/2017, <https://theconversation.com/levaluation-des-chercheurs-en-gestion-du-paradigme-au-para-dogme-88524> , consulté le 13/07/2018.

NOTES

1 Cela est manifeste lorsqu'il déclare, en citant d'éminents et respectables collègues, contre toute évidence et de manière peu courtoise, que « des universitaires occidentaux relativement sur le déclin, que plus grand monde n'écoute dans leur pays, sont accueillis à bras ouverts et dictent leurs vues sur la politique monétaire à suivre » (Nubukpo, 2011, 93).

2 Je reprends ici, pour les publications en sciences économiques, les observations de Zimmovitch (2017).

3 Les comités de rédaction des revues anglophones internationales n'ont souvent pas les contraintes d'un académisme linguistique, lorsque les revues francophones de référence sont plus exigeantes.

4 Pour l'Afrique en sciences économiques au sens large (y compris économétrie et finance), seulement deux revues anglophones et publiées en Afrique du sud seulement sont retenues : *Review of Development and Finance*, *Journal for Studies in Economics and Econometrics*. Pour se faire une idée des limites de la base, la France n'apparaît qu'avec sept titres dont certains relèvent de la sociologie et ignorés dans la catégorisation CNRS de

juin 2017(*): *Actuel Marx*, *Economie et Statistique**, *Economie Internationale**, *Travail Genre et Société*, *Etudes Rurales*, *Revue Française de Gestion**, *Géographie Economie Société**

5 <https://ideas.repec.org/cgi-bin/htsearch?q=Kako+Nubukpo>, consulté le 25/01/2018.

6 C'est, semble-t-il, une démarche qui s'inscrit en résonance de celle suivie en France avec la création de l'Association française d'économie politique (AFEP) qui propose « de défendre en économie un pluralisme des concepts, des idées, des outils théoriques », qui ne semblerait pas une préoccupation de l'association française de sciences économiques (AFSE) : Association française d'économie politique, s.d., 7^{ème} congrès de l'AFEP, 5, 6 et 7 juillet 2017, Université de Rennes 2, Campus Villejean, disponible sur : <https://afep2017.sciencesconf.org/>, consulté le 16/07/2018.

7 *Journal of Economic Integration*, *Canadian Journal of Development Studies*, *Oxford Development Studies*, *Mondes en développement*, *Revue Economique*, *Journal of Economic Development*, *Revue d'Economie Politique*,...).

8 Le nombre effectif de publications est de 21 en janvier 2018, sans prendre en compte les contributions à des livres collectifs. Les revues sont *Revue d'Economie Politique*, *L'Actualité économique*, *Revue d'analyse économique*, *African Integration and Development Review*, *Marché et organisations*, *Revue Canadienne d'Etudes du Développement*, *Ecological Economics*, *Revue d'Economie de Développement*, *Revue Française d'Economie*, *Revue Technique Financière et Développement*, *Revue d'Economie Financière*, *Revue Afrique contemporaine*, *Economie Appliquée*, *Région et développement*, *Mondes en Développement*,

9 Le quatrième congrès qui s'est tenu à Accra (Ghana) en novembre 2015 est plus explicite dans son appel à communication. Sous le thème: « Politique industrielle et performance économique en Afrique », les contributeurs africains et de la diaspora ont cherché à répondre à la question : « L'industrialisation est-elle une voie obligée vers l'émergence ? » (Wade, 2015).

10 Parmi ces ouvrages relevant de disciplines différentes, il convient citer deux titres spécifiquement centrés sur l'économie : d'une, *Les défis du développement de l'Afrique contemporaine* et, d'autre part, *Les chemins du développement de l'Afrique*

RÉSUMÉS

Français

Cet article présente, de manière comparative, la production documentaire en économie des pays africains francophones. Il montre, par l'examen de travaux de quelques économistes en activité et référencés dans les bases de données, que la science économique en Afrique n'est nullement contemplative. Si, le plus souvent la confusion n'est pas faite entre analyse d'intention scientifique et prise de position politique, il arrive aussi que les titres universitaires soient mis au service d'un agenda moins scientifique.

English

This article examines the documentary production in economics of French-speaking African countries. It shows, from a sample of work by some economists in activity and referenced in the databases, that economic science in Africa is by no means contemplative. If, most often, the confusion is not made between analysis of scientific intent and political stance, it also happens that academic titles are put at the service of a less scientific agenda

INDEX

Mots-clés

macroéconomie, franc CFA, industrialisation, CEMAC, policy space

Keywords

macroeconomics, franc CFA, industrialisation, CEMAC, policy space

AUTEUR

Ahmed Silem

Ahmed Silem, né en 1945, est professeur honoraire des universités. Professeur invité dans plusieurs universités, membres de comités de lecture en sciences économiques et gestion, ses domaines de recherche et de publication sont la didactique de l'économie et de la gestion avec valorisation en lexicographie et en manuels, l'histoire de la pensée économique, l'économie internationale, l'économie de développement, l'économie de l'information.

IDREF : <https://www.idref.fr/027138100>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000121476997>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/11924752>